

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE GAZIFÈRE INC. RELATIVE  
À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT  
POUR L'EXERCICE 2015 ET À LA MODIFICATION  
DE SES TARIFS À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015

DOSSIER : R-3884-2014 - PHASE 3

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente  
M. LAURENT PILOTTO  
M. BERNARD HOULE

AUDIENCE DU 27 OCTOBRE 2014

VOLUME 1

ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE  
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL  
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me LOUISE TREMBLAY  
procureur de Gazifère;

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER  
procureur de l'Association coopérative d'économie  
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me ÉMILIE BUNDOCK  
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
procureur du Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie (GRAME);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
procureur de Stratégies énergétiques et Association  
québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique (SÉ/AQLPA).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE GAZIFÈRE - Plan d'approvisionnement, revenu additionnel requis de distribution, allocation des coûts et tarifs	8
JAMIE LeBLANC	8
ANTON KACICNIK	8
MATTHEW KIRK	9
JEAN-BENOÎT TRAHAN	9
LISE MAUVIEL	9
INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER	39
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉMILIE BUNDOCK	54
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	58
INTERROGÉS PAR M. LAURENT PILOTTO	72
PREUVE GAZIFÈRE - SPEDE	93
LISE MAUVIEL	93
JEAN-BENOÎT TRAHAN	93
JULIE-CHRISTINE LACOMBE	93
BERTRAND FROUSS	93
MATHEW KIRK	93
ANTON KACICNIK	93

INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY	93
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	101
INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE	105
PREUVE GAZIFÈRE - PGEÉ	107
DANY LEMIEUX	108
JULIE-CHRISTINE LACOMBE	108
JEAN-BENOÎT TRAHAN	108
LISE MAUVIEL	108
INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY	108
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER	116
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	128
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	140
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	150
PREUVE DE LA FCEI	201
ANTOINE GOSSELIN	202
INTERROGÉ PAR Me ÉMILIE BUNDOCK	202
INTERROGÉ PAR M. LAURENT PILOTTO	209

R-3884-2014  
27 octobre 2014

- 5 -

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
CGI-0010 : Page 8 d'un document Enbridge	58
A-0031 : Transcription de l'audience du 8 octobre 2014	58

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-septième  
2 (27e) jour du mois d'octobre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-sept (27)  
8 octobre deux mille quatorze (2014), dossier R-3884-  
9 2014 - Phase 3. Demande de Gazifère inc. relative à  
10 l'approbation du plan d'approvisionnement pour  
11 l'exercice 2015 et à la modification de ses tarifs  
12 à compter du 1er janvier 2015.

13 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître  
14 Lise Duquette, présidente de la formation, monsieur  
15 Laurent Pilotto et monsieur Bernard Houle.

16 Le procureur de la Régie est maître Amélie  
17 Cardinal.

18 Le procureur de la Régie est maître Amélie  
19 Cardinal.

20 La demanderesse est Gazifère inc., représentée par  
21 maître Louise Tremblay.

22 Les intervenants sont :

23 Association coopérative d'économie familiale de  
24 l'Outaouais, représentée par maître Stéphanie  
25 Lussier;

1 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,  
2 représentée par maître Émilie Bundock;  
3 Groupe de recherche appliquée en macroécologie,  
4 représenté par maître Geneviève Paquet;  
5 Stratégies énergétiques et Association québécoise  
6 de lutte contre la pollution atmosphérique,  
7 représentées par maître Dominique Neuman.

8 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle  
9 qui désirent présenter une demande ou faire des  
10 représentations au sujet de ce dossier? Je  
11 demanderais par ailleurs aux parties de bien  
12 vouloir s'identifier à chacune de leurs  
13 interventions pour les fins de l'enregistrement.  
14 Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que  
15 votre cellulaire est fermé durant la tenue de  
16 l'audience. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bonjour à tous. On va commencer la partie publique  
19 de l'audience. Et j'aimerais faire la même mise en  
20 garde que j'ai faite ce matin dans la partie huis  
21 clos. Comme l'audience va se terminer plus tard que  
22 quinze heures (15 h), les notes sténographiques ne  
23 seront pas disponibles à sept heures (7 h) demain  
24 matin. Alors, prenez des bonnes notes pour vos  
25 plaidoiries à ce moment-là. D'accord? Je vous

1 remercie. Maître Tremblay.

2 Me LOUISE TREMBLAY :

3 Oui. Merci, Madame la Présidente. Je vais demander  
4 à madame la greffière d'assermenter les témoins qui  
5 ne sont pas déjà assermentés, parce que je  
6 comprends qu'ils vont témoigner sous le même  
7 serment.

8

9 PREUVE GAZIFÈRE - Plan d'approvisionnement, revenu  
10 additionnel requis de distribution, allocation des  
11 coûts et tarifs

12

13 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-septième  
14 (27e) jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

15

16 JAMIE LeBLANC, Director of Energy Supply and  
17 Policy, Enbridge Gas Distribution, ayant une place  
18 d'affaires au 500 Consumers Road, Toronto  
19 (Ontario);

20

21 ANTON KACICNIK, Manager, Rate Research and Design,  
22 Enbridge Gas Distribution, ayant une place  
23 d'affaires au 500, Consumers Road, Toronto  
24 (Ontario);

25

1 MATTHEW KIRK, Manager, Cost Allocation, Enbridge  
2 Gas Distribution, ayant une place d'affaires au  
3 500, Consumers Road, Toronto (Ontario);

4  
5 JEAN-BENOÎT TRAHAN, économiste, directeur Affaires  
6 réglementaires et budget, ayant une place  
7 d'affaires au 706, boulevard Gréber, Gatineau  
8 (Québec);

9  
10 LISE MAUVIEL, directrice Service à la clientèle,  
11 Gazifère, ayant une place d'affaires au 706,  
12 boulevard Gréber, Gatineau (Québec);

13  
14 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
15 solennelle, déposent et disent :

16  
17 INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY :

18 Q. [1] Rebonjour, Madame Mauviel. Je vous réfère au  
19 Plan d'approvisionnement gazier de Gazifère qui a  
20 été déposé comme pièce B-0072 (GI-15, Document 1).  
21 Est-ce que cette pièce a été préparée par vous ou  
22 sous votre supervision?

23 Mme LISE MAUVIEL :

24 R. Oui.

25 Q. [2] Avez-vous des changements à y apporter?

1 R. Aucun changement.

2 Q. [3] L'adoptez-vous comme étant votre preuve écrite  
3 dans le présent dossier?

4 R. Oui, je l'adopte.

5 Me LOUISE TREMBLAY :

6 Q. [4] Mr. Leblanc, I now turn to you, I refer you to  
7 the pre-filed evidence filed under Tab B-0073, GI-  
8 15, Document 1.1, and Tab B-0144, GI-15, Document  
9 1.2, these are letters of July twenty-fourth  
10 (24th), two thousand and fourteen (2014), and  
11 August twenty-ninth (29th), two thousand and  
12 fourteen (2014), addressed to Mrs. Lise Meloche,  
13 General Manager of Gazifère; were these letters  
14 prepared by you or under your supervision?

15 Mr. JAMIE LeBLANC :

16 A. Yes, they were.

17 Q. [5] Do you agree that these letters shall  
18 constitute your written evidence in the present  
19 file?

20 A. I do.

21 Q. [6] Mr. Leblanc, since these letters were sent to  
22 Gazifère, are there any developments with respect  
23 to the situation you described in these letters  
24 that you consider should be brought to the  
25 attention of the Régie?

1 A. Yes, there is. And I provide these as updates and  
2 just to also ensure that the Board knows that we  
3 are currently continuing to work to make sure that  
4 we do the best for our customers in terms of gas  
5 supply. So there are few updates since the letters  
6 were filed.

7 First of all, in the hearing, actually the  
8 hearing that was held here in front of the Régie  
9 earlier this month, in the evidence of TransCanada,  
10 they indicated that the... they would not take the  
11 pipeline that they intend to convert to oil out of  
12 service until March of two thousand seventeen  
13 (2017). So my letter on the twenty-fourth (24th) of  
14 July said that that would start impacting rates for  
15 gas in two thousand sixteen (2016), but because  
16 they are not going to take the pipeline out of  
17 service until March of two thousand seventeen  
18 (2017), that effectively buys us another year to  
19 find solutions for gas supply. So it gives us a bit  
20 more time to manage that.

21 The second thing that I would like to bring  
22 to your attention is actually, this morning, by  
23 eight o'clock (8:00) Mountain Time this morning, we  
24 bid into transportation capacity on TransCanada  
25 for, not for the Ottawa and Gatineau region but for

1 the Toronto region. And the reason this is  
2 important for this hearing is, we have a contract  
3 that we currently use to serve the Toronto area  
4 that is, the official path of that contract is from  
5 Dawn, Ontario to Iroquois...

6 (11 h 10)

7 So we have been using it to serve Toronto,  
8 because we are now bidding into some capacity for  
9 Toronto, which has renewal rights, and we believe  
10 with, now that we have that capacity, if necessary,  
11 sort of as a last resort, if we cannot resolve  
12 these issues with TransCanada, we will be able to  
13 divert that contract to the Ottawa region.

14 Now it's not the full shortfall, in our  
15 letter in August, we indicated that the shortfall  
16 was about sixteen percent (16%) on a peak day, this  
17 contract is forty thousand gigajoules a day  
18 (40,000 GJ/d) so it will effectively reduce the  
19 remaining shortfall to be managed to approximately  
20 ten percent (10%). So it is a fairly significant  
21 event that will allow us to, you know, as we  
22 continue to work on that shortfall, we have made a  
23 significant step, I guess is what I would indicate.

24 And then finally, I just wanted to indicate  
25 that we continue to talk with TransCanada, even

1 today, and we are hopeful, we still remain hopeful  
2 that a negotiated solution can be found, where  
3 TransCanada will size the market appropriately for  
4 the customers that are on, served by the Eastern  
5 Triangle segment of the mainline and also ensure  
6 that rate payers, gas rate payers don't incur costs  
7 that really belong to the oil project. So we  
8 continue to discuss those matters with them even  
9 today. That's it.

10 Q. [7] O.K., thank you, Mr. Leblanc. I just want to go  
11 back on something to make sure that it's clear. The  
12 first part of your comments were with respect to  
13 the fact that TCPL said that the pipe would not be  
14 replaced until March two thousand and seventeen  
15 (2017), how does it translate?

16 In the evidence in your letters, it was  
17 mentioned that November two thousand and sixteen  
18 (2016), the potential impact with respect to lack  
19 of capacity, the impact would start to be felt at  
20 the end of two thousand and sixteen (2016), so  
21 considering this new development, is it, do we have  
22 to understand that it will be at the end of two  
23 thousand and seventeen (2017) or beginning of two  
24 thousand eighteen (2018), or what is exactly the  
25 date?

1 A. That's right. So because the pipe will not be taken  
2 out of service until the winter is effectively  
3 over, and we won't need it for the summer, and so,  
4 effectively, it gives us definitely until November,  
5 maybe really effectively as far as January of two  
6 thousand eighteen (2018) before we would have  
7 significant impacts should TransCanada be  
8 successful in what they intend to do.

9 Q. [8] Okay, thank you. And you said also that the  
10 potential impact that had been announced would now  
11 be reduced to ten percent (10%), so is it correct  
12 to understand what you're saying is that the  
13 sixteen percent (16%) that was identified in the  
14 evidence would now be, the potential impact would  
15 now be ten percent (10%)?

16 A. Yes. So by bidding into the capacity that we did,  
17 we can now, if needed, use that forty thousand  
18 gigajoules a day (40,000 GJ/d) contract to reduce  
19 the impact to ten percent (10%). And we continue to  
20 work on solutions for the rest.

21 Q. [9] Thank you, Mr. Leblanc. Alors, Madame Mauviel,  
22 je reviens à vous, pouvez-vous exposer sommairement  
23 comment Gazifère rencontre ses besoins en  
24 approvisionnements gaziers?

25

1 Mme LISE MAUVIEL :

2 R. Gazifère s'approvisionne via les installations  
3 d'Enbridge Gas Distribution, son seul et unique  
4 fournisseur de gaz naturel, en vertu du tarif 200.  
5 Or, ce tarif 200 tient compte, entre autres, des  
6 coûts de distribution d'Enbridge Gas Distribution  
7 et également des coûts de transport sur TCPL.

8 Dans le cadre du plan de développement  
9 déposé cette année, Gazifère a annoncé à la Régie  
10 qu'il y a certains changements dans le marché en  
11 amont, plus particulièrement par rapport au  
12 transport sur TCPL, qui pourrait avoir des impacts  
13 sur ses clients, en raison notamment du Projet  
14 Énergie Est de TCPL. Nous tenons à préciser que ces  
15 impacts changent, ces impacts touchent non  
16 seulement Gazifère, mais Québec, l'Ontario et le  
17 Nord-Est des États-Unis.

18 Tel qu'exposé dans la preuve, Gazifère, via  
19 Enbridge, effectue tous les efforts nécessaires  
20 pour assurer l'accès au gaz naturel dans sa  
21 franchise à des prix compétitifs pour tous ses  
22 clients, existants et nouveaux clients, même ceux  
23 qui, dans les circonstances, demandent d'être  
24 migrés d'un service à l'autre.

25 En effet, EGD participe activement aux

1 processus réglementaires dans différentes  
2 juridictions dans le but de trouver des solutions  
3 et les difficultés entourant la pipeline principale  
4 de TCPA dont, notamment, le « settlement  
5 agreement » et ainsi que les impacts découlant du  
6 projet Énergie Est. Dans cette période  
7 d'incertitude et de turbulence pour l'industrie du  
8 gaz naturel au Québec, Gazifère continuera  
9 d'utiliser tous les moyens dont elle dispose pour  
10 accommoder ses clients tout en faisant croître son  
11 marché et en desservant sa clientèle de manière  
12 sécuritaire et efficace.

13 En effet, il est de l'avis de Gazifère que  
14 toute restriction ou retour des clients au service  
15 du transport du Distributeur aurait des impacts  
16 négatifs inacceptables pour la région ainsi que  
17 pour ses clients, tant au niveau économique  
18 qu'environnemental et irait à l'encontre de  
19 l'intérêt public.

20 Q. [10] Madame Mauviel, j'aimerais ça que vous nous  
21 fassiez part de vos commentaires à l'égard des  
22 preuves de l'ACEF et de la FCEI et, plus  
23 particulièrement, de leurs recommandations à  
24 l'égard du plan d'approvisionnement de Gazifère.

25 R. Oui. Dans leur preuve, la FCEI et l'ACEF de

1 l'Outaouais soutiennent que tous les coûts  
2 additionnels résultant de l'acceptation des  
3 demandes de migration des clients du Service T de  
4 l'Ontario vers le Service T de l'ouest ou des  
5 clients en service interruptible vers le service  
6 continu devraient être soit assumés par  
7 l'actionnaire, selon la FCEI, ou assumés par les  
8 clients qui demandent à être migrés selon l'ACEF.

9 Gazifère est totalement en désaccord avec  
10 ces recommandations. Elle est d'opinion que ni  
11 l'actionnaire, ni les clients qui migrent devraient  
12 subir les conséquences de la turbulence qu'on  
13 retrouve dans le marché en amont, plus  
14 particulièrement quant à la capacité de transport  
15 sur TCPL qui découle, en grande partie, d'un projet  
16 non gazier, soit le projet Énergie Est de TCPL.

17 Gazifère ne fait aucun profit en ce qui a  
18 trait aux coûts en amont. Elle récupère de ses  
19 clients exactement ce qu'elle paie sur le marché  
20 pour ces services. Gazifère via EGD fait tous les  
21 efforts possibles pour s'assurer que le service  
22 d'approvisionnement gazier soit offert en franchise  
23 à un coût raisonnable. Il n'y a aucun manquement de  
24 la part du Distributeur qui devrait mener à faire  
25 supporter quoi que ce soit à l'actionnaire.

1                   D'autre part, la problématique liée à  
2 l'approvisionnement déborde de la franchise de  
3 Gazifère. Il serait totalement inacceptable de  
4 prendre les clients en Service T de l'Ontario de  
5 Gazifère en otages en leur allouant le surcoût à  
6 eux seuls. Veuillez noter qu'à ce jour des trente-  
7 sept (37) clients qui étaient en Service T de  
8 l'Ontario durant l'année deux mille quatorze (2014)  
9 seulement trois y seront en deux mille quinze  
10 (2015). Tous les autres ayant déjà migré au service  
11 de l'ouest au moment où on se parle.

12                   D'autre part, nous n'avons pas à ce jour  
13 encore connu de migration du service interruptible  
14 au service continu. Il est important de noter à cet  
15 égard que Gazifère a seulement trois clients au  
16 service interruptible et que le nombre historique  
17 de jours d'interruption dans sa franchise a  
18 toujours été assez limité, se trouvant entre zéro à  
19 seize (16) jours durant les cinq dernières années.

20    Q. [11] Merci, Madame Mauviel. On va maintenant passer  
21 à l'adoption des pièces par rapport à la demande de  
22 modification de tarif. Alors, d'abord, votre  
23 témoignage écrit a été déposé au soutien de la  
24 demande comme pièce B-0094, GI-16, Document 1. Est-  
25 ce que ce témoignage a été préparé par vous ou sous

1 votre supervision?

2 R. Oui.

3 Q. [12] Avez-vous des modifications à y apporter?

4 R. Oui. Dans le cadre des demandes de renseignements  
5 de la Régie et des intervenants, Gazifère a demandé  
6 de, ou a annoncé qu'une révision au nombre de  
7 participants à son programme de système combo était  
8 nécessaire. Un PGEÉ a été révisé et déposé à la  
9 Régie la semaine dernière reflétant cette révision  
10 de participants. Conséquemment, le budget du PGEÉ  
11 pour l'année deux mille quinze (2015) est passé de  
12 cinq cent quatorze mille (514 000) à cinq cent  
13 soixante-quatre mille (564 000) ayant comme impact  
14 d'augmenter le revenu additionnel requis de  
15 cinquante mille dollars (50 000 \$).

16 Je tiens à préciser que mon témoignage  
17 ainsi que la preuve présentement présentée au  
18 dossier seront mis à jour pour refléter cet impact  
19 une fois que la Régie aura rendu sa décision dans  
20 le présent dossier.

21 (11 h 21)

22 Q. [13] Madame Mauviel, est-ce que vous adoptez ce  
23 témoignage comme étant votre preuve écrite pour les  
24 fins du présent dossier?

25 R. Oui, je l'adopte, nécessairement avec, considérant

1           cette prévision.

2       Q. [14] Je vous réfère maintenant aux pièces  
3           suivantes, qui ont également été déposées au  
4           soutien de la demande tarifaire, alors les pièces  
5           B-0095 à B-0106, il s'agit des pièces GI-16,  
6           Documents 2 à 9; les pièces B-0074 à B-0090, B-0159  
7           et B-0161, ce sont l'ensemble des pièces contenues  
8           dans les sections GI-17 et GI-18 de la preuve; et  
9           finalement, l'ensemble des pièces B-0153 à B-0170,  
10          qui constituent les réponses aux demandes de  
11          renseignements de la Régie et des intervenants;  
12          est-ce que ces pièces ont été préparées par vous ou  
13          sous votre supervision?

14       R. Oui, à l'exception de quelques pièces, la pièce GI-  
15          16, Document 4.1, la pièce GI-17, Document 2.4.1 et  
16          la pièce GI-24, Document 1.1. Pour ce qui est de la  
17          pièce GI-16, Document 4.1, elle correspond au  
18          mémoire du RBC Capital Markets portant sur les  
19          hypothèses et la méthodologie utilisées pour  
20          dériver la prime de risque de Gazifère.

21                    Pour ce qui est de la pièce GI-17, Document  
22          2.4.1, il s'agit du rapport préparé par les  
23          actuaire de la firme Mercer à la demande de  
24          Gazifère afin d'estimer les contributions aux  
25          régimes de retraite selon la base des déboursés

1           pour l'année deux mille quinze (2015). Enfin, la  
2           pièce GI-24, Document 1.1 est le rapport du  
3           vérificateur externe concernant les activités de  
4           vérification de la déclaration GES 2013 de  
5           Gazifère.

6           Q. [15] Alors, Madame Mauviel, est-ce que vous avez  
7           des corrections à apporter aux pièces qui relèvent  
8           de vous?

9           R. À l'exception de la réserve que j'ai apportée  
10          tantôt au sujet du budget du PGEÉ, je n'ai aucune  
11          autre correction à apporter.

12          Q. [16] Donc vous adoptez ces pièces comme étant votre  
13          preuve écrite dans le présent dossier?

14          R. Oui, je les adopte.

15          Q. [17] Je vais vous demander maintenant de résumer  
16          les principaux éléments de la demande tarifaire de  
17          Gazifère et les conclusions qu'elle recherche.

18          R. Selon la pièce GI-17, Document 1, déposée le dix-  
19          huit (18) août dernier, Gazifère demande  
20          l'approbation de vingt-sept millions trois cent  
21          quatre-vingt mille quatre cents dollars  
22          (27 380 400 \$) à titre de revenu requis de  
23          distribution pour l'année témoin 2015, qui a été  
24          calculé selon la formule et les paramètres  
25          approuvés par la Régie dans sa décision D-2010-112.

1 Les tarifs actuellement en vigueur génèrent  
2 des revenus de distribution de vingt-sept millions  
3 cent onze mille dollars (27 111 000 \$), le revenu  
4 additionnel requis est donc de deux cent soixante-  
5 neuf mille quatre cents dollars (269 400 \$). Suite  
6 à la révision du budget volumétrique et monétaire  
7 déposé la semaine dernière, le revenu additionnel  
8 requis s'établit maintenant à trois cent dix-neuf  
9 mille quatre cents dollars (319 400 \$), qui  
10 représente une augmentation moyenne des tarifs de  
11 distribution de un virgule deux pour cent (1,2 %).

12 Le revenu additionnel requis pour l'année  
13 témoin 2015 a été calculé en utilisant le taux de  
14 rendement sur l'avoir de neuf virgule dix pour cent  
15 (9,10 %) selon le taux approuvé par la Régie dans  
16 sa décision D-2014-114. Dans le cadre de  
17 l'application de la formule et de l'établissement  
18 du revenu requis de distribution de 2015, Gazifère  
19 a inclus, à titre de facteur exogène, un budget de  
20 cent cinquante-six mille dollars (156 000 \$) pour  
21 la gestion du SPEDE.

22 En effet, Gazifère demande à la Régie le  
23 maintien, pour l'année deux mille quinze (2015), du  
24 facteur exogène qu'elle a approuvé dans le cadre de  
25 sa décision D-2013-191 relatif au SPEDE. Gazifère

1 demande également le maintien du CFR hors base de  
2 tarification, qui avait été approuvé par la Régie  
3 dans cette même décision, dans lequel seront  
4 comptabilisés les écarts entre les montants  
5 réellement déboursés et les montants prévus à ce  
6 titre, le tout dans le but de protéger à la fois le  
7 Distributeur et les clients.

8 Dans le cadre de l'application de la  
9 formule, Gazifère a également inclus, à titre  
10 d'exclusion, l'impact sur le coût de service du  
11 projet de réalisation du programme de francisation,  
12 qui a été approuvé par la Régie dans le cadre de sa  
13 décision D-2014-020, et demande à la Régie  
14 l'autorisation d'ajouter cet impact dans  
15 l'établissement du revenu requis de distribution de  
16 2015 à titre d'exclusion.

17 Q. [18] Madame Mauviel, avez-vous pris connaissance  
18 des commentaires de l'ACEF et de la FCEI en ce qui  
19 a trait à, plus particulièrement à la rentabilité  
20 du plan de développement de Gazifère?

21 R. Oui, j'en ai pris connaissance.

22 Q. [19] Pouvez-vous exposer la position de Gazifère à  
23 l'égard de ces recommandations?

24 (11 h 26)

25 R. Dans leur preuve, la FCEI et l'ACEF de l'Outaouais

1           mettent en doute la rentabilité du projet de  
2           développement de Gazifère prévu pour l'année deux  
3           mille quinze (2015) et, plus particulièrement,  
4           celui du secteur résidentiel et font des liens avec  
5           la rentabilité du plan de développement de Gaz  
6           Métro.

7                        À cet égard, nous croyons que le parallèle  
8           avec Gaz Métro est douteux et non représentatif de  
9           la réalité de Gazifère. D'ailleurs, il faut  
10          souligner que, par ses questions, la FCEI cherchait  
11          justement à faire les liens avec la réalité de Gaz  
12          Métro mais que les réponses de Gazifère font plutôt  
13          ressortir les différences, notamment en ce qui a  
14          trait au marché des condos. En fait, il faut  
15          prendre en compte la réalité particulière de  
16          Gazifère qui est un petit distributeur gazier et  
17          limité actuellement à une seule municipalité et  
18          dont la densité des consommateurs est largement  
19          supérieure à celle de Gaz Métro.

20                       D'ailleurs, un des éléments qui ressort  
21          clairement de la preuve de Gazifère, en réponse aux  
22          demandes de renseignements de la FCEI, est le fait  
23          que la baisse de rentabilité des dernières années  
24          s'explique en partie par l'ajout de clients  
25          commerciaux à plus faible consommation

1           comparativement aux années antérieures, ce qui a  
2           pour effet de réduire les revenus. De plus, suite à  
3           certaines décisions au niveau de l'emploi au  
4           gouvernement fédéral, la région a été touchée par  
5           une baisse de l'activité de la nouvelle  
6           construction résidentielle au cours des dernières  
7           années. Cela implique nécessairement des impacts  
8           sur l'ampleur de notre développement résidentiel.  
9           Gazifère s'attend toutefois, basée notamment sur  
10          des analyses récentes de la Société canadienne  
11          d'hypothèque et de logement, à un regain du  
12          développement résidentiel dans la région au cours  
13          des prochaines années.

14                 Cela étant dit, Gazifère tient à rappeler  
15                 qu'elle effectue dans la pratique une analyse de  
16                 rentabilité pour tous ses projets d'investissement  
17                 nécessitant une extension de réseau et que ces  
18                 projets doivent passer le test de rentabilité sans  
19                 quoi une contribution sera requise du client. Ceci  
20                 doit rassurer la Régie à l'effet que l'ensemble des  
21                 projets d'investissement pris individuellement au  
22                 moment de lancer les travaux, respecte les critères  
23                 de rentabilité établis par la Régie.

24                 De plus, cette manière de faire diffère de  
25                 l'approche portefeuille de Gaz Métro qui, selon ma

1           compréhension, peut inclure des projets non  
2           rentables dans son plan de développement. Quant aux  
3           échanges entourant le coût en capital prospectif,  
4           Gazifère réfère la Régie aux différentes réponses  
5           soumises dans les DDR traitant de ce sujet. À cet  
6           égard, Gazifère est consciente que sa méthode  
7           diffère de celle utilisée par Gaz Métro et Hydro-  
8           Québec mais elle considère malgré tout que cette  
9           méthode reste adéquate pour une entreprise  
10          d'utilité publique.

11                       Cela étant dit, si la Régie préfère que  
12          Gazifère utilise la même méthode que celle utilisée  
13          par les autres distributeurs gaziers, Gazifère n'y  
14          voit pas d'enjeu.

15          Q. [20] Madame Mauviel, dans le cadre de sa preuve,  
16          l'ACEF de l'Outaouais propose de faire certains  
17          changements à l'égard de l'article 2.1.1 des  
18          Conditions de service et tarif. Gazifère fait elle-  
19          même une proposition mais l'ACEF en formule une  
20          autre. Pouvez-vous nous dire quelle est la position  
21          de Gazifère à l'égard de cette proposition de la  
22          part de l'ACEF?

23          R. Oui. Gazifère n'est pas en accord avec la  
24          proposition de l'ACEF. Le texte des conditions de  
25          service et tarif se veut un document qui établit

1 les obligations du Distributeur et des clients et  
2 qui reflète les pratiques générales du  
3 Distributeur. Les ajouts proposés par l'ACEF visent  
4 à imposer un délai additionnel à Gazifère qui,  
5 selon nous, n'est pas justifié. Selon notre  
6 proposition, le client bénéficiera d'un délai de  
7 dix (10) jours ouvrables pour régulariser la  
8 situation.

9 Il faut aussi préciser que dans le libellé  
10 de l'article proposé par Gazifère qui débute par  
11 « Lorsque le client refuse l'accès au réseau de  
12 distribution », le client ne recevra un avis écrit  
13 que suite à un refus donné de sa part au  
14 Distributeur. Il est donc implicite qu'une  
15 discussion aura lieu entre le client et le  
16 Distributeur au préalable pour, justement,  
17 déterminer un temps approprié pour accorder l'accès  
18 au réseau de distribution au Distributeur. Il va  
19 donc de soi que lors de cette discussion, et avant  
20 d'envoyer un avis écrit au client, le client sera  
21 informé des droits et obligations du Distributeur.

22 Finalement, les Conditions de service et  
23 tarif ont été développées dans le cadre d'un  
24 dossier conjoint avec Gaz Métro et Hydro-Québec,  
25 mon Dieu... Gaz Métro et Gazifère. Dans le cadre de

1 ce dossier, la Régie cherchait à harmoniser les  
2 Conditions de service et tarif entre les deux  
3 distributeurs lorsque possible. Gazifère s'est  
4 inspirée des conditions de service et tarif de Gaz  
5 Métro pour formuler sa proposition. D'ailleurs,  
6 l'article proposé correspond à l'article approuvé  
7 de Gaz Métro. Selon nous, c'est un exemple parfait  
8 où les Conditions de service et tarif devraient  
9 être harmonisées entre les deux distributeurs.

10 Q. [21] Merci Madame Mauviel. I know turn to you, Mr.  
11 Kirk. I refer you to the pre-filed evidence filed  
12 under tab B-0091 to B-0093, exhibit GI-21,  
13 Documents 1 to 3, which constitute your written  
14 testimony pertaining to the allocated costs study  
15 and the document filed in support thereto as well  
16 as your curriculum vitae. Do you have any  
17 amendments to make to these exhibits?

18 Mr. MATTHEW KIRK:

19 A. No, I do not.

20 Q. [22] Do you adopt these exhibits as your written  
21 evidence in the present file?

22 A. Yes.

23 Q. [23] Do you wish to add anything?

24 A. No, I do not.

25 Q. [24] Thank you. Last but not least, Mr. Kacicnik. I

1 refer you to the pre-filed evidence filed under B-  
2 0118 to B-0120, exhibit GI-22, Documents 1, 1.1 and  
3 3; tab B-0112, exhibit GI-22, Document 1.2; tab B-  
4 0114, exhibit GI-22, Document 1.3 and tab B-0121 to  
5 B-0127, exhibits GI-23, Documents 1 to 3.1. Did you  
6 prepare these exhibits or were they prepared under  
7 your supervision or control?

8 Mr. ANTON KACICNIK:

9 A. These exhibits were prepared under my supervision.

10 Q. [25] Do you have any amendments or corrections that  
11 you wish to make to these exhibits?

12 A. Yes, I do. I would like to update exhibit GI-22,  
13 Document 1.3, which is titled "Unit Rates and  
14 Revenues by Component and Rate Class" and exhibit  
15 GI-23, Documents 1, 2 and 3 to reflect the October  
16 first (1st) two thousand fourteen (2014) pass-on  
17 rates.

18 These exhibits also reflect the recent  
19 migration of customers from Ontario T-Service to  
20 Western T-Service. Therefore, the commodity, load  
21 balancing and transportation revenues in the  
22 updated exhibit GI-22, Document 1.3 reflect the  
23 October two thousand fourteen (2014) pass-on gas  
24 cost as outlined in the exhibits filed under tab  
25 GI-23. Also, as testified by Ms. Mauviel regarding

1 the fifty thousand (50,000) not currently included  
2 in the revenue requirement, the cost allocation and  
3 rate design exhibits also do not reflect the  
4 additional fifty thousand (50,000) in the revenue  
5 requirements. Should the Régie approve this amount,  
6 the final rate order exhibits will be amended  
7 accordingly.

8 Q. [26] Okay. Je voudrais juste préciser quelque  
9 chose : les pièces en question révisées ont été  
10 déposées par Gazifère ce matin et, là, je réalise  
11 qu'il y a une problématique au niveau des cotes  
12 alors je ne veux pas en faire un grand débat, mais  
13 on a déposé également une requête amendée ce matin  
14 tout simplement pour mettre à jour le revenu  
15 requis. O.K. Tout simplement pour ajouter le  
16 cinquante mille (50 000), c'est tout. Ce n'est pas  
17 un amendement, ce n'est pas une surprise. Alors,  
18 cette pièce-là, je vois qu'elle a été cotée sous  
19 0079 qui est la même cote qu'on a donnée à la  
20 présentation de monsieur Trahan tantôt, donc je ne  
21 sais pas si c'est faisable de mettre la  
22 présentation de monsieur Trahan plus loin dans  
23 le... bien, en fait, non, parce que les autres ont  
24 toutes été produites également, c'est ça la  
25 problématique.

1                   Alors, la GI-23, Document 1, elle a été  
2                   cotée B-0180; la GI-22, Document 1.3, B-0081; la  
3                   GI-23, Document 2, B-0182 et, finalement, la GI-23,  
4                   Document 3, B-0183. Alors si c'était possible de  
5                   coter la présentation de monsieur Trahan B-0184...

6                   LA PRÉSIDENTE :

7                   En fait, non...

8                   Me LOUISE TREMBLAY :

9                   Mais ça, peut-être ça ne fonctionne pas parce qu'il  
10                  faut y aller par ordre, là?

11                 LA PRÉSIDENTE :

12                 Bien, en fait, c'est qu'il y a deux documents  
13                 Excel, il y en a un qui est B-0184 et l'autre qui  
14                 est B-0185.

15                 Me LOUISE TREMBLAY :

16                 Ah, bon, donc on serait rendus à 6.

17                 LA PRÉSIDENTE :

18                 À 6, B-0186.

19                 Me LOUISE TREMBLAY :

20                 Mais ça ne pose pas de problématique de produire la  
21                 présentation de monsieur Trahan sous 186?

22                 LA GREFFIÈRE :

23                 Je vais voir avec le Greffe...

24                 Me LOUISE TREMBLAY :

25                 Écoutez, je ne veux pas faire de problème, là, mais

1           disons qu'elles sont toutes produites, mais peut-  
2           être qu'au niveau des cotes, là, il va falloir  
3           juste s'assurer qu'on est... on est tous en ligne.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           En fait, il va y avoir une, je pense que madame la  
6           greffière va discuter avec les gens du Greffe, il  
7           n'y a pas de problème, on vous donnera le numéro à  
8           quoi fait référence, c'est sûr qu'il n'y aura pas  
9           deux numéros pour deux documents... le même numéro  
10          pour deux documents différents.

11          Me LOUISE TREMBLAY :

12          C'est juste ça que je veux éviter, là.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Pas de problème.

15          Me LOUISE TREMBLAY :

16          Q. [27] Mr. Kacicnik, can you please summarily explain  
17          how you propose to allocate the distribution  
18          revenue deficiency to the rate classes and how the  
19          proposed rates are derived?

20          Mr. ANTON KACICNIK :

21          A. Certainly. The distribution revenue deficiency  
22          equals two hundred sixty-nine point four thousand  
23          (\$269.4K) for two thousand fifteen (2015) and  
24          represents the difference between revenues at  
25          existing two thousand fourteen (2014) rates applied

1 to two thousand and fifteen (2015) test year  
2 volumes, versus the two thousand and fifteen (2015)  
3 test year revenue requirement determined by  
4 Gazifère's performance base regulation formula.

5 The allocation of revenue deficiency to  
6 Gazifère's customer classes is carried out in two  
7 stages. Stage 1 allocates the deficiency to the  
8 customer classes using the two thousand fifteen  
9 (2015) rate base allocator. In stage 2, the company  
10 may make adjustments to the allocated deficiency to  
11 issue or improve on certain rate design objectives  
12 such as the level of rate impacts or revenue-to-  
13 cost ratios.

14 As indicated in our written evidence at  
15 Exhibit GI-22, Document 1, page 3, an upward  
16 adjustment of seventy-four point one thousand  
17 (\$74.1K) was made to Rate 2 revenues and a downward  
18 adjustment of sixty-three point eight thousand  
19 (\$63.8K) was made to Rate 1 revenues relative to  
20 the deficiency allocated to each customer class in  
21 Stage 1 of the rate design process.

22 Also, slight downward adjustments were made  
23 to revenues of one hundred dollars (\$100) for Rate  
24 3, four point three thousand (\$4.3K) for Rate 5,  
25 and five point nine thousand (\$5.9K) for Rate 9. As

1 can be seen in Exhibit GI-22, Document 1.1, page 1,  
2 column 4, these adjustments result in the entire  
3 distribution revenue deficiency of six hundred  
4 sixty-nine point four thousand (\$669.4K) being  
5 recovered from Rate 2 customers and result in no  
6 change to delivery rates for all customer classes,  
7 except for Rate 2.

8 In an ongoing effort to improve the  
9 revenue-to-cost ratio for the Rate 2 customers, the  
10 company has chosen to adjust the Rate 2 revenues to  
11 a level that will increase its revenue-to-cost  
12 ratio from zero point eight six (0.86) in two  
13 thousand fourteen (2014) to zero point eight seven  
14 (0.87) in two thousand fifteen (2015). The  
15 associated bill impact for Rate 2 customers is  
16 point eight percent (0.8%) on a sales service  
17 basis, that is total bill basis, and one point one  
18 percent (1.1%) on a T-service basis, which is total  
19 bill excluding gas supply charges.

20 If no upward revenue adjustment was made,  
21 then Rate 2 revenue-to-cost ratio would remain at  
22 the two thousand fourteen (2014) level. The  
23 corresponding bill impacts would be point five  
24 percent (0.5%) on a sales that is total bill basis,  
25 and one percent (1.0%) on a T-service basis.

1                   Given the small change in the rate impact  
2                   resulting from the upward revenue adjustment for  
3                   Rate 2, and given the improvement in revenue-to-  
4                   cost ratio for Rate 2, the company considers the  
5                   level of adjustment to be appropriate.

6           Q. [28] Mr. Kacicnik, does the... this recommendation  
7                   of increase, does it still remain the same even  
8                   with the increase in the revenue requirement?

9           A. Yes, it does.

10          Q. [29] Thank you. Did you have the opportunity of  
11                   reviewing the evidence submitted by l'ACEF de  
12                   l'Outaouais with respect to the recovery of the  
13                   distribution revenue requirement to an increase of  
14                   Rate 2?

15          A. Yes, I did.

16          Q. [30] Do you have any comments with respect to this  
17                   intervenor's recommendation?

18          A. Yes. This intervenor makes objections to the upward  
19                   adjustment of seventy-four point one thousand  
20                   (\$74.1K) to Rate 2 revenues. The intervenor's  
21                   position is that the company should not make, at  
22                   least for this test year, any adjustment to the  
23                   allocation of distribution revenue deficiency  
24                   beyond Stage 1 of the rate design process, which,  
25                   as we explained, allocates the deficiency to the

1 customer classes using the two thousand and fifteen  
2 (2015) rate base allocator.

3 This would keep the revenue-to-cost ratio  
4 for Rate 2 at the two thousand fourteen (2014)  
5 level of zero point eight six (0.86) versus the  
6 proposed zero point eight seven (0.87), and the  
7 corresponding rate impact to the point five percent  
8 (0.5%) on a sales service basis versus the proposed  
9 point eight percent (0.8%).

10 The intervenor bases their recommendation  
11 on two thousand fifteen (2015) being the last year  
12 of Gazifère's current performance-based regulation  
13 term, which should allow for productivity gains to  
14 all customers and to Gazifère not making any  
15 changes in its cost allocation study since it was  
16 last approved by the Régie.

17 I will address their objections in two  
18 parts. First, with respect to two thousand fifteen  
19 (2015) being the last year of the current  
20 performance-based regulation term, I would like to  
21 note that just like for the last four years, the  
22 revenue requirement for two thousand fifteen (2015)  
23 was determined by Gazifère using the Régie-approved  
24 performance-based formula.

25 This performance-based formula contains a

1 productivity factor, which is also known as a  
2 disconcur efficient, which restrict the increase in  
3 Gazifère's revenue requirement except for  
4 exclusions to only a portion of the inflation rate.  
5 Customers therefore benefit each year, including  
6 this year, from this productivity challenge that is  
7 built into Gazifère's formula.

8           Second, as discussed in the pre-filed  
9 evidence of Mr. Kirk, at GI-21, Document 1, once  
10 the test-year revenue requirement is determined by  
11 the formula, the company then uses an internal  
12 budget that equals the formula revenue requirement  
13 and the test year forecast of customer numbers,  
14 volumes and so on to perform the cost allocation  
15 study.

16           While the company has not changed the  
17 Régie-approved principles and conventions that  
18 underpin the cost allocation study, this approach  
19 ensures that cost allocation remains current and  
20 that cost causalities maintain during the  
21 performance-based period. As a result, the  
22 company's cost allocation study, revenue  
23 requirement responsibility of each customer class,  
24 revenue-to-cost ratios and rate impacts are  
25 current, that is reflective of the company's

1 customers base and their current consumption  
2 characteristics and continue to reflect cost  
3 causality.

4 In the company's view, it is therefore  
5 appropriate to continue the ongoing effort to  
6 improve the revenue-to-cost ratio for Rate 2 as  
7 part of this proceeding. Given the small  
8 incremental impacts on Rate 2 customers from the  
9 upward revenue adjustment, it is the company's view  
10 that this level of adjustment is appropriate for  
11 two thousand and fifteen (2015). And as I stated  
12 earlier, I would like to highlight that these  
13 conclusions remain valid with the addition of fifty  
14 thousand (\$50K) in DSM costs for Rate 2 customers.

15 For clarity, with the addition of this  
16 fifty thousand (\$50K) to the revenue requirement,  
17 the cost, the revenue-to-cost ratio for Rate 2  
18 would remain at zero point eight seven (0.87) for  
19 Rate 2 for two thousand and fifteen (2015), and the  
20 sales service bill impact would increase to zero  
21 point nine (0.9) versus the proposed zero point  
22 eight percent (0.8%).

23 Finally, the company notes that two other  
24 intervenor submissions supported the proposed  
25 allocation of distribution revenue deficiency and

1 the ongoing effort to improve revenue-to-cost ratio  
2 for Rate 2 customers.

3 Me LOUISE TREMBLAY :

4 Thank you. Alors, Madame la Présidente, ça complète  
5 les questions pour le second panel.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je vous remercie beaucoup, Madame Tremblay. Maître  
8 Lussier, vous avez l'honneur d'être la première.

9 (11 h 48)

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

11 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Messieurs  
12 les Régisseurs. Stéphanie Lussier pour l'ACEF de  
13 l'Outaouais.

14 Q. [31] Bonjours aux membres du panel. Je vais  
15 commencer en vous référant à la pièce GI-25,  
16 Document 1 qui sont les réponses de l'ACEF de  
17 l'Outaouais à la demande de renseignements numéro  
18 2... Qui sont les réponses de Gazifère à la demande  
19 de renseignements numéro de l'ACEF de l'Outaouais.  
20 C'est la pièce B-0155. Je vous réfère à la page 2,  
21 à la réponse 1.1 où Gazifère explique que :

22 Pour effectuer ses prévisions de  
23 volumes d'approvisionnement tels que  
24 retrouvées à la pièce GI-15, document  
25 1, page 2, Gazifère a utilisé les

1                   économies d'énergie découlant de son  
2                   PGEÉ qui étaient disponibles au moment  
3                   de faire ces prévisions, [...].

4           La question, bon, vous donnez une réponse à la  
5           question qui était :

6                   Veillez indiquer si les volumes  
7                   d'approvisionnement prévus en B-0072,  
8                   page 2, pour les années 2015 et  
9                   suivantes tiennent compte de  
10                  l'éventualité que les économies  
11                  d'énergie qui seront réalisées  
12                  excèdent les économies prévues dans  
13                  des proportions telles que celles  
14                  constatées pour l'année 2014 en B-0111  
15                  et B-0108.

16           J'aimerais que vous élaboriez votre réponse à cette  
17           question précise s'il vous plaît.

18           Mme LISE MAUVIEL :

19           R. Les économies prévues pour deux mille quinze  
20           (2015), deux mille seize (2016), deux mille dix-  
21           sept (2017) dans le Plan d'approvisionnement posent  
22           l'hypothèse que la prévision d'économies d'énergie  
23           sera les économies réellement encourues.

24           Q. [32] À la page 3 toujours du même document, la  
25           question était :

1                   Veillez fournir le détail du calcul  
2                   des additions de clients nettes des  
3                   pertes des années 2009 à 2013  
4                   présentées à la pièce B-0094, page 10,  
5                   et identifier les documents originaux  
6                   desquels les données historiques  
7                   proviennent.

8           Et Gazifère indique que :

9                   Les additions de clients nettes des  
10                  pertes de clients des années 2009 à  
11                  2013 [...] se réfèrent à des  
12                  statistiques réelles de fin d'année.

13          Et :

14                  Dans ses dossiers annuels de  
15                  fermeture, Gazifère rend publiques des  
16                  données statistiques moyennes.

17          Est-ce que donc il s'agit de calculs ou de  
18          statistiques de données internes que Gazifère  
19          utilise et ce sont ces statistiques mêmes qui sont  
20          publiées dans les rapports annuels ou dans les  
21          dossiers annuels de fermeture?

22          R. Oui. Les statistiques qu'on fait référence ici  
23          c'est vraiment les données réelles, mais c'est sur  
24          une base moyenne chez les clients moyens pour  
25          chaque année témoin qu'on fait référence ici. Et,

1           oui, ils sont inclus dans nos fermetures des  
2           livres.

3           Q. [33] Donc, ce sont des statistiques que Gazifère  
4           calcule à l'interne?

5           R. C'est les données réelles, effectivement.

6           Q. [34] Toujours dans le même document, à la page 6, à  
7           la réponse 2.1. Il était question du nombre exact  
8           de clients en service-T. Gazifère indique qu'il y a  
9           trente-sept (37) clients. Et par la suite, Gazifère  
10          écrit :

11                           L'écart par rapport à la pièce GI-18,  
12                           document 1.1 provient du fait que les  
13                           10 clients en question sont très  
14                           marginaux en termes de volumes.

15          J'aimerais que vous précisiez qu'est-ce que vous  
16          entendez par « très marginaux en termes de  
17          volumes » s'il vous plaît.

18          R. Ce qu'on a essayé de dire c'est que, lors du  
19          processus budgétaire, de considérer ces clients-là  
20          comme des clients en service-T versus des clients  
21          en service système de réseau, ça demande une  
22          certaine manipulation différente. Et considérant  
23          que c'est des petits, très petits clients, ils  
24          n'ont pas été considérés dans le portrait global de  
25          combien qu'on a de clients en service-T de

1 l'Ontario.

2 Mais je tiens à préciser que ça n'a  
3 absolument aucun impact sur l'établissement du  
4 tarif de distribution et même sur l'établissement  
5 du coût en amont.

6 Q. [35] Et quand vous dites qu'il s'agit de petits ou  
7 très petits clients, justement en termes de volumes  
8 est-ce qu'on a un ordre de grandeur?

9 R. Je ne l'ai pas en termes de volumes mètres cubes,  
10 mais on l'a en termes de pourcentage si on regarde  
11 le tableau à la page 7, vingt-cinq point cinquante-  
12 six pour cent (25,56 %) des volumes correspondent  
13 aux vingt-sept (27) clients. Alors que si on avait  
14 présenté le vrai portrait, ça aurait été vingt-cinq  
15 point quatre-vingt-dix-huit pour cent (25,98 %).  
16 Donc, c'est vraiment minime, là. Je n'ai pas le  
17 calcul devant moi.

18 (11 h 53)

19 Q. [36] Donc, vingt-cinq point cinquante-six pour cent  
20 (25,56 %) du volume. Non? Je vois monsieur Trahan  
21 dire non de la tête. À la pièce GI-18, Document  
22 1.1, ce qu'on présente là, c'est les vingt-sept  
23 (27) clients en Service T de l'Ontario et ça  
24 représente, ces vingt-sept (27) clients là,  
25 représentent vingt-cinq point cinquante-six pour

1 cent (25,56 %) des volumes annuels globaux de  
2 Gazifère. Vraiment, si on avait été plus précis  
3 puis présenter les dix (10) clients qui sont  
4 minimes, le vrai chiffre au Service T aurait été de  
5 vingt-cinq quatre-vingt-dix-huit pour cent  
6 (25,98 %) des volumes annuels, donc l'écart est  
7 vraiment minime.

8 Q. [37] Toujours au même document, à la page 8, à la  
9 réponse 2.4, Gazifère mentionne :

10 At this point in time, EGD does not  
11 intend to change its policies or  
12 procedures related to service type  
13 migration and, consequently, Gazifère  
14 does not intend to make any change.  
15 Please see the response to question  
16 7.3 of the Régie.

17 Et, à ladite question, à la réponse de la Régie qui  
18 est la pièce B-0153 ou GI-24, Document 1, Gazifère  
19 indique, notamment, à la page 9 :

20 Gazifère does not know if any  
21 interruptible or T-Service customers  
22 are aware that the ability of Gazifère  
23 to meet the natural gas demand  
24 requirements of its customers could be  
25 restricted post October 31, 2016.

1 Et :

2 Gazifère expects that its T-service  
3 customers, by electing to be  
4 responsible for their own upstream gas  
5 supply arrangements are aware of  
6 natural gas market conditions.

7 Et :

8 Gazifère will not necessarily know  
9 which customers will request a service  
10 offering change.

11 Alors, j'aimerais que vous élaboriez davantage sur  
12 quelles sont les raisons pour lesquelles at this  
13 point in time, à ce moment, Enbridge n'entend pas  
14 changer ses politiques ou ses procédures  
15 relativement à cet aspect.

16 Mr. JAMIE LEBLANC:

17 A. Perhaps I'll start and then if you want to add. So,  
18 as I mentioned this morning, we now have another  
19 year. We have three years to resolve some of these  
20 issues. We consider access to gas for the customers  
21 of Gazifère and all customers very important to the  
22 economy and we don't think it's fair to restrict  
23 their access at this time. To restrict customers'  
24 access to service, to me, that is the sort of the  
25 last resort if we can't solve these issues in some

1 other way. We think it's premature. As I mentioned  
2 this morning, we are looking at various ways of  
3 resolving the shortfall. We've made some progress,  
4 we think we will be able to handle it. So, you  
5 know, that's... we think it's the last thing we  
6 should do is start to restrict customers. We think  
7 there are solutions that can be found.

8           The other thing I would like to touch on is  
9 really, because I think there is a bit of  
10 misunderstanding as to how system supply applies to  
11 Gazifère and the benefits so I wanted to point out  
12 that Gazifère customers, by being part of EGD's  
13 system supply, there is a lot of benefit to them  
14 from this. The system supply and transportation  
15 cost are allocated on a postage stamp or, you know,  
16 assist overall average to all customers so the  
17 costs are all accumulated and divided amongst what  
18 is in total of over one point eight million (1.8M)  
19 customers so Gazifère forms part of that group so  
20 they're protected from, you know, increases but  
21 they participate in decreases as part of that  
22 group.

23           So, for example, Gazifère is actually a  
24 part, is part of the Enbridge eastern delivery area  
25 which is the most costly part of the franchise that

1 the system gas serves but, because Gazifère is part  
2 of the overall group, they pay the average of the  
3 cost for all the customers so, in effect, all the  
4 customers that we have in Toronto are helping to  
5 offset some of the cost for Gazifère customers so  
6 that's a benefit to them.

7 (11 h 58)

8 Also, Gazifère benefits from the buying  
9 power of Enbridge and the expertise that we have in  
10 purchasing gas, they benefit from the diversity of  
11 supply that a large portfolio can... can give to  
12 customers, and they also benefit from access -- we  
13 have almost a hundred (100) bcf of storage owned by  
14 Enbridge Gas Distribution, which is also a benefit  
15 that allows us to manage the customers' needs.

16 So, you know, I just didn't want... I  
17 wanted to make sure that the Régie understands that  
18 we see Gazifère as an integral part of our system  
19 gas, and that they should participate in the good  
20 and maybe the cost increases that come along the  
21 way, and that we think that we have, we are  
22 actively working on the shortfall for DDA and that  
23 we think that we can do what is best for our  
24 customers. So I just wanted to share that as part  
25 of my response.

1 Mme LISE MAUVIEL :

2 R. Si je peux ajouter aussi, par rapport à la  
3 composante purement Gazifère, comme je précisais  
4 tantôt dans ma présentation d'ouverture, cette  
5 problématique d'approvisionnement gazier et de la  
6 capacité sur TCPL touche à la fois le Québec,  
7 l'Ontario et le Nord-Est américain et si Gazifère,  
8 Gazifère est tellement un petit joueur dans cette  
9 balance-là que même si Gazifère imposait certaines  
10 restrictions pour les quelques clients qui restent  
11 à migrer, dans la balance, ça ne ferait pas grand-  
12 chose par rapport à la capacité sur TCPL.

13 Me STÉPHANIE LUSSIER :

14 Merci. Juste une seconde ou deux, s'il vous  
15 plaît...

16 Q. [38] Tout à l'heure, vous nous avez mentionné que,  
17 en deux mille quinze-deux mille seize (2015-2016),  
18 il y allait... il allait rester trois clients au  
19 service T, est-ce que c'est exact?

20 R. Au service T de l'Ontario, oui, uniquement trois.

21 Q. [39] Au service T de l'Ontario. Maintenant, en  
22 termes de pourcentage de volumes de ces clients-là,  
23 je reviens un petit peu sur la question que je vous  
24 posais tout à l'heure par rapport aux volumes  
25 consommés par ces clients, vous m'avez dit que

1 c'était très petit, ces trois clients-là, est-ce  
2 qu'on parle de quelle portion du vingt-cinq point  
3 quatre-vingt-dix-huit pour cent (25,98 %), est-ce  
4 que c'est quelque chose, un ordre de grandeur, est-  
5 ce que c'est quelque chose de l'ordre, par exemple,  
6 de vingt-deux pour cent (22 %) ou est-ce que c'est  
7 beaucoup plus petit?

8 Et on, je peux vous laisser le temps de  
9 regarder, peut-être qu'on peut répondre sous forme  
10 d'engagement si vous voulez.

11 R. Juste deux minutes.

12 Q. [40] Oui, bien sûr. En fait, ce qu'on me dit, c'est  
13 que je peux également vous référer à la pièce qu'on  
14 avait tout à l'heure, qui sont les... qui est B-  
15 0155, qui sont les réponses de Gazifère à la  
16 demande de renseignements numéro 2 de l'ACEF de  
17 l'Outaouais; à la page 7, là, il y a le tableau  
18 auquel vous avez fait référence et l'information  
19 qui est recherchée, c'est de savoir est-ce que les  
20 clients industriels, qui y sont mentionnés, sont  
21 ceux qui font partie de ces trois clients? C'est à  
22 la page 7 de GI-25, Document 1.

23 R. Les trois clients en question qui vont être encore  
24 en service T de l'Ontario en deux mille quinze  
25 (2015), c'est un client industriel et deux clients

1 commercial.

2 Q. [41] Merci pour cette précision. Je vous réfère  
3 maintenant toujours au même document, GI-25,  
4 Document 1, donc c'est B-0155, à la question 4.1...  
5 plutôt, à la réponse 4.1, où il est question  
6 notamment des coûts reliés au Programme de  
7 francisation; on retrouve ça à la page 11; vous  
8 mentionnez au deuxième et au troisième paragraphe,  
9 en fait, Gazifère mentionne que des charges  
10 annuelles sont nécessaires au maintien des mesures  
11 de francisation de Gazifère et ensuite, le coût  
12 exact de ces charges annuelles futures est inconnu.

13 D'abord, j'aimerais que vous me confirmiez  
14 que les charges annuelles dont il est question au  
15 deuxième paragraphe et au troisième paragraphe sont  
16 les mêmes et, deuxièmement, est-ce que Gazifère a  
17 une idée de l'ordre de grandeur bien que le montant  
18 soit inconnu?

19 (12 h 03)

20 R. Pour l'année-témoin deux mille quinze (2015),  
21 Gazifère estime ses charges d'exploitation à cent  
22 vingt-sept mille dollars (127 000 \$). Mais dans le  
23 cadre de la décision rendue par la Régie au sujet  
24 du programme de francisation, la Régie demandait de  
25 présenter un portrait plus long terme. On a

1           présenté jusqu'en deux mille vingt-deux (2022).  
2           Donc, pour les années futures, on a estimé une  
3           charge d'exploitation autour de deux cent soixante-  
4           cinq mille dollars (265 000 \$) annuellement. Et  
5           dans notre réponse ici, on parlait au-delà du deux  
6           mille vingt-deux (2022), on a dit à ce point-ci on  
7           ne connaît pas quelle sera la charge  
8           d'exploitation, mais je présume qu'elle sera autour  
9           du deux cent soixante-cinq mille (265 000 \$).

10          Me STÉPHANIE LUSSIER :

11          Q. [42] À la réponse 4.2 en dessous, toujours à la  
12          page 11, Gazifère mentionne qu'elle a recherché des  
13          compromis et des solutions raisonnables pour  
14          minimiser les impacts et les coûts et on précise  
15          que c'est une recherche de compromis et de  
16          solutions qui se voulait durables. J'aimerais que  
17          Gazifère nous donne des exemples de compromis et de  
18          solutions qu'elle qualifie de raisonnables et  
19          durables dans ce cas-ci.

20          R. Tout ce débat-là a déjà eu lieu dans le dossier du  
21          projet de programme de francisation. De ma  
22          souvenance, on a... on a eu plusieurs discussions  
23          avec l'Office pour éviter de franciser trop,  
24          exemple trop de systèmes informatiques, parce que  
25          ça, ça aurait été très, très coûteux. Donc on a eu

1 des ententes avec l'Office pour franciser que les  
2 éléments ou les portions de systèmes informatiques  
3 où tous les employés doivent l'utiliser à titre  
4 d'outil de travail. Donc c'est des exemples où est-  
5 ce qu'on a tenté de réduire le coût du projet et le  
6 programme de francisation qui a été déposé à  
7 l'Office tenait compte de toutes ces discussions-là  
8 qu'on avait eues avec l'Office pour réduire  
9 justement le coût du projet.

10 Q. [43] À la fin de la réponse 4.2, toujours à la page  
11 11, Gazifère mentionne : « À ce point-ci, elle ne  
12 signale toutefois aucune nouvelle économie de coût  
13 pour la réalisation de son programme de  
14 francisation. » Est-ce que Gazifère songe à des  
15 façons de réaliser de nouvelles économies?

16 R. Oui, effectivement. Quand on va... à toutes les  
17 étapes du programme de francisation, si jamais on a  
18 un moyen de trouver des économies additionnelles,  
19 sans faute on va les appliquer.

20 Q. [44] Je vous amène maintenant, toujours au même  
21 document, à la page 14 à la réponse 5.2. Gazifère  
22 indique qu'elle « entreprend différentes actions  
23 tant lors de l'établissement de ses projections  
24 qu'en cours d'année, afin de limiter les variations  
25 de budget ». Relativement à...

- 1 R. Est-ce que je peux vous couper?
- 2 Q. [45] Bien sûr.
- 3 R. Parce que ça, ça a affaire avec le PGEÉ, donc je  
4 préférerais avoir le panel du PGEÉ avec moi.
- 5 Q. [46] D'accord. Mes questions vont porter notamment  
6 sur cette réponse à 5.2, donc ça me fait plaisir de  
7 la poser au panel du PGEÉ. J'ai également des  
8 questions qui découlent de cette réponse, qui  
9 concernent l'augmentation de vingt-cinq mille  
10 dollars (25 000 \$) à soixante-quinze mille dollars  
11 (75 000 \$), donc l'augmentation de cinquante mille  
12 dollars (50 000 \$) au niveau du revenu requis.  
13 C'est imbriqué, est-ce que ces questions-là vous  
14 préférez que je les pose également au panel sur le  
15 PGEÉ?
- 16 R. On peut les poser au prochain panel, je vais être  
17 sur le panel de toute façon, donc je pourrai  
18 adresser s'il y a de quoi.
- 19 Q. [47] Parfait, je vais vérifier si ça complète pour  
20 le panel 1.  
21 (12 h 09)
- 22 Q. [48] En fait, mes prochaines questions portent  
23 principalement sur cette partie-là, la réponse de  
24 Gazifère à la question 5.2. Donc, je vais les  
25 réserver pour la panel 2 et ça complétera mes

1 questions pour le panel 1. Et je vous remercie pour  
2 vos réponses à nos questions. Madame la Présidente,  
3 je vous remercie. Messieurs, merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, Maître Lussier. Écoutez, si vos estomacs le  
6 permettent, j'aimerais quand même continuer et  
7 terminer avec le présent panel avant qu'on aille à  
8 la pause lunch. Alors je demanderais à Maître  
9 Bundock si elle a des questions pour le présent  
10 panel.

11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉMILIE BUNDOCK :

12 Bonjour. Donc, Émilie Bundock pour la FCEI.

13 Q. [49] Ma question porte sur la migration de certains  
14 clients. Donc, je comprends qu'on parle d'une  
15 modification à leur contrat pour ces clients-là. Et  
16 dans le cas qui m'intéresse plus particulièrement,  
17 je vais prendre l'exemple des clients du service  
18 interruptible qui migrent vers le service continu.  
19 Et je comprends que la migration de ces clients-là  
20 entraîne des coûts importants pour Gazifère.

21 Je voulais attirer votre attention sur un  
22 principe général de la modification des contrats  
23 qu'on retrouve à l'article 4.8 des Conditions de  
24 service et Tarifs qui nous dit essentiellement  
25 qu'une modification de contrat est acceptée à la

1 discrétion du Distributeur lorsqu'elle est jugée  
2 rentable, opérationnellement possible et conforme  
3 aux Conditions de service et Tarifs.

4 La notion de rentable pour Gazifère, je me  
5 demande, je vous demanderais de commenter sur cette  
6 notion-là lorsque vous acceptez que ces clients  
7 passent d'un service interruptible au service  
8 continu.

9 Mme LISE MAUVIEL :

10 R. Oui, effectivement, quand un client demande de  
11 passer d'un service interruptible au service  
12 continu, il doit y avoir à l'interne certaines  
13 analyses qu'il se fait avant de procéder à ce  
14 transfert de service-là, dont un qui est : est-ce  
15 que le réseau de distribution peut permettre, est-  
16 ce qu'on peut se permettre d'accorder, est-ce que  
17 le réseau de distribution a suffisamment de  
18 capacité pour permettre d'accorder ce transfert au  
19 service continu.

20 Si c'est le cas, Gazifère va accepter le  
21 transfert au service continue parce que,  
22 techniquement parlant, ça coûte pas de sous pour  
23 lui accorder le service au service continu et donc,  
24 c'est très rentable parce que le service continu  
25 coûte un peu plus cher que le service

1 interruptible.

2 D'autre part, si le système, le réseau de  
3 distribution ne peut pas accorder ce transfert-là,  
4 à moins de faire un renforcement quelconque dans le  
5 réseau de distribution de Gazifère, à ce moment-là  
6 il doit passer le test de rentabilité qu'on fait  
7 référence justement dans les Conditions de service  
8 et Tarifs.

9 Et donc, si l'augmentation dans le revenu  
10 du fait de passer du tarif interruptible au tarif  
11 continu ne permet pas de rentabiliser  
12 l'investissement que Gazifère doit faire pour  
13 renforcer le réseau de distribution, soit qu'on va  
14 demander au client de payer une contribution pour  
15 rentabiliser ce projet-là ou, si le client  
16 n'accepte pas de payer la contribution, on ne  
17 procédera pas au renforcement et donc, on va  
18 refuser de lui accorder le tarif continu.

19 Q. [50] Pour les clients qui ont migré est-ce que je  
20 comprends que vous avez jugé que la migration était  
21 rentable?

22 R. Dans le cas des clients qui ont migré, il n'y a  
23 personne qui a migré du service interruptible au  
24 service continu. C'est seulement des clients qui  
25 ont migré du service-T de l'Ontario au service-T de

1 l'Ouest.

2 Q. [51] Puis est-ce que le même principe, est-ce que  
3 vous appliquez le même principe d'analyse de  
4 rentabilité dans ces cas-là aussi?

5 R. Dans ce cas-là non, parce qu'il n'y a pas lieu de  
6 faire une évaluation du réseau de distribution en  
7 tant que telle. Ce sont des activités en amont qui  
8 sont impactées.

9 Q. [52] Donc, vous allez accepter la modification même  
10 si elle n'est pas rentable pour les activités de  
11 Gazifère?

12 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

13 R. C'est parce que quand c'est un transfert du  
14 service-T au service de transport de Gazifère, le  
15 client est déjà en service continu, donc c'est  
16 automatiquement rentable. Il n'y a pas de  
17 changement au niveau des coûts de distribution et  
18 au niveau des revenus de distribution. Il y a  
19 simplement un changement au niveau de qui est le  
20 fournisseur au niveau du transport.

21 Q. [53] Parfait. Je vous remercie. Je n'ai pas  
22 d'autres questions.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie, Maître Bundock. Maître Paquet,  
25 avez-vous des questions? Pas de questions pour le

1 GRAME. Maître Neuman, avez-vous des questions? Je  
2 vous remercie, Maître Neuman. Maître Cardinal,  
3 avez-vous des questions?

4 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Oui, j'ai quelques questions.

6 Q. [54] Donc, rebonjour aux Membres du panel qui  
7 étaient sur la panel ce matin. Bonjour aux nouveaux  
8 Membres du panel. Amélie Cardinal pour la Régie.  
9 (12 h 14)

10 Donc, tout d'abord, j'ai deux pièces à  
11 déposer pour ma question. Donc il s'agit de pièces  
12 qui ont été déposées dans le cadre du dossier de  
13 l'avis au ministre sur les approvisionnements en  
14 fourniture et en transport de gaz naturel donc,  
15 Madame la Greffière, je vais les déposer. Donc, il  
16 s'agit de la pièce CGI-0010, la page 8, c'est une  
17 pièce de Enbridge et, également, il s'agit de la  
18 pièce A-0031 qui est la transcription de l'audience  
19 du huit (8) octobre deux mille quatorze (2014).

20

21 CGI-0010 : Page 8 d'un document Enbridge

22

23 A-0031 : Transcription de l'audience du 8  
24 octobre 2014

25

1 Pendant que madame la greffière distribue les  
2 copies, je vais vous référer à un autre document  
3 donc vous pouvez peut-être le sortir en même temps.  
4 C'est dans le présent dossier, la pièce B-0153, GI-  
5 24, Document 1, il s'agit de la DDR 3 de la Régie,  
6 à la page 8. Donc, en fait, c'est la réponse 7.1 de  
7 Gazifère. Donc Gazifère indique :

8 If EGD or its Ontario T-Service  
9 customers, who have elected to turn  
10 back capacity originally assigned to  
11 them by EGD, are unable to acquire the  
12 capacity they require due to a lack of  
13 capacity to the Enbridge EDA up to  
14 approximately 16%...

15 Bon, on comprend que ce matin le témoignage a été à  
16 l'effet que c'était plutôt dix pour cent (10 %),  
17 mais ma question va rester la même - donc on adapte  
18 les chiffres - donc :

19 ... approximately 16% of Gazifere's  
20 peak day demand could not be met  
21 during peak day design conditions.

22 Là, maintenant, si je vous amène aux pièces que je  
23 vous ai distribuées tout à l'heure, donc la pièce  
24 CGI-0010 page 8, qui est un tableau intitulé « Peak  
25 day supply demand balance » donc on voit « sixteen

1 percent (16%) of Enbridge two thousand fifteen  
2 (2015) EDA peak day demand is non firm » qu'on  
3 adapte encore une fois à dix pour cent (10 %)  
4 considérant le témoignage de ce matin, et la  
5 dernière référence qui est les notes  
6 sténographiques dans le dossier, toujours de l'avis  
7 au ministre, donc monsieur Fischer de Enbridge, à  
8 la page 159, aux lignes 13 à 20, indique que :

9           And finally, at a high level point,  
10           the result of building only for firm  
11           capacity in the Enbridge EDA is that  
12           sixteen percent (16%)...

13       Ten percent (10%),  
14           ... if we were looking at twenty  
15           fifteen (2015) gas supply  
16           requirements, about sixteen percent  
17           (16%)...

18       Dix pour cent (10 %),  
19           ... of the Enbridge EDA demand would  
20           be at risk of not getting supply  
21           and/or suffering cost consequences  
22           that may result from that.

23       Pourriez-vous clarifier laquelle des réponses est  
24       correcte? Est-ce que c'est dix pour cent (10 %) des  
25       besoins de Gazifère ou dix pour cent (10 %) des

1 besoins de la région de livraison de l'est de  
2 Enbridge qui ne pourrait pas être rencontré en  
3 période de pointe?

4 Mr. JAMIE LEBLANC:

5 A. So the first exhibit that you gave, the sixteen  
6 percent (16%), that sixteen percent (16%), so I  
7 think in our evidence we mentioned that we managed  
8 the eastern delivery area including Gazifère as a  
9 whole hence, therefore, the sixteen percent (16%)  
10 that was on that exhibit is related to the Enbridge  
11 eastern delivery area and, yes, because of the open  
12 season that TransCanada released on last Thursday  
13 and, assuming we get our capacity awarded, we have  
14 the ability to manage this down to ten percent  
15 (10%) at this point in time  
16 (12 h 20)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Cardinal, je pense qu'on va prendre une  
19 pause cinq minutes. Ça va vous donner le temps de  
20 révérifier les questions.

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 D'accord.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Puis on revient dans un cinq minutes.

25

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Pas de problème.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vous remercie.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7

8 (12 h 28)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors désolée de la petite interruption. Maître  
11 Cardinal?

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Oui, donc on poursuit, ça ne sera pas très très  
14 long. Donc monsieur Leblanc était en train de  
15 répondre.

16 Q. [55] Donc on a compris de votre réponse que le  
17 seize pour cent (16 %) inclut Gazifère, donc par  
18 conséquent, est-ce que la réponse qui a été donnée  
19 à la question 7.1 à la DDR-3 devrait être modifiée  
20 en conséquence... puis à ce moment-là, quel devrait  
21 être le pourcentage approximatif pour Gazifère?

22 Mr. JAMIE LeBLANC :

23 A. We don't... we don't supply Gazifère in isolation,  
24 so we can't necessarily, you know, the percentages  
25 applied to the EDA as a whole, it's... so it, you

1 know, we could, certain parts we could probably  
2 figure out for Gazifère, but not the whole picture.  
3 So, for example, we know how much volume is related  
4 to curtailable customers, but we don't necessarily  
5 know how much of the peaking supply we use for  
6 Gazifère or, you know, it's not that simple, we  
7 manage it for all of the Ottawa region, including  
8 Gazifère, as a whole.

9 Q. [56] O.K. Donc, Monsieur Leblanc, je vais vous  
10 renvoyer encore une fois à la pièce GI-24, Document  
11 1, toujours à la même réponse, là, 7.1. Donc la  
12 phrase qu'on lit :

13 ... up to approximately 16% of  
14 Gazifère's peak day demand could not  
15 be met during peak day design  
16 conditions.

17 est-ce que c'est exact, cette phrase-là?

18 A. Pardon, j'avais un problème avec la traduction,  
19 est-ce que tu peux juste... can you repeat the  
20 quote -- sorry?

21 Q. [57] Yes, okay. So on the... vous avez la réponse  
22 7.1, toujours de la même pièce, GI-24, quand on  
23 lit :

24 ... up to approximately 16% of  
25 Gazifère's peak day demand could not

1                                   be met during peak day design  
2                                   conditions.

3           est-ce que cette phrase-là, elle est toujours  
4           exacte?

5    A. Yes. Well, it has changed to ten percent (10%) this  
6           morning as a result of what I said this morning,  
7           but the sixteen (16)... also, operationally, we  
8           operate the entire EDA as a whole and that sixteen  
9           percent (16%) applies to the region as a whole, so  
10          sixteen percent (16%) will be applied to the whole  
11          area, and Gazifère similarly would be impacted by  
12          the, well, what is now perhaps ten percent (10%).  
13          Does that make sense?

14          LA PRÉSIDENTE :

15    Q. [58] Monsieur Leblanc... if I may, so if I  
16           understand you correctly, what you are saying is  
17           that, you said sixteen (16), or now ten percent  
18           (10%) is EDA and you apply that same amount to  
19           Gazifère, you did not make a specific study for  
20           Gazifère to know the peak day for Gazifère?

21    A. Not the percentage, we did specify what is the peak  
22           volume for Gazifère, I think it's, I don't recall  
23           the exact question, but we did specify that. But,  
24           no, we did not calculate the sixteen percent (16%)  
25           just for Gazifère; in fact, I don't think it's

1           entirely possible.

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Thank you.

4           Me AMÉLIE CARDINAL :

5           Q. [59] Je vais vous référer cette fois-ci à la  
6           réponse à la demande de renseignements numéro 3 de  
7           la Régie, qui est la pièce B-0153, GI-24, Document  
8           1, à la page 1. Donc on peut lire que :

9                                En 2015, Gazifère aura à traiter un  
10                               dossier tarifaire sur la base du coût  
11                               de service qui se déroulera fort  
12                               probablement sur plus d'une phase.

13           Un peu plus bas, on peut lire que :

14                               Il va sans dire que plusieurs sujets  
15                               devront être remis à niveau faisant en  
16                               sorte que des montants additionnels  
17                               sont prévus pour 2015. Ces charges  
18                               supplémentaires ont été estimées à  
19                               175 000 \$.

20           Pouvez-vous expliquer comment Gazifère a estimé des  
21           charges réglementaires supplémentaires de cent  
22           soixante-quinze mille dollars (175 000 \$), et plus  
23           précisément la nature des charges qui permettent de  
24           justifier ce montant additionnel?

25

1 Mme LISE MAUVIEL :

2 R. Le compte - Charges réglementaires qui... auquel on  
3 fait référence ici tient compte des frais des  
4 intervenants, des frais de l'avocate de Gazifère,  
5 des avis publics, des sténographes et de la  
6 traduction simultanée relatifs à tout dossier qui  
7 est déposé devant la Régie.

8 Puisque l'année prochaine, on traitera d'un  
9 coût de service et que ça fait plus de dix ans  
10 qu'on a traité d'un coût de service, il va de soi  
11 que Gazifère va sûrement déposer des preuves  
12 d'experts pour justifier certaines dépenses. Je  
13 donne, par exemple, la mise à niveau, ou la remise  
14 à niveau des taux d'amortissement. L'autre exemple  
15 qui me vient en tête, c'est les coûts alloués par  
16 la société mère ou, enfin, possiblement une étude  
17 de taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire.

18 Ce sont des éléments qui vont fort  
19 probablement faire l'objet d'analyses l'an prochain  
20 et, par la force des choses, l'implication des  
21 intervenants, de même que de l'avocate de Gazifère,  
22 sera fort probablement plus importante qu'un  
23 dossier de base, ou régulier.

24 Pour établir le cent soixante-quinze mille  
25 dollars (175 000 \$), on s'est un peu inspirés de

1 l'année où on a fait, justement, un dossier de  
2 mécanisme incitatif avec étude du taux de rendement  
3 et seulement que l'étude du taux de rendement  
4 dépasse ces sommes-là.

5 Donc on a voulu être, on a voulu présenter  
6 un budget qui serait plus le reflet de ce qui s'en  
7 vient, à cause de la nature des dossiers qui seront  
8 traités.

9 (12 h 37)

10 Q. [60] Parfait. Maintenant, si on parle des charges  
11 reliées aux régimes de retraite, je vous inviterais  
12 à prendre la pièce B-0074, qui est la pièce GI-17,  
13 Document 1. C'est le calcul du revenu additionnel  
14 requis de Gazifère, donc on peut constater que le  
15 revenu additionnel requis de deux mille quinze  
16 (2015) qui est prévu est de deux cent soixante-neuf  
17 mille quatre cents dollars (269 400 \$). Ensuite, je  
18 vais vous référer à la pièce GI-17, Document 2.4,  
19 qui est le calcul des facteurs exogènes totaux.  
20 Donc on peut voir que Gazifère prévoit un montant  
21 de quatre cent quarante-huit mille dollars (448 000  
22 \$) pour la charge deux mille quinze (2015) relative  
23 aux régimes de retraite. Puis que la note 1 aussi  
24 présente le calcul de Gazifère pour arriver au  
25 montant qui est la pièce GI-17, Document 2.4.1 à la

1 page 3 pour un montant de six cent dix-huit mille  
2 cent trois dollars (618 103 \$). C'est en fait le  
3 rapport de Mercer.

4           Donc la Régie comprend que Gazifère n'a pas  
5 choisi d'appliquer les surplus des régimes pour  
6 s'exempter du paiement de la cotisation prévue pour  
7 deux mille quinze (2015) puisqu'un montant de  
8 quatre cent quarante-huit mille dollars (448 000 \$)  
9 est demandé à titre d'exogène. Toutefois, Gazifère  
10 ne commande pas cette possibilité-là, donc dans le  
11 cas où le choix de s'exempter du paiement de la  
12 cotisation prévue pour deux mille quinze (2015)  
13 était retenu, est-ce que c'est exact de conclure  
14 qu'il y aurait une diminution du revenu additionnel  
15 requis de quatre cent quarante-huit mille dollars  
16 (448 000 \$), donc qu'il y aurait une baisse des  
17 tarifs en deux mille quinze (2015)?

18 Mme LISE MAUVIEL :

19 R. C'est exact.

20 Q. [61] Et quel serait le montant de cotisation au  
21 régime de retraite qui permettrait d'éviter une  
22 hausse tarifaire pour deux mille quinze (2015)? Je  
23 sais que ça implique des calculs, au pire on peut  
24 peut-être prendre un engagement.

25 R. Non, bien si je comprends la question ce serait

1 deux cent soixante-neuf mille quatre cents  
2 (269 400 \$), mais je ne suis pas certaine de saisir  
3 la question.

4 Q. [62] Donc...

5 M. LAURENT PILOTTO :

6 En fait, ce serait probablement quatre cent  
7 quarante-huit mille (448 000 \$) moins deux cent  
8 soixante-neuf mille (269 000 \$), là. Rendu trois  
9 cent dix-neuf (319).

10 Mme LISE MAUVIEL :

11 R. C'est exactement, c'est une réduction du trois cent  
12 dix-neuf mille (319 000 \$).

13 Me AMÉLIE CARDINAL :

14 Q. [63] En fait la question...

15 R. Quatre cent quarante-huit mille (448 000 \$) moins  
16 trois cent dix-neuf (319).

17 M. LAURENT PILOTTO :

18 Q. [64] La question tout simplement c'est : est-ce que  
19 c'est « one on one », dans le fond ce qui baisse  
20 d'un côté remonte de l'autre.

21 R. C'est « one on one », sauf que je pense que si on  
22 élec... on choisit de ne pas contribuer, je pense  
23 que les contributions vont être zéro. Si je ne me  
24 trompe pas. Donc en d'autres mots, on aurait  
25 techniquement une baisse tarifaire dans cette

1 situation-là. Par contre, le choix en tant que tel  
2 n'est pas connu aujourd'hui et ne sera pas connu  
3 avant le début de l'année tarifaire deux mille  
4 quinze (2015).

5 De là est venu le choix d'inclure des  
6 montants dans les tarifs de Gazifère, parce qu'à ce  
7 point-ci, la décision n'est pas prise point de vue  
8 corporatif. Donc il fallait, pour être prudent, il  
9 fallait inclure des montants. Mercer a évalué ces  
10 montants-là selon le rapport déposé. Et selon  
11 l'évolution dans les marchés, il serait prudent  
12 qu'on en fasse des contributions à ces niveaux-là.  
13 La vraie et ultime décision corporative ne sera pas  
14 connue avant le début de l'année tarifaire deux  
15 mille quinze (2015), donc la Régie va avoir déjà  
16 rendu sa décision dans le présent dossier.

17 N'oubliez pas qu'on a un compte associé à  
18 ça, ça fait qu'advenant le cas qu'on n'en fait pas  
19 de contribution, c'est certain que c'est pas  
20 l'actionnaire qui garde ces sommes-là. Elles vont  
21 être retournées aux clients.

22 Me AMÉLIE CARDINAL :

23 Q. [65] Et, en terminant, la décision des cotisations  
24 est-ce qu'elle est prise par Enbridge ou par  
25 Gazifère?

1 R. Le fonds de pension c'est un fonds corporatif qui  
2 comprend Enbridge Gas Distribution, incluant  
3 Gazifère, donc la décision se fait à cette hauteur-  
4 là, elle ne se fait pas au niveau de Gazifère en  
5 tant que tel.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [66] Je m'excuse, je vais... je vais... Ça a l'air  
8 d'un... Je ne veux pas que ça ait l'air d'un « gang  
9 party », là, mais... mais je ne veux pas... mais je  
10 voudrais juste savoir dans l'éventualité où la  
11 Régie ne devait pas accorder la somme et  
12 qu'Enbridge décide d'y aller tout de même avec le  
13 versement, techniquement pour vous ça veut dire  
14 quoi?

15 R. Ça veut dire qu'on n'aura pas récupéré suffisamment  
16 dans nos tarifs pour payer cette dépense-là.

17 Q. [67] O.K. Il n'y a pas de mécanisme interne entre  
18 Enbridge et Gazifère à ce moment-là qui prévoit...

19 R. Non, vraiment la portion de Gazifère... Parce que  
20 le fonds de pension, autant qu'il est un fonds de  
21 pension global et comprend à la fois Enbridge Gas  
22 Distribution et Gazifère, il y a des calculs très  
23 précis qui sont faits pour nos employés et les  
24 montants sont établis vraiment pour Gazifère  
25 uniquement et envoyés à Gazifère pour paiement.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Je m'excuse, Maître Cardinal, je vous laisse  
3 terminer.

4 Me AMÉLIE CARDINAL :

5 C'est impardonnable, en fait. Merci, donc je  
6 n'avais plus de questions, merci beaucoup.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie, Maître Cardinal. Monsieur  
9 Pilotto.

10 (12 h 42)

11 INTERROGÉS PAR M. LAURENT PILOTTO :

12 Q. [68] Oui, bien je vais continuer sur cette  
13 question-là parce que tantôt il y a quelque chose  
14 que vous avez dit, j'ai pas trop bien compris.  
15 Quand vous m'avez répondu : « Oui, c'est du one-on-  
16 one, mais dans le fond c'est soit - si j'ai bien  
17 compris ce que vous m'avez dit - c'est soit quatre  
18 cent quarante-huit mille (448 000 \$) ou zéro. »  
19 C'est-tu ça?

20 R. De ce que je comprends d'un processus établi par  
21 des actuaires, si on décide de ne pas contribuer,  
22 on va contribuer zéro. On ne contribuera pas une  
23 petite partie. Si on décide de ne pas contribuer,  
24 on contribue zéro.

25 Maintenant, selon les données évaluées en

1 date du dépôt du dossier tarifaire, le montant  
2 qu'on devrait contribuer est à la hauteur de six  
3 cent dix-huit mille dollars (618 000 \$). Donc, à ce  
4 moment-ci c'est ce qu'on devrait contribuer.

5 Advenant le choix corporatif de ne pas  
6 contribuer, ça va être zéro. C'est ça que  
7 j'essayais de préciser.

8 Q. [69] O.K. Mais si la décision corporative c'est de  
9 ne pas contribuer ou disons de se donner un congé  
10 de contribution dans le fond, stratégie qui sera  
11 décidée dans les hautes instances d'Enbridge, ça  
12 voudra dire, bien, nous, on aura rendu notre  
13 décision. En supposant qu'on va dans le sens que  
14 vous nous proposez, ça veut dire que les tarifs  
15 vont aller chercher cet argent-là chez les clients  
16 ou vous allez le stocker en quelque part. Je veux  
17 dire vous allez l'avoir en réserve. Si l'année  
18 suivante, Enbridge décide : « Non, non, on va  
19 arrêter le congé, on va recommencer à contribuer »,  
20 cet argent-là que vous avez ramassé vous l'avez  
21 d'avance?

22 R. Oui. Si jamais, advenant le cas que la Régie  
23 approuvait la récupération de ces sommes-là et  
24 qu'on n'a pas à déboursier officiellement ces  
25 contributions-là au fonds de pension, ces sommes-là

1 accumulées des clients seront comptabilisées dans  
2 un compte d'écart pension qui a toutes sortes  
3 d'écart là-dedans, là, et qui sera liquidé  
4 éventuellement. Mais je vous rassure que ce n'est  
5 pas l'actionnaire qui va empocher de ces sommes-là.

6 Q. [70] Non, non, ça j'ai bien compris ça.

7 R. Oui.

8 Q. [71] Je n'ai pas d'inquiétude là-dessus, Madame  
9 Mauviel.

10 R. Oui.

11 Q. [72] Non, en fait j'essaie de voir. C'est parce que  
12 la réponse que vous me donnez c'est soit zéro, soit  
13 six cent dix-huit (618 000 \$), puis la décision va  
14 être prise ailleurs. Mais, dans le fond, je  
15 comprends que la mécanique tarifaire étant ce  
16 qu'elle est, puis avec les comptes de frais  
17 reportés dont on dispose, la Régie pourrait très  
18 bien dire : « Écoutez, six cent dix-huit  
19 (618 000 \$), nous, on considère que c'est trop. On  
20 va dire trois cents (300 000 \$), on coupe la poire  
21 en deux. On passe ça dans les tarifs puis, selon la  
22 décision qui sera prise par Enbridge, vous serez  
23 dans le trou de trois cents (300 000 \$) ou vous  
24 serez en avance de trois cents (300 000 \$). »

25 R. C'est exact.

1 Q. [73] Oui.

2 R. Dans le CFR, on aurait des écarts, effectivement.

3 Q. [74] O.K. Merci. Maître Cardinal a tout posé mes  
4 questions. CFR francisation.

5 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

6 R. Je voulais juste m'assurer qu'on se comprenait  
7 bien, que si, par exemple, il y avait un montant  
8 moindre puis qu'on était demandé d'en donner plus,  
9 que le manque à gagner allait dans le CFR aussi.  
10 Quand on parlait puis on disait dans ce cas-là,  
11 nous, on supporterait le, ça va dans les deux côtés  
12 à ce moment-là.

13 Q. [75] Oui, oui, mais c'est ce que je voulais dire  
14 par vous seriez dans le trou de trois cents  
15 (300 000 \$).

16 R. C'est bon. On voulait s'assurer c'était qui qui  
17 était dans le trou.

18 Q. [76] En fait, ça serait les clients dans ce cas-là,  
19 ou le compte de CFR. C'est plus impersonnel, mais  
20 ça revient à la même affaire. CFR, parlant de CFR,  
21 CFR francisation. Puis là, malheureusement, je n'ai  
22 pas la référence, mais je suis certain que vous  
23 savez de quoi je parle. On constate que, par  
24 rapport aux chiffres qui avaient été annoncés, le  
25 CFR contient à peu près cent quatre-vingt mille

1 (180 000 \$) de moins qui a été chargé au CFR.

2 Pouvez-vous m'en dire plus?

3 Mme LISE MAUVIEL :

4 R. Oui, c'est vraiment une erreur de « timing » qui  
5 avait été présentée dans le dossier de  
6 francisation. C'est comme si le CFR de deux mille  
7 quatorze (2014), on le liquidait immédiatement en  
8 deux mille quinze (2015). Mais un CFR est toujours  
9 liquidé deux ans plus tard. Ça fait qu'on a  
10 vraiment juste reporté cet écart-là à l'année deux  
11 mille seize (2016) dans les tableaux révisés ici.  
12 Donc, c'est vraiment une question de « timing ».

13 Q. [77] O.K. Donc, vous me rassurez que le programme  
14 de francisation suit son cours tel que prévu.

15 R. Suit son cours, effectivement.

16 (12 h 48)

17 Q. [78] Attendez, je vais voir s'il m'en reste  
18 d'autres. Oui, j'en ai une. Je pense que celle-là  
19 elle va s'adresser à monsieur Kacicnik. Est-ce que  
20 j'ai réussi à prononcer votre nom correctement?

21 Mr. ANTON KACICNIK:

22 A. Yes, you did.

23 Q. [79] Great for me. La décision de la Régie peut se  
24 traduire par un revenu additionnel requis ou,  
25 disons, une hausse tarifaire, faisons ça simple. La

1 hausse tarifaire proposée est de l'ordre, je pense  
2 qu'avec le trois cent dix-neuf mille (319 000)...  
3 On disait un point deux (1,2), dans le dossier  
4 c'était à peu près un, bon, la décision de la Régie  
5 pourrait conduire à une hausse différente de celle  
6 qui est demandée. Enfin, faisons une question  
7 simple : supposons que le revenu additionnel requis  
8 ou la hausse tarifaire est de zéro pour cent, et  
9 supposons que la Régie adhère à l'objectif de  
10 Gazifère de corriger quand même les ratios  
11 d'interfinancement, quelles sont les balises que  
12 vous utiliseriez dans ce cas-là? Est-ce que c'est  
13 possible quand même? Est-ce que c'est envisageable  
14 de corriger les ratios revenus-coûts même avec une  
15 hausse tarifaire nulle?

16 A. I would like to ask you to maybe repeat the  
17 question or restate it because some things got lost  
18 in translation. I'm not completely certain what the  
19 question is.

20 Q. [80] Okay. I'll try in English. Let's suppose that  
21 the decision of the Régie is zero percent of rate  
22 raise.

23 A. So zero revenue deficiency equals zero.

24 Q. [81] Yes. And suppose that the Régie asks you to  
25 correct the revenue-cost ratio as you propose in

1 your evidence. What would be the criterias that you  
2 would use to make those corrections?

3 A. If the revenue deficiency equals zero and the Régie  
4 still asked us to improve revenue to cost ratio for  
5 rate to, what would happen then this rate to  
6 customers would see an increase and other rate  
7 classes would see a decrease as part of two  
8 thousand and fifteen (2015) proceedings.

9 We would determine the increase for rate to  
10 customers in the amount to bring the revenue to  
11 cost ratio up from zero point eight six (0.86) to  
12 zero point eight seven (0.87) as it's proposed  
13 currently in the file.

14 Q. [82] Okay. So I understand that you could stick  
15 with your strategy even, whatever is the Régie's  
16 decision?

17 A. Yes, we will definitely follow the Régie decision  
18 and that's how it would play out.

19 Q. [83] Okay. Thank you.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [84] Je pense que je vais vous poser... Monsieur  
22 Pilotto veut juste terminer sa question, la  
23 formulation de sa question. Alors je vais en  
24 profiter pour poser la question, elle était à  
25 madame Mauviel. Et, en fait, c'est plus une

1 confirmation qu'une question. C'est sur les,  
2 évidemment, sur le problème d'approvisionnement  
3 potentiel qui serait maintenant, on comprend,  
4 novembre deux mille dix-sept (2017) plutôt que deux  
5 mille de seize (2016), mais vous indiquez dans vos  
6 réponses que dans la situation où il aurait un  
7 problème, vous essayeriez d'aller pour commencer  
8 sur le marché secondaire, ce qui pourrait coûter,  
9 évidemment, plus cher que vos contrats initiaux et  
10 puis, si ça, ça ne marche pas, vous feriez de  
11 l'interruptible.

12 Tantôt vous avez semblé indiquer que  
13 l'interruptible vous ne l'utilisez pas beaucoup et  
14 que ça pourrait peut-être être suffisant, je veux  
15 juste confirmer, est-ce que le programme  
16 d'interruptible que vous avez présentement, est-ce  
17 qu'il serait suffisant pour couvrir le manque de  
18 capacité?

19 Mr. JAMIE LEBLANC:

20 A. So the amount of up to, is up to sixteen (16) or  
21 now up to ten percent (10%). The amount of  
22 curtailable amount for the group and, actually, the  
23 percentage for Gazifère alone is very similar, it's  
24 between five and six percent (6%) so there is still  
25 a gap. So, theoretically, if we kept every... if no

1 one decided that they wanted to migrate from  
2 curtailable, you know, we resume now the ten  
3 percent (10%) by a further amount but we would  
4 still not have enough to cover the whole amount.  
5 (12 h 54)

6 Q. [85] À ce moment-là, la question de la Régie  
7 demandait voir si vous aviez besoin de  
8 modifications au tarif pour voir parce que, là,  
9 dans votre réponse, vous nous dites « Bien, si je  
10 ne suis pas capable de, si Gazifère est incapable  
11 d'aller chercher sur les marchés secondaires, on  
12 coupera ou on interrompra, en fait, des gens,  
13 commercial et industriel, l'interruptible ne semble  
14 pas suffisant. Alors, je me demandais si on ne  
15 change pas les tarifs, sur la base de quoi vous  
16 interrompriez les clients? Je comprends que,  
17 pratiquement, vous pouvez fermer, mais les clients  
18 à ce moment-là auraient un recours puisque vous  
19 n'auriez pas le droit de les interrompre dans une  
20 période. Alors, je me demande tout simplement  
21 comment vous pensez parvenir réglementairement  
22 parlant, on s'entend, à interrompre des clients si  
23 vous n'avez pas le droit via les tarifs de les  
24 interrompre?

25

1 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

2 R. Pendant qu'ils vont chercher, je vais me permettre  
3 de faire un petit complément. Première des choses,  
4 c'est quand on parle des interruptibles chez nous,  
5 le nombre de jours d'interruption est relativement  
6 limité. Si on se compare, par exemple, à Gaz Métro  
7 où est-ce que le nombre de jours est très grand. Ce  
8 qui fait que l'économique ne se retrouve pas de la  
9 même manière. Donc, les gens n'ont pas tendance à  
10 migrer à la même vitesse. Donc, la migration du  
11 service interruptible vers le service ferme ne  
12 s'applique pas à la même vitesse chez nous que ce  
13 qu'on a vu chez Gaz Métro.

14 Donc, tantôt, dans votre question, c'était  
15 cet élément-là que vous faisiez référence, ce n'est  
16 pas la même chose entre les deux. Donc, l'aspect de  
17 la migration, c'est une chose. Maintenant, ils sont  
18 là. Donc, le rapport au système est toujours le  
19 même qui migre. Cela étant dit... J'espérais que  
20 c'était suffisant, mais ça n'a pas l'air que ça a  
21 marché.

22 Q. [86] En fait, ce que j'avais en tête, si ça peut  
23 vous aider, ce que nous avons en tête, c'était de  
24 voir, est-ce qu'il y a besoin justement de voir  
25 quel est le nombre de jours d'interruptions

1 possibles. Est-ce qu'il est suffisant?

2 R. Ce n'est pas le nombre de jours. C'est la quantité.  
3 Ce n'est pas pareil. Parce que, à un moment donné,  
4 t'sais, si on les interrompt, on interrompt nos  
5 trois clients interruptibles, c'est sympathique,  
6 mais on ne peut pas interrompre plus de volume la  
7 même journée, ils sont déjà interrompus. Donc,  
8 quand ils sont pris en compte, ils sont déjà pris  
9 en compte sur l'entièreté de leurs besoins. Donc,  
10 si jamais on s'en va dans la situation actuellement  
11 prévue, donc à ce moment-là, ça nous prendrait plus  
12 de clients interruptibles et non pas plus de jours  
13 pour la clientèle actuelle. Cela étant dit, on  
14 revient sur ce qu'on a dit, c'est que c'est un  
15 dossier qui est drôlement en évolution. T'sais, en  
16 dedans de quelques semaines, on a gagné une année.  
17 On a trouvé six pour cent (6 %).

18 Q. [87] Ça va. C'est juste à des fins de  
19 planification, parce qu'il y a quand même des  
20 textes de tarifs et conditions, ça ne s'écrit pas  
21 en deux semaines.

22 R. Ça peut être un peu long, tout à fait.

23 Q. [88] Puis passer au travers du processus  
24 réglementaire non plus, ça ne prend pas deux  
25 semaines. Alors, c'est juste de planifier si vous

1           voulez. On regarde ça également. Mais on voulait  
2           voir sur quelle base vous pourriez asseoir votre  
3           capacité à interrompre certains clients si,  
4           effectivement, les trois interruptibles que vous  
5           avez ne sont pas suffisants pour palier. Alors, si  
6           vous interrompez du commercial qui ne sont pas des  
7           interruptibles, sur quelle base? C'est dans ce  
8           sens-là.

9           Mme LISE MAUVIEL :

10          R. Je comprends votre préoccupation. Je ne sais pas si  
11          ça rentrerait dans l'élément force majeure, c'est  
12          l'ouverture que, moi, je vois qu'on a dans nos  
13          conditions de services et tarifs qui feraient en  
14          sorte qu'on pourrait plaider cet article-là.

15          Q. [89] En fait, vous n'avez pas besoin d'avoir une  
16          réponse aujourd'hui.

17          R. Non.

18          Q. [90] C'est plus un élément de planification. Mais  
19          c'est juste de réfléchir. Parce que c'est sûr que  
20          ça se plaide. C'est tellement plus simple quand  
21          c'est déjà prévu.

22          R. Oui.

23          Q. [91] C'est juste de voir. Mais ça n'a pas besoin,  
24          vous n'en avez pas besoin pour deux mille quinze  
25          (2015).

1 R. Oui, exact.

2 Q. [92] Alors pas besoin d'avoir une réponse là. C'est  
3 juste de songer à...

4 R. Plus long terme.

5 Q. [93] Merci.

6 M. LAURENT PILOTTO :

7 Q. [94] Ça m'a rappelé que, tantôt, il y a un bout de  
8 réponse que vous n'aviez pas donné pour la question  
9 de maître Lussier. Les trois clients qui demeurent,  
10 vous avez dit : « Il y a deux clients commerciaux,  
11 un client industriel. » Mais vous n'avez pas donné  
12 le pourcentage de volume qu'ils représentaient.  
13 C'était ça la question, si je me souviens bien.

14 Mme LISE MAUVIEL :

15 R. Les trois clients, là, représentent  
16 approximativement huit point six millions (8,6 M)  
17 de mètres cubes.

18 Q. [95] Ça, c'est consommation annuelle?

19 R. Consommation annuelle, effectivement. Je ne sais  
20 pas si ça suffit de savoir la consommation  
21 annuelle. Mais basé sur cent soixante millions  
22 (160 M) de mètres cubes total.

23 (13 h 00)

24 Q. [96] Hum, hum. Dans le client industriel est-ce  
25 qu'il est interruptible ou pas? Vous avez une

1 chance sur deux.

2 Mme LISE MAUVIEL :

3 R. Oui, il est interruptible. Je voulais juste faire  
4 certain que je ne me trompais pas. Oui.

5 Q. [97] Merci. Je reviens à ma question de tantôt que  
6 je n'avais pas posée et c'est ma dernière. Gazifère  
7 envisage d'investir trois millions six cent vingt-  
8 huit mille sept cents dollars (3 628 700 \$) pour  
9 étendre son réseau pour raccorder huit cent seize  
10 (816) nouveaux clients. C'est ce qui est dans la  
11 preuve, c'est votre prévision. On a vu qu'en  
12 moyenne, dans la preuve, ça remonte à quatre mille  
13 quatre cents quarante-sept dollars (4447 \$) par  
14 client. En deux mille quatorze (2014) c'était trois  
15 mille neuf cent cinquante-huit (3958 \$), ça c'est  
16 une augmentation de douze virgule quatre pour cent  
17 (12,4 %). Avez-vous une explication? C'est-tu vos  
18 négociations avec la ville de Gatineau qui font  
19 que...

20 R. Non, c'est pas les négociations. En partie, oui, ça  
21 a des impacts parce que ça a un coût qui s'ajoute  
22 cette année qui n'était pas dans nos chiffres l'an  
23 passé, mais l'autre portion c'est peut-être aussi  
24 lié au fait que la conduite principale qu'on  
25 installe cette année et qui fait partie des coûts

1 d'investissement prévus, malheureusement on attache  
2 un peu moins d'addition de clients que par le  
3 passé. Fait que cet investissement-là est réparti  
4 sur moins de clients, fait que le coût unitaire par  
5 client a un impact à la hausse, juste par le fait  
6 qu'on ajoute moins de clients dû au développement  
7 dans la nouvelle construction, qui est un petit peu  
8 au ralenti récemment.

9 Q. [98] Mais est-ce que c'est dû au fait que vous  
10 extensionnez le réseau dans un endroit où les  
11 clients sont plus diffus au kilomètre carré ou si  
12 c'est juste parce que vous scorer moins en termes  
13 de taux de pénétration?

14 R. C'est pas qu'on score moins en termes de taux de  
15 pénétration, c'est que les maisons se montent moins  
16 rapidement parce que les gens ont moins tendance à  
17 aller vers la nouvelle construction dernièrement  
18 dans l'incertitude qui règne dans la région de  
19 l'Outaouais. Donc ça, va avoir un impact sur le  
20 coût moyen par client. Si on avait été... si la  
21 nouvelle construction était plus fructueuse,  
22 probablement que l'investissement en conduite  
23 principale aurait été similaire. Peut-être un peu  
24 plus, mais similaire à ce qu'on prévoit, mais  
25 j'aurais eu plus de clients donc je l'aurais

1 réparti sur plus de clients et mon coût unitaire  
2 aurait été un petit peu plus bas.

3 Q. [99] Est-ce qu'on peut penser que ça augure bien  
4 pour l'avenir, dans le sens où ça va peut-être  
5 rendre les plans de développement des années  
6 futures plus rentables que celui de deux mille  
7 quinze (2015)?

8 R. Ce qu'on entend par la Société canadienne  
9 d'hypothèque et de logement c'est que la nouvelle  
10 construction a l'air à vouloir reprendre un petit  
11 peu le dessus dans la région, donc on espère  
12 revenir à nos années un petit peu plus fructueuses,  
13 d'ajouter des clients de l'ordre de mille (1000) et  
14 plus.

15 Q. [100] Puis là je vais sortir, le temps d'une  
16 question, de la franchise de Gazifère, mais  
17 j'imagine que vous comparez vos chiffre avec ceux  
18 qu'Enbridge rencontre dans l'ensemble de sa  
19 franchise. Est-ce que c'est des taux de pénétration  
20 comparables? Est-ce qu'ils sont face, bon,  
21 évidemment vous, votre réalité est concentrée à  
22 Gatineau puis à la Capitale Nationale, mais est-ce  
23 qu'ils vivent une situation similaire?

24 R. Non, Enbridge ils n'ont pas du tout la même réalité  
25 par rapport à nous au Québec, ne serait-ce que

1           juste en regardant les taux, les tarifs  
2           d'électricité. Pour eux, les clients, là, sont  
3           comme pas du tout intéressés à chauffer à  
4           l'électricité, donc eux ont quasiment garanti cent  
5           pour cent (100 %) la nouvelle construction au gaz  
6           naturel.

7           Q. [101] Merci. Ça complète mes questions.

8           LA PRÉSIDENTE :

9           Ça va compléter les question de la formation.

10          Maître Tremblay, à moins que vous ayez un  
11          réinterrogatoire?

12          Me LOUISE TREMBLAY :

13          Je n'en ai point.

14          LA PRÉSIDENTE :

15          Je vous remercie. On va retenir l'ensemble des  
16          membres du panel parce que vous êtes le prochain  
17          panel sur le SPEDE, sauf monsieur Leblanc, je  
18          pense. Alors on va libérer monsieur Leblanc, je  
19          vous remercie beaucoup de votre présence  
20          aujourd'hui.

21                        Alors on vous remercie, merci de votre  
22          patience, on va aller luncher. Il est... Parce qu'à  
23          cette horloge-là je ne suis pas toujours sûre. Il  
24          est treize heures (13 h) exactement. On va revenir  
25          à quatorze heures (14 h), merci.

1           SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2           REPRISE DE L'AUDIENCE

3

4

5           (14 h)

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Maître Tremblay, si vous permettez, je vais faire

8           une petite annonce. En fait, j'ai regardé le

9           calendrier parce qu'on est un petit peu en retard

10          sur l'horaire, alors en ce qui concerne la

11          formation, ce qu'on veut s'assurer aujourd'hui,

12          c'est, enfin, dans le dossier, c'est deux choses :

13          passer l'ensemble de la preuve de Gazifère

14          aujourd'hui ainsi que celle de la FCEI, parce qu'on

15          voudrait quand même, demain matin, commencer par

16          l'argumentation à huis clos sur le SPEDE.

17                       Alors on voudrait terminer ça aujourd'hui

18          de façon assurée. On ne terminerait pas plus tard

19          que ce qui était prévu, donc dix-sept heures quinze

20          (17 h 15), alors s'il y a de la preuve

21          d'intervenants qui doit être reportée à demain, on

22          la reportera à demain à ce moment-là, d'accord?

23                       Alors on va intervertir, Maître Lussier, on

24          va commencer avec la preuve de la FCEI plutôt que

25          la vôtre, puis ensuite, si le temps permet, on

1 passer à la vôtre. Je vous remercie. Maître  
2 Tremblay?

3 Me LOUISE TREMBLAY :

4 Madame la Présidente, avec votre permission,  
5 j'aimerais revenir sur une question qui a été posée  
6 par monsieur Pilotto par rapport à qu'arrive-t-il  
7 s'il n'y a pas d'augmentation tarifaire, est-ce que  
8 c'est toujours possible de corriger le ratio  
9 d'interfinancement, et monsieur Kacicnik aimerait  
10 apporter quelques précisions, juste pour s'assurer  
11 que tout le monde comprend bien. Alors si vous me  
12 le permettez, là, je lui demanderais...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Allez-y.

15 Me LOUISE TREMBLAY :

16 Q. [102] Can you please, you understood what I said, I  
17 suppose, could you please, I understand that you  
18 would like to clarify what you said just this  
19 morning just to make sure that everybody  
20 understands?

21 Mr. ANTON KACICNIK :

22 A. Yes. Thank you. So in a case there is no revenue  
23 deficiency for the test year, it means that revenue  
24 at existing rates applied to two thousand fifteen  
25 (2015) volumes and customer numbers and two

1 thousand and fifteen (2015) revenue requirement are  
2 exactly equal. So in that case, we would not need  
3 to increase rates whatsoever, and yet Gazifère  
4 would still recover their entire revenue  
5 requirement as determined by the formula.

6 Now if we want to correct the revenue-to-  
7 cost ratio for Rate 2 even in that case, I  
8 testified earlier that we needed to allocate the  
9 entire revenue deficiency as it exists now of two  
10 hundred sixty-nine thousand (\$269K) to Rate 2 in  
11 order to bump up the revenue-to-cost ratio from  
12 zero point eight six (0.86) to zero point eight  
13 seven (0.87).

14 So even in the instance where there was no  
15 revenue deficiency, I would still need to allocate  
16 two hundred sixty-nine thousand (\$269K) or  
17 thereabouts to them in order to improve the  
18 revenue-to-cost ratio from point eight six (0.86)  
19 to point eight seven (0.87).

20 Viewing that that information is already on  
21 the record, that is what we need, and it would  
22 result in a total bill impact for Rate 2 of zero  
23 point eight percent (0.8%). So that would not  
24 change. However, other rate classes would get a  
25 corresponding decrease, the revenues that we would

1 need to collect from other rate classes would  
2 decrease by two hundred sixty-nine thousand  
3 (\$269K).

4 And most of that revenue, we would need to  
5 recover less revenue mostly from Rate 1 customers,  
6 they would be the biggest beneficiary, I don't know  
7 exactly how much their bills would decrease, I  
8 would need to carry out that calculation, but it is  
9 obvious that because we need to collect less from  
10 others, bills for all other customer classes would  
11 decrease.

12 So given that a lot of this information is  
13 already on the record, especially with respect to  
14 rate impact on Rate 2 customers, I thought I would  
15 clarify it as we can already work with the  
16 information already on the record.

17 M. LAURENT PILOTTO :

18 Thank you. It's clear.

19 Me LOUISE TREMBLAY :

20 Donc, Madame la Présidente, on commence avec la  
21 preuve pour le panel 3; si je ne me trompe pas,  
22 tout le monde a déjà été assermenté, alors tout le  
23 monde est... vous êtes sous le même serment.

24

25

1 PREUVE GAZIFÈRE - SPEDE

2

3 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le vingt-septième jour

4 (27e) d'octobre, ONT COMPARU :

5

6 LISE MAUVIEL;

7 JEAN-BENOÎT TRAHAN;

8 JULIE-CHRISTINE LACOMBE;

9 BERTRAND FROUSS;

10 MATHEW KIRK;

11 et

12 ANTON KACICNIK;

13

14 SOUS la même affirmation solennelle;

15

16 INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY :

17 Q. [103] Alors, Madame Mauviel, je vous réfère à la  
18 pièce B-0115, GI-20, Document 2, qui est intitulée  
19 « Budget requis en 2015 pour la gestion du SPEDE »,  
20 est-ce que cette pièce a été préparée par vous ou  
21 sous votre supervision?

22 Mme LISE MAUVIEL :

23 R. Oui.

24 Q. [104] Avez-vous des modifications à y apporter?

25 R. Non, aucune modification.

1 Q. [105] L'adoptez-vous comme étant votre preuve  
2 écrite pour les fins du dossier?

3 R. Oui, je l'adopte.

4 Q. [106] Merci. Mr. Kirk, in the context of your pre-  
5 filed evidence, filed under Tab B-0091, Exhibit GI-  
6 21, Document 1, which you adopted earlier today,  
7 you discussed the treatment of the administration  
8 costs associated with managing the cap-and-trade  
9 system associated for greenhouse gas emission  
10 allowances, can you please summarize how Gazifère  
11 is proposing to allocate these administration  
12 costs?

13 Mr. MATHEW KIRK :

14 A. Yes. So as discussed in Answer 6 to my pre-filed  
15 evidence in GI-21, Document 1, the administration  
16 costs associated with managing the cap-and-trade  
17 system are drive by Gazifère's requirement to  
18 purchase emission allowances on behalf of their  
19 customers. Since the number of emission allowances  
20 Gazifère is required to purchase is a function of  
21 GHG emissions, the administration costs should be  
22 allocated to the rate classes based on the drivers  
23 of GHG emissions.

24 Emissions are driven by gas consumption,  
25 therefore, the administration costs associated with

1 managing the cap-and-trade system have been  
2 allocated to the rate classes based on total  
3 delivery volumes of applicable rate classes.

4 As is mentioned in evidence, Rate 5 and  
5 Rate 9 are not applicable to this allocation  
6 because they are deemed to be emitters by the  
7 Legislator and will be required to purchase  
8 emission allowances for themselves.

9 Q. [107] Thank you, Mr. Kirk. Mr. Kacicnik, I refer  
10 you to the pre-filed evidence filed under Tab B-  
11 0118, Exhibit GI-22, Document 1, which you adopted  
12 earlier this morning, Tab B-0145, Exhibit GI-22,  
13 Document 1.4, which is your written testimony with  
14 respect to the rate rider related to the SPEDE, and  
15 Tab B-0146, Exhibit GI-22, Document 1.5, which  
16 constitutes Appendix A filed in support of the rate  
17 rider. Did you prepare these exhibits or were they  
18 prepared under your control?

19 Mr. ANTON KACICNIK :

20 A. The exhibits were prepared under my supervision.

21 Q. [108] Do you have any amendments that you wish to  
22 make to these exhibits?

23 A. No, I do not.

24 Q. [109] Do you agree that the said exhibits shall  
25 constitute your written evidence in this file?

1 A. I agree and adopt these exhibits as my written  
2 evidence in the current file.

3 Q. [110] Can you please summarily explain how Gazifère  
4 proposes to recover the costs associated with the  
5 SPEDE regulation by making the difference between  
6 the administration costs and the costs associated  
7 with the purchase of emission allowances?

8 (14 h 10)

9 A. Certainly. First, as testified by Mr. Kirk, the  
10 administration costs related to the SPEDE have been  
11 incorporated in the distribution rates and are part  
12 of the proposed two thousand and fifteen (2015)  
13 rates filed at Exhibit GI-22, Document 1.2.

14 Second, with respect to the purchase of  
15 emission allowances, that Gazifère will be carrying  
16 out on behalf of its customers through market  
17 options, Gazifère proposes to recover costs  
18 associated with this process through a rate rider  
19 charged volumetrically to all applicable customers.  
20 Applicable customers include customers in the rates  
21 1, 2, and 3, and customers on rates 5 and 9 are  
22 deemed to be emitters and as per the legislation  
23 are required to purchase emission allowances on  
24 their own.

25 The rider unit rates will be updated as

1 part of Gazifère's quarterly rate adjustment, which  
2 is a process already in place to update the rate  
3 components associated with upstream costs such as  
4 natural gas supply, transportation, and load  
5 balancing.

6 Also, Gazifère requests the establishment  
7 of a variance account in order to capture the  
8 difference between the actual costs of purchasing  
9 emission allowances and the amounts collected  
10 monthly from customers through the rate rider.  
11 Gazifère proposes that this variance account be  
12 maintained outside of its rate base and be subject  
13 to interest equal to the rate of return on rate  
14 base.

15 Finally, I would like to highlight that the  
16 design of the rider mechanism and the associated  
17 variance account can accommodate any type of  
18 emission allowance buying strategy for Gazifère.

19 Q. [111] Did you have the opportunity of reviewing  
20 Stratégies énergétiques-AQLPA's evidence, and more  
21 particularly, its recommendation with respect to  
22 the frequency at which the rate rider should be  
23 updated?

24 A. Yes, I did.

25 Q. [112] What are your comments with respect to this

1 recommendation?

2 A. This intervenor recommends that the Régie approve  
3 the rate rider mechanism as proposed by Gazifère  
4 except that the rider unit rates be updated each  
5 month versus each quarter. In developing the rider  
6 mechanism for recovering SPEDE costs, the company  
7 applied the principles of simplicity and  
8 transparency with an emphasis on minimizing quarter  
9 to quarter variability in the rider.

10 Gazifère proposes to update the rider unit  
11 rates on a quarterly basis in conjunction with its  
12 regular quarterly pass-on application. If the  
13 company purchases any emission allowances at a  
14 price different from what is reflected in the rider  
15 unit rates generated in the previous quarter, the  
16 rider unit rates will be updated to reflect the  
17 most recent price.

18 If no purchases are made in a particular  
19 quarter, the previous purchase price reflected in  
20 the rider will carry forward, and the rider unit  
21 rates will not be updated with respect to the price  
22 of emission allowances. However, the rider unit  
23 rate will be adjusted quarterly to clear interests  
24 on the balance in the variance account.

25 As noted, Gazifère changes its rates

1 quarterly. For each change in rates, Gazifère needs  
2 to test the new rates in its billing system to  
3 ensure the new rates in the system are correct and  
4 will be correctly billed to customers, and each  
5 rate change needs to be accompanied with customer  
6 communication as to why are the rates changing. A  
7 monthly frequency would increase these activities  
8 for Gazifère and would result in more costs.  
9 Gazifère customers are used to quarterly rate  
10 changes, not monthly. We understand also that  
11 auctions where Gazifère will be able to purchase  
12 emission allowances are held quarterly.

13 Based on this and considering the objective  
14 of minimizing variability in the rider, it is our  
15 view that changing the rider quarterly in  
16 conjunction with the regular pass-on application is  
17 appropriate for Gazifère and that a switch to a  
18 monthly frequency is not warranted.

19 Q. [113] Does this complete your comments, Mr.  
20 Kacicnik?

21 A. Yes, it does.

22 (14 h 20)

23 Q. [114] Alors ceci complète mes questions pour le  
24 troisième panel, Madame la Présidente.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie, Maître Tremblay. Alors on va  
3 passer à maître Lussier. Avez-vous des questions  
4 pour le panel? Oui, pas de problème. C'est correct.

5 Me STÉPHANIE LUSSIER :

6 Bonjour, Madame la Présidente, Stéphanie Lussier  
7 pour l'ACEF de l'Outaouais. Nous n'aurons pas de  
8 questions pour ce panel, s'il s'agit bien du panel  
9 qui porte sur le SPEDE et qu'il ne s'agit pas du  
10 panel qui porte sur le PGEÉ pour lequel nous  
11 conservons nos questions.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Pas de problème. Je vous remercie.

14 Me STÉPHANIE LUSSIER :

15 Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître Bundock, avez-vous des questions? Si vous  
18 voulez venir au micro, s'il vous plaît, on va vous  
19 demander la même chose à chacun des procureurs, de  
20 venir au micro.

21 Me ÉMILIE BUNDOCK :

22 Émilie Bundock pour la FCEI, nous n'avons pas de  
23 questions pour les témoins. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous remercie. Je vois maître Paquet qui

1 s'approche, c'est pour ça. Alors Maître Paquet,  
2 avez-vous des questions?

3 Me GENEVIÈVE PAQUET :

4 Oui, bonjour. Donc, non, on n'aura pas de questions  
5 pour ce panel. Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je vous remercie beaucoup. Ça va être la même  
8 question pour maître Neuman.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Bonjour Madame la Présidente, Messieurs les  
11 Régisseurs. Dominique Neuman pour SÉ/AQLPA. Alors  
12 nous n'avons pas de questions puisque monsieur  
13 Kacicnik a répondu d'avance à celles que nous nous  
14 apprêtions à lui poser.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bien je vous remercie beaucoup.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Cardinal?

21 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Q. [115] Bonjour, oui, je vais avoir quelques  
23 questions pour le panel. En fait, pendant la partie  
24 à huis clos on a posé une question qui ne portait  
25 pas sur des pièces confidentielles, mais qui était

1 en lien toujours avec le SPEDE et qu'on juge bon,  
2 en fait, de reposer ici parce que supposément que  
3 c'était monsieur Kacicnik qui pouvait peut-être  
4 plus répondre en détail à notre question donc, pour  
5 le bénéfice de tous, je vais répéter la question  
6 dès le départ, donc on part tous à la même place.  
7 Donc, je vais vous référer à la pièce GI-0022,  
8 Document 1.4, il s'agit de la preuve de Gazifère, à  
9 la page 1. Donc, à la réponse A.3, Gazifère indique  
10 que :

11 The Rate Rider is calculated by  
12 dividing the projected total cost of  
13 emission allowance purchases for the  
14 year (which will be based on the floor  
15 price or latest auction price) by the  
16 total budget volumes excluding the  
17 volumes of emitters for 2015. For all  
18 subsequent quarters, Rider adjustments  
19 are also divided by 12 months of  
20 volumes, as this ensures the least  
21 volatility in the Rider.

22 Monsieur Kacicnik, la question donc s'adresse à  
23 vous. Donc, dans l'éventualité où Gazifère achetait  
24 dès le début et en même temps, tous les droits  
25 d'émission pour couvrir les besoins de toute la

1 période de conformité de trois ans, est-ce que le  
2 cavalier tarifaire serait calculé sur la base des  
3 volumes de trente-six (36) mois?

4 Mr. ANTON KACICNIK:

5 A. In such a scenario, my suggestion would be to hold  
6 the rider base on thirty-six (36) months because  
7 they purchase the emission allowances for three  
8 years so year 2 and 3 would be purchase in advance,  
9 it would only be appropriate to design the rider  
10 over thirty-six (36) months.

11 Q. [116] Pourriez-vous préciser un petit peu sur le  
12 calcul? Donc, comment ça se passerait au niveau  
13 vraiment technique, au niveau du calcul? Vous  
14 prenez trente-six (36) mois et vous le divisez par  
15 mois ou...

16 A. It would be a fairly simple calculation by taking  
17 the purchase cost and divide it by thirty-six (36)  
18 months worth of volumes.

19 Q. [117] Maintenant, je vous amène à la pièce GI-20,  
20 Document 2, à la page 2, qui est la pièce B-0115.  
21 C'est le tableau sur le budget requis en deux mille  
22 quinze (2015) pour la gestion du SPEDE. Donc, dans  
23 le bas, où on voit « Lettres de crédit et autre »  
24 pour un montant de six mille dollars (6000 \$), donc  
25 on peut lire que :

1 Dans le cadre de sa participation aux  
2 enchères, Gazifère devra demander  
3 l'émission de lettres de crédit à  
4 titre de garantie financière pour  
5 couvrir ses engagements. Des frais  
6 sont requis pour émettre ces lettres  
7 de crédit et ils varient en fonction  
8 des montants à garantir ainsi que de  
9 la durée de validité des lettres de  
10 crédit.

11 Ensuite, je vous amène au témoignage de madame  
12 Mauviel, à la pièce GI-16, Document 1, à la page 6,  
13 qui est la pièce B-0094. Parfait. Donc, à la  
14 réponse 11, vers le bas de la page, on peut lire  
15 que :

16 Par ailleurs, Gazifère demande à la  
17 Régie la création d'un compte de frais  
18 reportés, hors base de tarification et  
19 portant rémunération au taux de  
20 rendement sur la base de tarification  
21 en vigueur, afin de capter les écarts  
22 entre le coût réel d'acquisition des  
23 droits d'émission et les montants  
24 récupérés mensuellement des clients  
25 par l'entremise du Rider.

1 Est-ce qu'en fait il y aurait une possibilité que  
2 les frais qui sont liés aux lettres de crédit  
3 soient comptabilisés au CFR SPEDE au même titre que  
4 les achats droits d'émission pour que ces frais  
5 soient récupérés via le cavalier tarifaire?

6 Mme LISE MAUVIEL :

7 R. Il n'y a aucun problème de faire ça.

8 Q. [118] Merci, ça va être tout pour mes questions.

9 INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [119] Merci Maître Cardinal. Monsieur Pilotto,  
11 avez-vous des questions? Je vais la poser? O.K.  
12 Alors je vais me lancer sur la question parce que  
13 je ne suis plus sûre de comprendre. Le cavalier  
14 tarifaire sur l'application, un peu plus tôt,  
15 Monsieur Kacicnik, je ne sais pas si vous étiez  
16 présent dans la salle, il me semblait avoir compris  
17 du témoignage de monsieur Trahan et de madame  
18 Mauviel que, à des fins d'équité  
19 intergénérationnelle, si on devait acheter trente-  
20 six (36) mois d'émissions, il y aurait comme trois  
21 blocs de faits, de séparés, donc l'an 1, qui serait  
22 passé dans le premier cavalier tarifaire; l'an 2,  
23 où il y aurait l'intérêt qui se serait accumulé  
24 pour les émissions de l'an 2 qui seraient alors mis  
25 dans le cavalier tarifaire de l'an 2 et même chose

1 pour l'an 3 où il y aurait les frais d'intérêt des  
2 deux années qui seraient passées dans le cavalier  
3 tarifaire. Si on prend les coûts d'achat divisés  
4 par trente-six (36), à ce moment-là, est-ce que  
5 vous ne repassez pas immédiatement les intérêts à  
6 tout le monde pendant les trente-six (36) mois? Je  
7 veux juste m'assurer de si j'ai la bonne, est-ce  
8 qu'on dit la même chose? Mais il me semble que non,  
9 alors je voudrais juste clarifier.

10 (14 h 25)

11 Mr. ANTON KACICNIK:

12 A. I think we are on the same page. I would say that  
13 the rider consists of two components: one is the  
14 principal component which would be the actual  
15 purchase cost of emission credits in the market  
16 and, then, the second component is the interest on  
17 the deferral account, so for the principal  
18 component, let's say it's nine million dollars  
19 (\$9M), so when you divide that over thirty-six (36)  
20 months worth of volume, you would recover three  
21 million (3M) in each year. So with respect to  
22 interest, you could handle that through having  
23 like, let's say, a subcomponent to a deferral  
24 account where you could park... where you would  
25 park some interest that needs to be cleared in year

1 2 or year 3. So I just want to really emphasise  
2 that the mechanism as designed can accommodate all  
3 types of buying strategies and what actually  
4 happens and so forth. It's a flexible rider  
5 mechanism.

6 Q. [120] Thank you so much, I understand now. That's  
7 all right. Ça va être l'ensemble des questions pour  
8 la formation. Si vous avez un réinterrogatoire  
9 Maître Tremblay? Non?

10 Me LOUISE TREMBLAY :

11 Non, je n'en ai pas, Madame la Présidente.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors je vous remercie. Ça va être tout à ce  
14 moment-là pour le panel sur le SPEDE et, là, je  
15 regarde, on va pouvoir remercier monsieur Kirk et  
16 monsieur Kacicnik. Je pense que les autres  
17 demeurent avec nous pour le PGEÉ. Alors merci  
18 beaucoup, vous êtes maintenant libérés.

19 Me LOUISE TREMBLAY :

20 Et monsieur Lemieux va devoir se joindre au panel.

21 (14 h 30)

22

23 PREUVE GAZIFÈRE - PGEÉ

24

25 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-septième

1 (27e) jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

2

3 DANY LEMIEUX, conseiller en affaires énergétiques,  
4 Éconolair, ayant une place d'affaires au 160, rue  
5 Saint-Paul, bureau 200, Québec (Québec);

6

7 JULIE-CHRISTINE LACOMBE,

8 JEAN-BENOÎT TRAHAN,

9 LISE MAUVIEL,

10

11 LESQUELS, après avoir fait une même affirmation  
12 solennelle, déposent et disent :

13

14 INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY :

15 Q. [121] Je m'adresse à vous en commençant, Madame  
16 Lacombe. Je vous réfère aux pièces B-0108 et B-0111  
17 (GI-19, Document 2 et 3) qui présentent les  
18 résultats des programmes en efficacité énergétique  
19 de Gazifère au trente (30) juin deux mille quatorze  
20 (2014). Est-ce que ces pièces ont été préparées par  
21 vous ou sous votre supervision?

22 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

23 R. Oui.

24 Q. [122] Avez-vous des changements à y apporter?

25 R. Non, aucun changement.

1 Q. [123] Les adoptez-vous comme étant votre preuve  
2 écrite dans le cadre du présent dossier?

3 R. Oui.

4 Q. [124] Avez-vous pris connaissance de la preuve  
5 déposée par Stratégies énergétiques/AQLPA et de ses  
6 réponses à une demande de renseignements de la  
7 Régie, en lien avec sa recommandation à l'effet que  
8 Gazifère devrait tenir compte du lien ou de la  
9 relation entre les résultats du test du participant  
10 et ceux du test du coût total en ressources pour  
11 calibrer l'aide financière de ces programmes, des  
12 programmes de son PGEÉ finalement?

13 R. Oui, j'en ai pris connaissance. Et dans les faits,  
14 Stratégies énergétiques propose de pondérer les  
15 aides financières de Gazifère via l'utilisation du  
16 taux de distorsion, et ce afin de gérer l'effet de  
17 transformation de marché. Il propose que le montant  
18 d'aide financière offert découle directement d'une  
19 adéquation avec le taux de distorsion. Or, cette  
20 proposition nous apparaît être un raccourci puisque  
21 le taux de distorsion ne peut être utilisé comme le  
22 seul indicateur du niveau de transformation d'un  
23 marché.

24 Par ailleurs, l'application d'une formule à  
25 un ensemble de programmes différents, dépendamment

1 de la réalisation d'une analyse de marché ou d'une  
2 évaluation de programmes qui traitent de cette  
3 question, pourrait assurément conduire à des  
4 conclusions erronées. Comme les taux de distorsion  
5 sont mis à jour uniquement lors des évaluations de  
6 programmes, Gazifère considère que c'est à ce  
7 moment qu'il y a lieu d'évaluer adéquatement la  
8 nature des aides financières qui sont octroyées.

9 Cette évaluation doit tenir compte non  
10 seulement du taux de distorsion, mais également  
11 d'autres paramètres. Gazifère estime donc qu'il y a  
12 du mérite à l'idée de fonds développés par  
13 Stratégies énergétiques, soit de revisiter le  
14 montant des subventions dans le temps en relation  
15 notamment avec l'étendue de la transformation du  
16 marché. Et à cet égard, nous entendons nous pencher  
17 sur cette question et revenir à la Régie, informer  
18 la Régie, pardon, de nos conclusions lors du  
19 prochain PGEE, soit le PGEE deux mille dix-sept-  
20 deux mille dix-huit (2017-2018).

21 Q. [125] Je vous demanderais maintenant de nous faire  
22 part de vos commentaires à l'égard de la  
23 recommandation du GRAME à l'effet qu'aucun  
24 changement ne soit apporté au budget du PGEE  
25 relativement au programme de fenêtres EnergyStar.

1 R. Parfait. Donc, à la lecture de ce mémoire, j'estime  
2 qu'il est important de préciser que, bien que nous  
3 ne nous soyons pas objectés à la proposition de  
4 transformer le programme fenêtres en programme de  
5 sensibilisation, nous ne préconisons pas d'abord  
6 cette approche. Particulièrement en raison de  
7 l'évaluation du programme qui est prévu l'an  
8 prochain, soit dès deux mille quinze (2015).

9 Nous estimons qu'il serait prématuré de  
10 modifier ce programme de quelque manière que ce  
11 soit avant même d'avoir obtenu les résultats du  
12 programme qui, ultimement, vise à confirmer un  
13 ensemble d'hypothèses dont le montant de l'aide  
14 financière, les économies d'énergie réelles ou  
15 encore la transformation du marché dont on vient de  
16 parler.

17 En conclusion, nous sommes en accord avec  
18 la recommandation du GRAME qu'il est préférable de  
19 maintenir le budget tel que nous l'avons proposé.

20 Q. [126] Avez-vous d'autres commentaires à formuler ou  
21 si ça termine votre témoignage?

22 R. J'ai d'autres commentaires. Dans sa demande de  
23 renseignements numéro 3 à la pièce GI-24, Document  
24 1, page 19, la Régie questionnait Gazifère sur les  
25 informations récoltées dans le cadre du programme

1 Chaudière à condensation. Il nous questionnait en  
2 fait sur les informations qui nous permettaient de  
3 vérifier si la chaudière installée fonctionne au  
4 rendement attendu.

5 Gazifère note que la Régie questionne  
6 également Gaz Métro à ce propos dans le dossier  
7 R-3879-2014. Elle va même à avancer une possibilité  
8 d'amélioration, soit d'intégrer aux critères  
9 d'admissibilité une déclaration signée par une  
10 personne qualifiée qui certifierait que le client  
11 bénéficie réellement de l'efficacité nominale de la  
12 chaudière dont il vient de faire l'acquisition. La  
13 proposition mise de l'avant par la Régie nous  
14 apparaît raisonnable puisque Gazifère n'estime pas  
15 qu'il serait coûteux ou laborieux de la mettre en  
16 pratique.

17 (14 h 35)

18 Conséquemment, Gazifère est disposée à  
19 modifier son formulaire de participation, ses  
20 critères d'admissibilité dans le cadre du Programme  
21 chaudière à condensation et de demander à  
22 l'installateur d'attester du rendement optimal de  
23 l'appareil.

24 J'aimerais également conclure en soulignant  
25 le caractère unique du PGEÉ qui vous a été soumis.

1 Il s'agit du tout premier PGEÉ qui sera approuvé  
2 pour une période de deux ans. C'est donc un  
3 véritable outil d'optimisation des ressources  
4 humaines et financières qui aura permis de revoir  
5 considérablement le budget de gestion du PGEÉ, de  
6 même que de contribuer à l'allégement  
7 réglementaire. C'est donc avec fierté que je  
8 souhaitais le souligner.

9 Q. [127] Merci, Madame Lacombe. Monsieur Lemieux, je  
10 me tourne vers vous. Je vous réfère aux pièces  
11 suivantes, le rapport intitulé « Plan global en  
12 efficacité énergétique 2015 et 2016 » déposé sous  
13 la cote B-0107, GI-19, Document 1, qui a été révisé  
14 le vingt (20) octobre sous la cote B-0171, votre  
15 curriculum vitae déposé sous la cote B-0109 ainsi  
16 que le rapport intitulé « Suivi de la décision  
17 D-2014-114 - Calcul des économies réelles et  
18 révision du calcul du test du coût total en  
19 ressources » qui a été déposé sous la cote B-0110,  
20 GI-14, Document 4. Est-ce que ces pièces ont été  
21 préparées par vous ou sous votre supervision?

22 M. DANY LEMIEUX :

23 R. Oui.

24 Q. [128] Souhaitez-vous apporter des modifications à  
25 ces pièces?

1 R. Non.

2 Q. [129] Les adoptez-vous comme étant votre preuve  
3 écrite pour les fins du présent dossier?

4 R. Oui.

5 Q. [130] Je vais vous demander maintenant de présenter  
6 sommairement les principaux éléments du PGEÉ deux  
7 mille quinze (2015) et deux mille seize (2016) et  
8 les conclusions recherchées par Gazifère.

9 R. Oui, bien sûr. Donc, comme ce que madame Lacombe  
10 vient de souligner, le PGEÉ, pour une première  
11 fois, est proposé pour une période de deux ans,  
12 donc du premier (1er) janvier deux mille quinze  
13 (2015) au trente et un (31) décembre deux mille  
14 seize (2016).

15 Au bout de ces deux années-là, tel que la  
16 pièce révisée a été déposée pour tenir compte de la  
17 hausse de participation au Programme système combo,  
18 les économies totales de ces deux années de PGEÉ-là  
19 devraient se situer à sept cent soixante-quatre  
20 mille cent trente-trois mètres cubes (764 133 m3)  
21 répartis de trois cent quatre-vingt-neuf mille huit  
22 cent quarante-quatre mètres cubes (389 844 m3) en  
23 deux mille quinze (2015) et de trois cent soixante-  
24 quatorze mille deux cent quatre-vingt-neuf mètres  
25 cubes (374 289 m3) en deux mille seize (2016).

1                   Pour atteindre ses objectifs, Gazifère  
2 demande l'approbation d'un budget de cinq cent  
3 soixante-trois mille neuf cent soixante-dix dollars  
4 (563 970 \$) en deux mille quinze (2015) et de cinq  
5 cent cinq mille quatre cent soixante-dix dollars  
6 (505 470 \$) en deux mille seize (2016).

7                   Pour ce qui est des principales  
8 modifications au PGÉÉ qui est proposé pour ces deux  
9 années-là, Gazifère propose l'introduction de deux  
10 programmes destinés aux ménages à faible revenu.  
11 Donc, il y a le Programme récupérateur de chaleur  
12 des eaux de douche, volet OMH, et il y a le  
13 Programme supplément MFR qui se retrouve... Il y a  
14 un volet résidentiel et il y a un second volet  
15 commercial et institutionnel. Également, un autre  
16 programme est proposé, celui dans le marché  
17 commercial et institutionnel qui est Aérotherme à  
18 condensation.

19                   Gazifère demande également à la Régie de  
20 prendre acte de la révision de plusieurs paramètres  
21 de ces cas types. Donc, cette année on a complété  
22 l'évaluation des Programmes études de faisabilité  
23 et chaudière à condensation. Donc, on propose des  
24 nouveaux paramètres qui sont liés à la finalité de  
25 ces évaluations-là.

1                   Également, on a mis à jour d'autres  
2 paramètres dans le cadre des Programmes chaudière à  
3 efficacité intermédiaire, fenêtres Energy Star,  
4 unité de chauffage infrarouge, chauffe-eau à  
5 condensation et récupérateur de chaleur des eaux de  
6 douche, volet coopératives d'habitation et groupes  
7 sociocommunautaires.

8 Q. [131] Est-ce que ceci complète votre témoignage,  
9 Monsieur Lemieux?

10 R. Oui.

11 Q. [132] Alors, Madame la Présidente, ça complète mes  
12 questions pour le quatrième panel.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je vous remercie, Maître Tremblay. Maître Lussier?  
15 (14 h 40)

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

17 Q. [133] Rebonjour, Madame la Présidente, Messieurs  
18 les Régisseurs, Stéphanie Lussier pour l'ACEF de  
19 l'Outaouais, bonjour aux membres du panel. Je vais  
20 vous demander de prendre la pièce B-155 ou GI-25,  
21 Document 1 qui sont les réponses de Gazifère à la  
22 demande de renseignements numéro 2 de l'ACEF de  
23 l'Outaouais.

24                   À la question... à la réponse 5.2, je vous  
25 amène tout de suite à la page 15 du document. Dans

1 le premier paragraphe de la page 15, Gazifère  
2 indique qu' « il est extrêmement ardu de prévoir  
3 précisément les projets de construction qui seront  
4 réalisés ». Et un petit peu plus bas, en haut du  
5 sous-titre « suivi des résultats », donc le  
6 paragraphe juste en haut, on mentionne que :

7 Le budget demandé par Gazifère  
8 présente le portrait le plus précis  
9 possible de l'étendue de  
10 l'investissement requis pour  
11 l'ensemble des programmes offerts,  
12 selon les hypothèses retenues et selon  
13 l'état des connaissances au moment de  
14 l'établissement des prévisions.

15 J'aimerais savoir qu'est-ce qui fait que Gazifère  
16 décide de retenir une hypothèse plutôt qu'une  
17 autre? Notamment compte tenu de tous les facteurs à  
18 caractère variable dont il est question dans votre  
19 réponse, comment vous déterminez qu'une hypothèse  
20 doit être retenue?

21 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

22 R. Dans le cas du programme Système combo, pardon, en  
23 particulier c'est un programme qui s'adresse  
24 beaucoup à la clientèle de la nouvelle  
25 construction. Donc, pour nous, les hypothèses

1           reposent beaucoup sur la connaissance du marché du  
2           représentant résidentiel qui est en contact  
3           régulièrement avec les entrepreneurs et qui  
4           représente chez Gazifère la personne qui a la  
5           meilleure idée de l'étendue des projets qui seront  
6           réalisés, les échéances qui sont données, les  
7           hypothèses de quels terrains seront acquis par  
8           quels entrepreneurs, c'est lui qui détient beaucoup  
9           l'expérience et la connaissance de ce dossier. Et  
10          c'est en collaborant avec cette personne-là qu'on  
11          arrive à avoir un portrait le plus juste possible,  
12          malgré les nombreuses variables.

13        Q. [134] Au paragraphe suivant, donc le premier  
14        paragraphe en dessous du sous-titre « Suivi des  
15        résultats », toujours à la page 15 du même  
16        document, relativement au suivi des résultats des  
17        programmes, Gazifère mentionne qu'elle effectue un  
18        suivi mensuel et cet exercice lui permet  
19        « d'orienter en cours d'année les efforts de  
20        promotion ». J'aimerais que Gazifère explique  
21        comment les efforts de promotion dont il est  
22        question se traduisent.

23        R. Je vais vous donner un exemple pour imager.  
24        Admettons qu'on est à six mois de réalisation, donc  
25        au trente (30) juin, et qu'on se rend compte qu'il

1 y a un programme, par exemple Fenêtres Energy Star  
2 performe plus qu'anticipé à ce moment-là et que les  
3 objectifs sont atteints ou en bonne voie d'être  
4 atteints et que par exemple on a prévu faire une  
5 campagne à l'endos des factures, des enveloppes de  
6 facturation qui seraient envoyées à nos clients,  
7 que cette campagne-là était prévue pour promouvoir  
8 le programme Fenêtres Energy Star, on va changer,  
9 on va changer le programme qui sera mis de l'avant  
10 dans cet outil de communication-là.

11 Q. [135] Est-ce que vous avez des exemples, au cours  
12 de la dernière année, d'efforts de promotion qui  
13 ont été faits?

14 R. Oui, tout récemment on a fait une campagne de  
15 promotion dans le marché commercial pour les  
16 thermostats programmables. Donc on a fait une  
17 campagne d'affiches publicitaires dans les salles  
18 de bain avec Maxmedia et une campagne radio.  
19 C'était une campagne promotionnelle conjointe.

20 Q. [136] Est-ce qu'au moment où on se parle, vous avez  
21 à l'esprit des exemples d'efforts de promotion que  
22 vous planifiez mettre en application au cours de  
23 l'année à venir?

24 R. Vous voulez dire en deux mille quinze (2015)?

25 Q. [137] Oui.

1 R. Oui. Excusez. Oui, habituellement on fait beaucoup  
2 de campagnes radio pour essayer d'inciter la visite  
3 de la section Gazifère vers notre site Web qui fait  
4 la promotion vraiment de l'ensemble de nos  
5 programmes d'efficacité énergétique. C'est un  
6 exemple parmi tant d'autres de choses qu'on va  
7 réaliser au cours de la prochaine année.

8 Q. [138] À la... Ça complète votre réponse?

9 R. Oui.

10 Q. [139] À la page 16 toujours du même document,  
11 concernant le Système combo, c'est au deuxième  
12 paragraphe de la page 16, à votre réponse, il est  
13 mentionné que :

14 Les résultats les plus récents [...]   
15 permettent de croire que le   
16 dépassement anticipé sera encore plus   
17 important qu'annoncé.

18 Et vous mentionnez faire passer le nombre de   
19 participants annuel de cinquante (50) à cent   
20 cinquante (150). Oui, c'est ça, de cinquante (50) à   
21 cent cinquante (150). Et également, le budget   
22 requis va être... est modifié en conséquence et   
23 passe de vingt-cinq mille (25 000 \$) à soixante-   
24 quinze mille (75 000 \$) dollars. Qu'est-ce qui   
25 s'est passé entre la date de dépôt du présent

1 dossier et le vingt-cinq (25) septembre, qui est la  
2 date des réponses de Gazifère à cette demande de  
3 renseignements, pour que Gazifère en arrive à  
4 souhaiter apporter ce changement de cinquante mille  
5 dollars (50 000 \$)?

6 R. On comprend que ça peut apparaître un revirement  
7 rapide. C'est là toute l'explication qu'on a  
8 souhaité apporter en réponse aux demandes de  
9 renseignements à l'égard de la difficulté qu'on a  
10 dans le marché de la nouvelle construction, de  
11 prévoir. Il y a des entrepreneurs qui ne devaient  
12 pas avoir les autorisations de monter leur projet  
13 pour cette période-là et qui finalement ont choisi,  
14 ont obtenu les autorisations qu'il devait avoir et  
15 qui ont opté pour le Système combo. C'est ce qui  
16 fait que ça nous a permis de rattraper la balle et  
17 d'amender pour faire ressortir le chiffre qui nous  
18 apparaît être vraiment le plus réel.

19 Q. [140] Vous mentionnez, au premier paragraphe qui  
20 suit le sous-titre « Révision des cas-types »,  
21 c'est à la page 16 toujours du même document, qu'en  
22 « l'absence d'évaluation de programme formelle,  
23 Gazifère propose [.. .] des ajustements [de  
24 nombreux] cas-types ». J'aimerais que vous me  
25 précisiez qu'est-ce qui détermine si on va procéder

1 par une évaluation formelle d'un programme ou si on  
2 va plutôt procéder par un ajustement des écarts-  
3 types, de votre point de vue.

4 M. DANY LEMIEUX :

5 R. Donc dans la mesure du possible, quand on est  
6 capable de revoir soit les coûts incrémentaux ou le  
7 niveau des aides financières, on le fait. Par  
8 contre, normalement la procédure habituelle c'est  
9 dans le cadre d'une évaluation de programme qu'on  
10 le fait formellement parce qu'il faut qu'on soit  
11 capable, si on a besoin de sonder par exemple les  
12 participants au programme pour vérifier le taux  
13 d'opportunisme, le taux de bénévolat, on a besoin  
14 d'un peu plus de moyens et on a besoin d'un peu  
15 plus de temps pour le faire. Donc dans certains  
16 cas, on est capable d'interroger par exemple les  
17 partenaires, donc si on est capable de mettre à  
18 jour certains paramètres on le fait, mais  
19 normalement pour l'ensemble des paramètres c'est  
20 lors de l'évaluation de programme où on peut... on  
21 peut faire tout ce qu'on est supposé faire en temps  
22 normal.

23 Q. [141] Et... Oui. Allez-y.

24 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

25 R. Et peut-être pour ajouter, il y a le plan

1 d'évaluation qu'on soumet dans le cadre du PGEE qui  
2 nous guide un peu à savoir quelles évaluations de  
3 programme seront faites à quelle année. Cette  
4 année, on a entrepris des révisions notamment en  
5 raison de la fermeture des livres qui nous  
6 conduisaient à voir qu'il y avait des  
7 problématiques soit par exemple au niveau de l'aide  
8 financière du programme Fenêtre Énergie Star. On se  
9 rendait compte que la réalité était toute autre,  
10 donc on a entrepris plus rapidement la révision.  
11 Mais, c'est vraiment le plan d'évaluation qui guide  
12 nos efforts d'évaluation.

13 Q. [142] Toujours à la page 16 du même document, GI-  
14 25, Document 1, à la question-réponse 5.2.1, la  
15 question :

16 Veuillez notamment préciser les  
17 restrictions de dépenses que Gazifère  
18 envisage, le cas échéant, pour éviter  
19 que des dépassements significatifs des  
20 dépenses effectuées par rapport aux  
21 budgets autorisés ne se traduisent par  
22 des montants additionnels [...]

23 et caetera, et caetera. Donc, en réponse à la page  
24 17, le Distributeur soit Gazifère mentionne au  
25 deuxième paragraphe :

1 [...] le dépassement des objectifs du  
2 PGEÉ ne devrait pas faire l'objet de  
3 restrictions particulières dans un  
4 contexte où tous, clients et  
5 distributeur, bénéficient d'un compte  
6 d'écart.

7 Prochain paragraphe :

8 [...] Gazifère dispose d'une certaine  
9 flexibilité dans l'allocation de son  
10 enveloppe globale d'aides financières,  
11 et cela, toujours dans l'objectif de  
12 respecter la nature de son budget et  
13 d'éviter d'avoir recours à des  
14 restrictions particulières. [...]

15 Et ensuite, à l'avant-dernier paragraphe de cette  
16 réponse :

17 [...] Si Gazifère souhaite faire de  
18 l'efficacité énergétique une priorité  
19 pour sa clientèle, elle doit avoir les  
20 moyens de ses ambitions.

21 Est-ce que le compte d'écart, selon Gazifère,  
22 prévient ou empêche le Distributeur de mettre en  
23 application des mesures afin de réduire ou de  
24 restreindre ses dépenses? Je comprends que Gazifère  
25 veut avoir le moyen de ses ambitions, mais quelles

1           sont les... les restrictions qui peuvent être mise  
2           en application?

3       R. Mais, il faut peut-être mettre tout ça dans son  
4       contexte, là. Depuis deux mille six (2006), c'est  
5       arrivé seulement deux fois où on a dépassé le  
6       budget d'aide financière qui nous avait été  
7       accordé. Il faut également comprendre que, dans le  
8       contexte de Gazifère, parfois il y a un... il y a  
9       un écart aussi petit soit-il peut faire une grande  
10      différence sur le budget au final.

11                   Et par la réponse que... que vous... à  
12      laquelle vous m'avez référé, ce qu'on souhaitait  
13      faire ressortir, c'est que effectivement... En tout  
14      cas, moi, j'ai tendance à dire que, bien que ce  
15      soit malheureux parce que c'est pas prévu, un  
16      dépassement de participation, ça reste en soi une  
17      bonne nouvelle. Ça veut dire que le programme  
18      fonctionne et qu'il y a des économies d'énergie  
19      supplémentaires qui ont été cherchées avec la  
20      participation de ces gens-là.

21                   Ce n'est pas un dépassement de budget de  
22      gestion pour mauvaise gestion qui se traduit comme  
23      ça, c'est la participation de nos clients à nos  
24      programmes d'efficacité énergétique. Donc,  
25      effectivement, on n'est pas d'avis qu'il devrait y

1 avoir des restrictions particulières et que le  
2 compte d'écart sert à la fois justement à protéger  
3 Gazifère et les clients.

4 M. DANY LEMIEUX :

5 R. Peut-être simplement en complément. En efficacité  
6 énergétique, une chose qui est très très importante  
7 pour la clientèle, c'est la prévisibilité et  
8 l'accès en continue autant que possible à des aides  
9 financières. Donc, l'idée de base, c'est qu'on ne  
10 veut pas... une des choses qui est contre-indiquée  
11 en efficacité énergétique, c'est d'arrêter un  
12 programme en cours d'année. Donc, si on peut  
13 utiliser des outils qui nous permettent de  
14 réallouer des budgets, soit en programme ou une  
15 même... même clientèle, bien, ça fait partie des  
16 outils puis le compte d'écart, c'est un autre  
17 outil. Donc, le but, c'est toujours de faire de  
18 l'efficacité énergétique.

19 Q. [143] Merci. Toujours au même document, à la  
20 réponse 5.2, au début de la réponse maintenant, à  
21 la page 14, au premier paragraphe, vous mentionnez  
22 que :

23 [...] Gazifère entreprend différentes  
24 actions, tant lors de l'établissement  
25 de ses projections qu'en cours

1 d'année, afin de limiter les  
2 variations de budget.

3 Par la suite, vous nous parlez de l'établissement  
4 des projections, ensuite du suivi des résultats à  
5 la page 15, et ensuite de la révision des cas-types  
6 à la page 16.

7 Est-ce que, en termes des différentes  
8 actions, ça complète ce dont il est question au  
9 premier paragraphe de la réponse ou est-ce qu'il y  
10 a d'autres actions dont vous voulez nous faire  
11 mention relativement à l'établissement des  
12 projections et des actions qui sont prises aussi en  
13 cours d'année afin de limiter les variations du  
14 budget? Qu'est-ce que Gazifère fait, outre ce qui  
15 est dans cette réponse ou est-ce que cette réponse-  
16 là est complète?

17 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

18 R. Non, ça complète vraiment l'ensemble de nos  
19 efforts, c'est-à-dire d'y aller au meilleur de nos  
20 connaissances au moment de l'établissement des  
21 projections, de suivre ce qui se passe et d'ajuster  
22 le tir dans les causes tarifaires en proposant des  
23 révisions de cas-types même si le programme n'a pas  
24 encore été officiellement évalué, dans le but  
25 toujours d'aller chercher vraiment un portrait le

1 plus juste de la réalité.

2 Q. [144] D'accord. Je vous remercie, ça complète nos  
3 questions. Merci pour vos réponses. Merci, Madame  
4 la Présidente, Messieurs les Régisseurs. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie, Maître Lussier. Alors, je vais  
7 demander à maître Bundock si elle a des questions  
8 pour le panel sur le PGEÉ.

9 Me ÉMILIE BUNDOCK :

10 Alors, on n'aura pas de question. Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie, Maître Bundock. Maître Paquet,  
13 j'imagine que vous avez quelques questions.

14 (14 h 50)

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

16 Bonjour, Madame, Messieurs les Régisseurs.

17 Geneviève Paquet pour le Groupe de recherche  
18 appliquée en macroécologie.

19 Q. [145] Bonjour aux Membres du panel. Donc votre  
20 présentation m'a permis d'éliminer certaines  
21 questions. On vous en remercie.

22 Pour débiter j'aimerais qu'on prenne la  
23 réponse de Gazifère à la demande de renseignements  
24 numéro 3 de la Régie. Mes questions vont porter sur  
25 certaines des réponses de Gazifère. Donc, c'est la

1 pièce B-0153, GI-24, Document 1, à la page 20.

2 Donc, ce sont les questions de la Régie, la  
3 question 13.3, qui demandait de :

4 [...] expliquer comment Gazifère  
5 entend éviter de subventionner  
6 l'installation de chaudières à  
7 efficacité intermédiaire chez des  
8 clients où l'utilisation de chaudières  
9 à condensation serait indiquée.

10 Et puis, en réponse, Gazifère indique que, selon  
11 eux, ou, selon elle, c'est de la responsabilité de  
12 l'installateur et non de Gazifère « d'orienter le  
13 client vers le type d'appareil qui convient le  
14 mieux à ses besoins ». Les installateurs, là, ce  
15 sont des installateurs externes à Gazifère, c'est  
16 exact?

17 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

18 R. C'est exact.

19 Q. [146] Est-ce que Gazifère réfère ses clients à  
20 certains installateurs?

21 R. Dans le cas de la location d'appareils c'est  
22 l'entrepreneur en service de Gazifère qui s'occupe  
23 de l'installation de l'appareil. Dans le cas  
24 d'achat on a des partenaires. Non, là on est dans  
25 le côté commercial, on n'a pas de partenaires comme

1           tels. Par contre, en fait, s'ils nous appellent,  
2           c'est vraiment le bottin de téléphone, on va les  
3           référer au bottin de téléphone. Le choix de  
4           l'installateur reste au client vraiment.

5       Q. [147] Merci. Est-ce que Gazifère, vous dites quand  
6           il vous appelle, est-ce que Gazifère vous avez une  
7           approche, là, pour informer le client des  
8           programmes qui sont offerts justement quand lui  
9           vous appelle, entre en communication avec vous?  
10          Est-ce que vous avez une approche pour informer le  
11          client de tous les programmes qui pourraient lui  
12          être offerts, auxquels il pourrait être intéressé?

13       R. Absolument. Dès qu'on a l'occasion de parler à un  
14          client, on l'outille du mieux que possible de  
15          toutes les possibilités. On fait la même chose avec  
16          les installateurs. On ne se mêle pas du choix de  
17          l'appareil entre l'installateur et le client parce  
18          que ça dépend de variables, de l'utilité de  
19          l'appareil, du budget dont dispose le client, du  
20          type de fonctionnement qui va être requis. Ça c'est  
21          des questions qui appartiennent à l'installateur et  
22          c'est à l'installateur de regarder vraiment les  
23          besoins du client.

24                        Par contre, nous, notre travail vise à  
25          outiller les installateurs pour qu'ils disposent de

1           toute l'information nécessaire pour que le choix  
2           puisse prendre un... pour que le client puisse  
3           faire un choix éclairé.

4                       D'ailleurs, nos outils de communication  
5           font la promotion simultanée des deux programmes. À  
6           chaque fois qu'on rencontre des gens dans le  
7           milieu, c'est la promotion des deux programmes qui  
8           est faite. Donc, ils disposent de toute  
9           l'information nécessaire.

10       Q. [148] Et puis comment vous vous assurez que le  
11       client a effectivement pris connaissance, est-ce  
12       que vous avez des sondages ou un certain mode pour  
13       avoir une confirmation qu'effectivement toutes les  
14       informations ont bien été communiquées au client et  
15       qu'il a pris une décision éclairée? Est-ce qu'il y  
16       a un feed-back par rapport à ça, un retour, là?

17       R. Il n'y a pas de feed-back par rapport à cette  
18       question-là. Il n'y a pas non plus d'indication  
19       contraire à l'effet qu'un certain programme serait  
20       moins connu qu'un autre ou qu'un client n'a pas  
21       obtenu toute l'information nécessaire au moment où  
22       il devait faire un choix. Donc, il n'y a pas  
23       nécessairement de crainte de ce côté.

24       Q. [149] Merci. Je vous amènerais à la réponse 15.1 du  
25       même document. C'est à la page 25. Donc, toujours à

1 la pièce B-0153, GI-24, Document 1, page 25. La  
2 Régie demandait à Gazifère d'expliquer comment sont  
3 projetés les coûts évités dans les années futures,  
4 incluant ceux du SPEDE.

5 En réponse, Gazifère, à la réponse 15.1,  
6 indique que :

7 Pour ce qui est du SPEDE, il est prévu  
8 que le prix plancher des droits  
9 d'émissions augmentera minimalement de  
10 5 %) plus l'inflation mais, encore là,  
11 son évolution est incertaine.

12 Donc, lorsque vous indiquez qu'on prévoit que le  
13 prix plancher des droits d'émissions augmentera  
14 minimalement de cinq pour cent (5 %), ça c'est en  
15 vertu du Règlement concernant le SPEDE, c'est  
16 exact?

17 R. Oui.

18 Q. [150] Lorsque vous indiquez : « ... mais, encore  
19 là, son évolution est incertaine », qu'est-ce que  
20 vous voulez dire par là?

21 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

22 R. L'évolution du prix plancher est reliée notamment  
23 au taux de change et également au taux d'inflation.  
24 Donc, de prime abord, le prix plancher va être  
25 affecté par des éléments de cette nature-là.

1 Ensuite il y a l'élément de la stratégie qui va  
2 être utilisé par Gazifère qui, elle, pourra mener à  
3 des coûts qui peuvent être différents par exemple  
4 des prix plancher. Donc, ce sont les éléments  
5 auxquels on faisait référence.

6 Q. [151] Mais est-ce que c'est exact de dire que ça  
7 serait minimalement de cinq pour cent (5 %), donc  
8 quand on dit l'évolution est incertaine, c'est  
9 certainement de cinq pour cent (5 %) au minimum?

10 R. Pas nécessairement. Disons qu'il y a peu de chance,  
11 là. Il y a quelques éléments stratégiques qui  
12 permettraient peut-être d'aller en deçà de ça, il  
13 n'y en a pas beaucoup. Mais, grosso modo, on peut  
14 dire qu'à quatre-vingt-dix-neuf point huit pour  
15 cent (99,8 %) des chances en effet.

16 Q. [152] Ça, ça serait dans la mesure où les unités  
17 seraient achetées autrement que via les enchères?  
18 (15 h 00)

19 R. On tombe dans des éléments stratégiques, si vous me  
20 permettez.

21 Me GENEVIÈVE PAQUET :

22 Q. [153] Donc pour Gazifère, le prix minimal ou  
23 plancher est-ce qu'il est quand même connu le prix  
24 plancher des droits d'émission?

25 R. Le prix d'aujourd'hui il est connu, la hausse de

1           cinq pour cent (5 %) par année est connue. Le taux  
2           d'inflation et les impacts reliés au taux de change  
3           sont inconnus pour le moment.

4       Q. [154] Donc c'est pour cette raison-là que Gazifère  
5           souhaite garder la composante fixe dans le calcul  
6           du coût évité pour toute la durée de vie des  
7           mesures du PGEÉ?

8       M. DANY LEMIEUX :

9       R. En fait, quand on regarde la hauteur du montant qui  
10          est lié au SPEDE, donc on est dans les deux sous  
11          virgule quelque chose. Quand on regarde ça par  
12          rapport au coût évité total, donc c'est une partie  
13          seulement des coûts évités. Et quand on parle d'une  
14          variation possible de quelques pour cent du deux  
15          sous (2 ¢) sur les coûts évités totaux, on est  
16          vraiment dans les virgules, là. Donc, en termes  
17          économiques on appelle ça souvent le bruit, donc on  
18          est vraiment, là, dans des décimales loin. Donc  
19          est-ce que... est-ce que ça, ça varie? Bon, vous  
20          dites le cinq pour cent (5 %), mais « overall »  
21          quand on regarde ça, comme on ne connaît pas  
22          l'évolution du prix de la molécule qui est la  
23          principale composante des coûts évités, c'est du  
24          bruit, là. Donc, en termes de regarder sur les  
25          coûts évités, sur la durée de vie de la mesure, ça

1 ne fait pas une très, très grosse différence, là,  
2 en bout de ligne. C'est pour ça qu'on a décidé de  
3 le maintenir fixe.

4 Q. [155] Vous savez tout de même que Gaz Métro, lui,  
5 n'utilise pas une composante fixe?

6 R. Gazifère a décidé de prendre une composante fixe.

7 Q. [156] Puis est-ce que lorsque vous indiquez que  
8 pour l'instant vous allez la garder fixe, est-ce  
9 que c'est un problème, je comprends, qu'on parle de  
10 chiffres assez précis, est-ce qu'il y a un problème  
11 au niveau de l'informatique par rapport à ça? Ou ce  
12 serait possible dans les prochaines années de  
13 pouvoir évaluer la composante avec le chiffre  
14 exact?

15 R. Dans certains cas, les durées de vie de mesure sont  
16 de vingt (20), vingt-cinq (25), trente (30) ans.  
17 Bon, je ne suis pas le spécialiste SPEDE, là, je ne  
18 pense pas avoir vu de projection de prix, là, pour  
19 les trente (30) prochaines années qui nous  
20 permettrait de ramener ça en dessous du mètre cube  
21 pour la portion SPEDE, là. Donc encore là, on est  
22 dans les incertitudes, puis comme je vous dis on  
23 est dans les fractions de sous, là, au niveau des  
24 variations par rapport au prix du SPEDE sur les  
25 coûts évités. Donc c'est pour ça qu'on a fait le

1           choix de garder ça, cette composante-là, fixe.

2           Q. [157] Merci. Maintenant, en page 7 du rapport du  
3           GRAME, on constate que... c'est à... Le rapport est  
4           déposé sous la cote C-GRAME-008. En page 7, sans  
5           nécessairement prendre le rapport, le GRAME  
6           constate que Gazifère peine à réaliser sa part de  
7           la cible d'économie d'énergie pour le gaz naturel,  
8           qui avait été établie par la Stratégie énergétique.  
9           Et le GRAME émet une recommandation ou suggère en  
10          fait que Gazifère instaure un mécanisme de  
11          bonification incitative pour le PGEÉ.

12                        Premièrement, pourriez-vous nous expliquer  
13          les raisons pour lesquelles Gazifère peine à  
14          réaliser sa part de la cible d'économie d'énergie  
15          pour le gaz naturel, qui avait été établie par la  
16          stratégie énergétique?

17          R. Je vous ramène loin en arrière. Quand la stratégie  
18          énergétique avait été... avait été conçue - puis là  
19          je me ramène à mes vieilles années au gouvernement  
20          du Québec - on avait demandé au Distributeur  
21          d'énergie pour une année donnée, l'année prochaine,  
22          quelle est votre cible l'an prochain? Et donc à  
23          cette époque-là Gazifère avait dit : bien notre  
24          cible l'an prochain est de un point un million de  
25          mètres cubes (1,1 M m3).

1 Malheureusement, les gens qui ont écrit la  
2 stratégie n'ont pas écrit que c'était la cible de  
3 l'an prochain. Ils ont dit la cible de Gazifère est  
4 de... Mais c'était vraiment la cible de l'année  
5 suivante. D'ailleurs, si vous regardez les  
6 résultats du PGEÉ, Gazifère avait atteint cette  
7 cible-là, un petit peu au-dessus, mais c'était pour  
8 cette année-là et c'était la prévision de l'année  
9 qui s'en venait. Donc c'était pas... c'était pas  
10 une cible à tous les ans que Gazifère a donné,  
11 c'était la cible de l'année qui s'en venait.

12 Malheureusement, les gens qui ont écrit la  
13 stratégie n'ont pas fait cette nuance-là au moment  
14 de l'écrire. Et c'est pour ça que ça a donné  
15 l'impression que Gazifère se donnait une cible  
16 elle-même, chose qu'elle n'a jamais faite. Gazifère  
17 n'a jamais... ne s'est jamais dotée d'une cible  
18 annuelle liée à la stratégie. Gazifère a simplement  
19 répondu à une question qui lui avait été posée par  
20 rapport à la cible de son année qui s'en venait.  
21 Mais malheureusement, c'est pas ça qui s'est  
22 traduit dans l'écriture lors de la stratégie  
23 énergétique. Et c'est peut-être pour ça d'où vient  
24 la confusion.

25 (15 h 05)

1 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

2 R. Cela dit, si je peux me permettre de rajouter.

3 Vraiment, j'estime qu'on fait tous les efforts pour  
4 aller chercher le plus grand nombre d'économie  
5 d'énergie avec les programmes qu'on a, avec le type  
6 de clientèle qu'on a. Ce n'est pas à défaut de  
7 travailler fort et de prévoir des programmes  
8 intéressants qui vont produire des économies  
9 d'énergie. On investit beaucoup même si on n'a pas  
10 de cible à aller chercher le maximum d'économies  
11 d'énergie. Ça se traduit dans des résultats comme  
12 vous avez, mais ce n'est pas à défaut d'effort.

13 Q. [158] Gazifère a quand même une cible à atteindre  
14 en vertu de la stratégie énergétique?

15 R. Non, on n'a pas d'obligation d'atteindre une cible.  
16 On a l'obligation de contribuer à la hauteur de nos  
17 capacités.

18 Q. [159] Est-ce que, dans le cadre du mécanisme  
19 incitatif de Gazifère, est-ce qu'elle est  
20 remboursée pour les coûts qui sont associés à la  
21 mise en oeuvre du PGEÉ?

22 R. Je ne suis pas certaine d'avoir compris votre  
23 question.

24 Q. [160] En ce qui concerne les coûts qui sont liés à  
25 la gestion des programmes et les aides financières,

1 est-ce que Gazifère est d'une manière remboursée ou  
2 compensée pour ces coûts-là dans le cadre du  
3 mécanisme incitatif?

4 R. Est-ce que vous faites référence à un mécanisme  
5 incitatif axé sur la performance du PGEÉ?

6 Q. [161] Non, dans le cadre du mécanisme incitatif qui  
7 est en place en ce moment.

8 Mme LISE MAUVIEL :

9 R. Oui, effectivement, les dépenses associées au PGEÉ  
10 sont considérées comme des exclusions à l'intérieur  
11 de notre mécanisme incitatif actuel.

12 Q. [162] Et justement, pour préciser, dans le cas où  
13 Gazifère n'utilise pas tout le budget alloué par la  
14 Régie pour la mise en oeuvre des programmes,  
15 comment on va traiter l'écart entre le budget et  
16 les coûts?

17 R. Les montants sont captés dans un compte d'écart et  
18 soit retournés aux clients ou récupérés des clients  
19 dans une année, deux années subséquentes.

20 Q. [163] Et puis est-ce que Gazifère obtient une  
21 quelconque rémunération pour les coûts associés à  
22 la mise en oeuvre de son PGEÉ, donc pas une  
23 compensation mais une rémunération?

24 R. Non, pas actuellement.

25 Q. [164] Est-ce que Gazifère est d'avis que le fait

1 d'associer une bonification qui est associée aux  
2 prévisions du PGEÉ, par mètre cube économisé,  
3 pourrait lui permettre d'améliorer les résultats de  
4 son PGEÉ?

5 R. À ce point ici, on ne pourrait pas vraiment se  
6 prononcer officiellement sur le bien-fondé d'un tel  
7 mécanisme. On avait déjà fait la proposition à la  
8 Régie il y a quelques années de cela. Et la Régie  
9 dans les circonstances, avec le mécanisme  
10 actuellement en vigueur, a refusé la demande de  
11 Gazifère. Est-ce que, dans le futur, il y aurait  
12 lieu de créer un tel mécanisme? Je ne pense pas  
13 qu'on est dans une position même pour se pencher  
14 là-dessus. On ne s'est pas repenché sur la question  
15 depuis.

16 Q. [165] D'accord. Merci. Ça va compléter mes  
17 questions. Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je vous remercie, Maître Paquet. Maître Neuman.

20 Bonjour, Maître Neuman.

21 (15 h 10)

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Rebonjour, Madame la Présidente, Messieurs les

24 Régisseurs. Dominique Neuman pour Stratégies

25 énergétiques et l'AQLPA.

1 Q. [166] Bonjour, Messieurs, Dames. Je voudrais... en  
2 tout cas, pour la question qui suit, je voudrais  
3 vous demander de référer à la pièce B-107,  
4 Gazifère... pardon, Gazifère-19, Document 1, à la  
5 page 26 et au tableau 15 qui est le tableau des  
6 coûts évités du PGEÉ. Page 26, tableau 15, c'est la  
7 page 26 écrite en bas de la page, là, pas la page  
8 Adobe.

9 LA PRÉSIDENTE :  
10 Maître Neuman...

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :  
14 ... j'imagine que si vous faites référence à  
15 l'ancienne ou la précédente version...

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
17 Oui, oui. Je m'excuse.

18 LA PRÉSIDENTE :  
19 ... c'est parce que vous voulez faire la  
20 distinction entre...

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
22 Non, non, non. Je m'excuse, c'est parce que ma  
23 question avait déjà été préparée à partir de  
24 l'ancienne.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ah! O.K. Mais, on pourrait retrouver la même chose  
3 donc dans la nouvelle version.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Oui, absolument, absolument. En fait, je pense que  
6 c'est à la même page dans la nouvelle.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Q. [167] O.K. En fait, je voudrais simplement faire...  
11 vous amener à faire un lien entre la problématique  
12 qui apparaît dans le plan d'approvisionnement et  
13 qui a été mentionné par le panel numéro 2  
14 aujourd'hui, ce matin, selon laquelle Gazifère...  
15 enfin, Gazifère et Enbridge tentent d'empêcher la  
16 conversion en oléoduc du gazoduc du nord de  
17 l'Ontario de TCPL. Et si cette conversion a lieu,  
18 il s'en suivra certaines problématiques quant à  
19 la... quant à l'approvisionnement et quant à son  
20 coût d'ici le premier (1er) novembre deux mille  
21 dix-sept (2017).

22 Un peu plus tôt aujourd'hui, madame la  
23 présidente de la formation avait demandé à  
24 l'autre... au panel numéro 2 s'il existait des  
25 moyens de parer ou de s'adapter aux conséquences de

1 la survenance de cette situation sur la sécurité  
2 d'approvisionnement et son coût en accroissant  
3 possiblement les volumes qui seraient  
4 interruptibles, les volumes de Gazifère qui  
5 seraient interruptibles en pointe. Et Gazifère a  
6 alors répondu que le potentiel de croissance des  
7 volumes interruptibles était faible.

8 Ça fait que j'essaie de voir avec vous les  
9 conséquences que la survenance de cette situation  
10 pourrait entraîner dans le PGEÉ de Gazifère lui-  
11 même. D'abord, vous seriez d'accord avec moi que si  
12 cette situation survenait, elle se refléterait par  
13 une hausse du tarif 200 qui est... donc qui serait  
14 prévu à partir de... à partir de deux mille dix-  
15 sept (2017).

16 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

17 R. Je ne reprendrai pas toutes les prémisses, là,  
18 parce qu'il y a des parties...

19 Q. [168] Oui.

20 R. ... de prémisses qui ne m'apparaissent pas être  
21 représentatives de ce qui s'est dit ce matin, là.  
22 Mais, à la base, si le projet Énergie Est allait de  
23 l'avant, par exemple, dans les conditions qu'on  
24 parle, oui, il pourrait y avoir un coût additionnel  
25 et donc il y aurait...

1 Q. [169] Oui.

2 R. ... un coût un peu plus important.

3 Q. [170] Oui. Oui. Mais, le risque dont vous avez fait  
4 part, en parlant de cette situation d'Énergie Est,  
5 ça se traduirait ultimement par une hausse du tarif  
6 200 et peut-être d'autres hausses de coûts  
7 également.

8 R. C'est ce que j'ai dit, là, oui.

9 Q. [171] Oui.

10 R. Je n'ai pas de... mais en tout cas.

11 Q. [172] Pardon? Oui. O.K. Est-ce que la hausse du  
12 tarif 200 couvrirait tout l'effet sur le coût évité  
13 du PGEE ou une partie seulement de l'effet sur le  
14 coût évité du PGEE de cette... de cette situation  
15 de... de la conversion du... du gazoduc en oléoduc  
16 dans le nord de l'Ontario et...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je m'excuse de vous interrompre, Maître Neuman,  
19 puis je m'excuse aussi au panel, je veux juste...

20 Je ne comprends pas exactement...

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... là où vous voulez vous en aller. Vous voulez  
25 voir si le coût... l'impact...

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui, on est en train... Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... du problème d'approvisionnement sur le coût  
5 évité en deux mille dix-sept (2017)?

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 C'est ça, sur le coût évité. Bien, je pose une  
8 série de questions graduellement pour arriver à  
9 mon... pour arriver à mon point, mais ce dont il  
10 est question, c'est le coût évité à l'intérieur  
11 duquel on voit le tarif 200 qui se trouve dans le  
12 tableau que j'ai indiqué.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Q. [173] Donc, est-ce que la hausse du tarif 200  
17 couvrirait tout l'effet sur le coût évité de la  
18 survenance de cette situation ou une partie  
19 seulement de l'effet sur la hausse du coût évité?

20 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

21 R. Je vais utiliser une réponse que j'ai souvent  
22 utilisée, « ça dépend ». À titre d'économiste,  
23 hein, on aime bien cette réponse-là. Mais, le tarif  
24 200 est une... techniquement devrait prendre en  
25 grande partie, mais tu vas avoir des effets sur le

1 coût d'opérations, le coût de transport. Tu  
2 pourrais avoir des effets sur la molécule. Tu peux  
3 avoir des effets sur... sur les coûts  
4 d'entreposage, mais il pourrait avoir des effets au  
5 niveau tarifaire en tant que tel également. On  
6 pourrait faire des modifications tarifaires.

7           Donc, si jamais ça vient et qu'il y a des  
8 complications, il peut y avoir toutes sortes de  
9 solutions qui peuvent être utilisées. Donc, en  
10 grande partie, c'est sûr que ce sera le tarif 200,  
11 mais il pourrait y avoir d'autres actions qui  
12 peuvent être entreprises qui ne seront pas  
13 nécessairement dans le tarif 200.

14 Q. [174] O.K. Alors, dans ce cas, est-ce que... est-ce  
15 que Gazifère serait d'opinion qu'il y aurait peut-  
16 être lieu de faire une... de préparer d'avance une  
17 simulation des effets que pourrait avoir cette  
18 situation, la situation qu'on résume avec les mots  
19 Énergie Est que cette situation pourrait avoir sur  
20 le coût évité du PGEÉ, afin... à partir de là, de  
21 voir quelles mesures pourraient être prises et les  
22 mesures qui pourraient être prises pourraient être  
23 une modification du design ou du... du design de  
24 certains programmes ou des modifications du... du  
25 budget qui serait prévu quant au nombre de

1 participants. Ça pourrait être même la proposition  
2 d'un nouveau programme de PGEÉ au MERN qui, s'il  
3 les adopte se traduirait par des budgets pour ces  
4 programmes qui seraient présentés à la Régie.

5           Donc, est-ce qu'il y aurait lieu pour  
6 Gazifère de faire une simulation pour éviter de se  
7 retrouver au premier (1er) novembre deux mille dix-  
8 sept (2017) à n'avoir rien prévu et là avoir toutes  
9 sortes de changements rapides à gérer?

10 (15 h 15)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je m'excuse à nouveau. Maître Neuman, c'est juste  
13 parce que, là, la pertinence, on est en deux mille  
14 quinze (2015), le PGEÉ 2015-2016, la conversation  
15 est intéressante de savoir ce qui va se passer en  
16 deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-  
17 2018), mais ce n'est pas notre propos. Alors, on  
18 est un petit peu pressé par le temps aujourd'hui.  
19 Alors, je ne sais pas si vous pourriez concentrer  
20 vos questions sur le PGEÉ 2015-2016.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Ma question porte sur l'opportunité de faire une  
23 simulation, de préparer maintenant une simulation  
24 pour éviter justement de se retrouver le premier  
25 (1er) novembre deux mille dix-sept (2017) à avoir

1 une situation qu'on n'aura pas planifiée. C'est à  
2 ce niveau-là que porte ma question pour voir s'il y  
3 aurait lieu pour Gazifère de préparer, de se  
4 préparer à cette éventualité, et peut-être même de  
5 préparer dès cette année quelque chose sur laquelle  
6 il pourrait être fait rapport à la Régie à la  
7 première occasion ultérieure, c'est-à-dire dans la  
8 prochaine cause annuelle de Gazifère. Donc que  
9 Gazifère pourrait prendre l'engagement déjà de se  
10 préparer, de simuler un scénario pour voir ce que  
11 cela impliquerait, ce que ça entraînerait.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Écoutez, je suis la première à admirer la  
14 planification d'avance. En tout cas, gardez ça  
15 court cette partie-là, parce que je peux comprendre  
16 votre préoccupation, je pense que votre message est  
17 passé. Si vous voulez en faire la recommandation  
18 dans vos plaidoiries.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Nous en ferons une recommandation justement.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Mais juste pour pas étirer la conversation  
23 indûment, le temps, malheureusement, va nous  
24 manquer.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Mes questions ne portent que sur cet aspect-là. Sur  
3 les autres éléments, tout a déjà été couvert. Nous  
4 allons faire une preuve. Donc, mes questions  
5 maintenant portent... dans cette période de  
6 questions, portent uniquement là-dessus. Et ma  
7 question a été posée justement.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est beau. Je vous remercie.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Q. [175] Donc est-ce que...

12 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

13 R. Je vais tenter une réponse pour clore cet aspect.  
14 Rapidement, on a parlé de Énergie Est, on a parlé  
15 des difficultés. On est rendu en deux mille dix-  
16 huit (2018). On continue à travailler pour trouver  
17 des solutions. Mais il faut avoir en tête également  
18 que c'est un projet régional. Donc, quand bien même  
19 qu'on viendrait faire des modifications, ça ne  
20 changerait pas grand-chose dans le cadre du PGEÉ  
21 ici, puis qu'on mettrait tous les programmes qu'on  
22 voudrait chez Gazifère, on ne réglerait pas le  
23 problème au Vermont ni chez Gaz Métro, puis ni à  
24 Ottawa. Donc, c'est quelque chose d'intéressant.  
25 C'est quelque chose qui, je pense, on pourra revoir

1 dans deux ans lorsqu'on va refaire le prochain  
2 PGEÉ, qu'on va prendre en compte cette évolution de  
3 marché-là. Mais que, à la base, on ne voit pas  
4 l'utilité de faire des pas additionnels à l'heure  
5 actuelle.

6 Q. [176] Je vous remercie. Je reviendrai là-dessus en  
7 argumentation.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie, Maître Neuman. Maître Cardinal.

10 Me AMÉLIE CARDINAL :

11 En fait, la présentation a répondu à mes questions.

12 Donc, je n'aurai pas de questions. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je vous remercie. Vous allez voir, la formation a  
15 quand même plusieurs questions. Et elles découlent  
16 d'une discussion qu'on avait. Alors, on va adopter  
17 un format moins orthodoxe. Alors, je vais  
18 commencer. Monsieur Pilotto et moi, on va  
19 s'échanger les périodes de questions. Je vais  
20 commencer.

21 (15 h 20)

22 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [177] Je vais commencer avec des questions  
25 générales juste pour qu'on se comprenne sur les

1 principes de base qui, généralement, devraient  
2 guider Gazifère dans l'élaboration de son Plan  
3 global en efficacité énergétique. Alors, pouvez-  
4 vous dire, les membres du panel, ce n'est pas  
5 dirigé à quelqu'un en particulier, qu'est-ce qui  
6 distingue un programme d'efficacité énergétique  
7 d'un programme commercial d'une part quant au but  
8 recherché et, d'autre part, quant au fonctionnement  
9 de l'aide financière?

10 M. DANY LEMIEUX :

11 R. Lorsqu'on fait de l'efficacité énergétique, le but,  
12 c'est de faire sauver des mètres cubes à un client.  
13 Donc, on met en place des outils, toutes sortes  
14 d'outils qui vont permettre, dépendamment de  
15 l'objectif, si c'est de la chauffe, de la chauffe,  
16 chauffage de l'air, chauffage de l'eau,  
17 dépendamment de qu'est-ce qu'on cherche à faire  
18 économiser chez le client, où est-ce qu'il y a un  
19 potentiel suite à des discussions avec les  
20 partenaires de marché. Donc, on développe des  
21 outils pour être en mesure d'aller chercher et de  
22 faire profiter les clients de Gazifère de ces  
23 économies-là.

24 Lorsqu'on parle de commercialisation, là je  
25 ne veux pas me substituer à Gazifère, normalement

1           lorsqu'on fait de la commercialisation, c'est qu'on  
2           cherche à pénétrer un marché, on cherche à  
3           augmenter, par exemple, des ventes dans un secteur  
4           en particulier. Puis je ne suis pas spécialiste de  
5           la commercialisation. Moi, je m'occupe du PGEÉ.  
6           Donc, je ne sais pas s'il y a un complément à  
7           apporter.

8           Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

9           R. Pour résumer. L'objectif d'un programme  
10           d'efficacité énergétique, c'est des économies  
11           d'énergie. Et ce n'est pas le même objectif pour un  
12           programme de commercialisation. Qu'il y a une autre  
13           volonté, que ce soit la vente ou le gain autre.

14          Q. [178] Pouvez-vous me dire également ce qui  
15           distingue les deux au niveau des aides financières?  
16           Enfin, je vais vous suggérer la réponse au niveau  
17           de la commercialisation. Si je vous suggérais comme  
18           réponse que, en commercialisation, l'aide  
19           financière est habituellement accordée en fonction  
20           de la consommation supplémentaire, donc l'aide  
21           financière devrait être légèrement moindre que les  
22           revenus rapportés par la consommation supérieure,  
23           est-ce que ça vous semble correct comme réponse?

24          Mme LISE MAUVIEL :

25          R. Nous, on n'a pas de programme de commercialisation

1           chez Gazifère. Donc, moi, je sais... Je ne pense  
2           pas que je détiens les informations pour m'avancer  
3           à ce sujet.

4       Q. [179] Alors, en termes d'aide financière pour un  
5           programme d'efficacité énergétique, l'aide  
6           financière normalement est accordée sur quel  
7           principe?

8           M. DANY LEMIEUX :

9       R. Normalement, on regarde le coût incrémental, la  
10          mesure. Donc, le but, c'est de faire bouger le  
11          consommateur à adopter une technologie qui va lui  
12          faire consommer moins ultimement de mètres cubes.  
13          Donc, on se base sur le surcoût. Donc, on essaie de  
14          le compenser pour une partie du surcoût. Donc, ça,  
15          c'est le principal outil qu'on utilise pour tenter  
16          de faire bouger, faire bouger les gens. Il y a  
17          aussi, bon, les outils de communication. Parce que,  
18          bon, c'est bien beau mettre en place un programme,  
19          mais il faut que les gens puissent savoir qu'il y a  
20          cette mesure-là qui existe. Donc, il y a le plan de  
21          communication qui fait partie de ça. Et il y a  
22          l'aide financière qui est basée sur le surcoût.

23       Q. [180] Merci. Donc, vous êtes d'accord avec  
24          l'affirmation que le but d'un PGEÉ est de faire  
25          économiser ou enfin de faire profiter la clientèle

1 de Gazifère?

2 R. Tout à fait.

3 Q. [181] Êtes-vous d'accord avec l'affirmation que  
4 l'ensemble de la clientèle de Gazifère doit  
5 profiter et pas seulement les participants, aux  
6 divers programmes?

7 R. Je ne suis pas sûr de vous suivre.

8 Q. [182] Donc, les participants et les non-  
9 participants. Donc, le participant, celui qui va  
10 acheter un thermostat programmable autant que le  
11 reste de la clientèle, l'ensemble de la clientèle,  
12 qui aide à défrayer le coût des aides financières  
13 de Gazifère?

14 R. Effectivement, le but, ce n'est pas de mettre une  
15 surcharge épouvantable sur le dos des clients qui  
16 ne participent pas au programme. Donc, oui, il y a  
17 cette préoccupation-là qui est là, oui.

18 Q. [183] Est-ce que vous êtes d'accord avec  
19 l'affirmation qu'un TCTR positif indique que le  
20 programme est rentable pour la clientèle et que,  
21 inversement, le TCTR négatif démontre la non-  
22 rentabilité d'un programme?

23 R. Le TCTR positif, c'est un indicateur de rentabilité  
24 du programme, on pourrait appeler ça, du point de  
25 vue de la société, donc qui inclut le participant

1 et qui inclut le distributeur. Donc, ce sont les  
2 deux composantes lorsqu'on parle qu'un programme  
3 est rentable, est rentable de ce double point de  
4 vue là, oui, au niveau du TCTR.

5 (15 h 25)

6 Q. [184] Est-ce que vous êtes d'accord avec  
7 l'affirmation que le Test du participant veut  
8 évaluer si un programme est rentable pour celui qui  
9 participe au programme?

10 R. Oui.

11 Q. [185] Êtes-vous d'accord avec l'affirmation que,  
12 plus le résultat du Test du participant est  
13 positif, donc plus il est important, plus il est  
14 rentable pour le participant?

15 R. Là, il faut faire extrêmement attention. Parce que  
16 si on parle du chiffre global du Test du  
17 participant, je ne sais pas si vous faites allusion  
18 au TP cumulatif pour un programme.

19 Q. [186] Non. Le TP pour un programme lui-même.

20 R. C'est que ça dépend d'un paquet de facteurs, le TP.  
21 Plus la durée de la mesure est longue, donc plus le  
22 TP va être important. Donc, si on se met à comparer  
23 les TP entre programmes, on ne peut pas  
24 nécessairement faire ça. Ce n'est pas aussi simple  
25 que ça de dire celui-là il est à deux cent

1 cinquante mille (250 000) puis l'autre il est juste  
2 à vingt mille (20 000), donc il est plus rentable  
3 celui à deux cent cinquante (250 000). Ça dépend de  
4 l'économie unitaire. Ça dépend de la durée de vie  
5 de la mesure. Donc, il y a plusieurs facteurs qui  
6 fait qu'en bout de ligne un programme peut avoir  
7 l'air de façon absolu très rentable pour un  
8 participant versus un autre.

9 Q. [187] Non, je vous comprends puis j'entends votre  
10 réponse. Mais s'il n'y avait qu'un seul programme  
11 dans tout le PGEÉ et que le TP dans un cas, pour le  
12 même, mettons deux hypothèses, le TP était à vingt  
13 mille (20 000) et le TP était à deux cent mille  
14 (200 000), diriez-vous que celui qui est à deux  
15 cent mille (200 000) démontre que c'est plus  
16 rentable pour le participant?

17 R. Le gain pour le participant c'est la valeur pour  
18 lui, là.

19 Q. [188] Hum, hum.

20 R. Individuellement.

21 Q. [189] Oui.

22 R. Et non pas de façon collective pour le programme  
23 dans son entièreté. Il faut regarder quelle est la  
24 valeur actualisée des économies pour le participant  
25 dans le cadre d'un programme. Donc, c'est ça qu'il

1           faut comparer lorsqu'on compare deux programmes.

2       Q. [190] Mais je ne compare pas deux programmes, là,  
3           je vous parle pour un même programme. Par exemple,  
4           Energy Star, j'en prends un au hasard que j'ai sous  
5           les yeux. Si, pour le programme Energy Star, si,  
6           par exemple dans mon exemple A, le TP était à vingt  
7           mille (20 000) et dans l'exemple B, toujours le  
8           même programme, mais au lieu de deux cent cinq  
9           mille (205 000) ça vous donnait vingt mille  
10          (20 000), diriez-vous que deux cent cinq mille  
11          (205 000) démontre une plus grande rentabilité que  
12          si ça donnait vingt mille (20 000)?

13       R. Pour un même programme?

14       Q. [191] Pour le même programme.

15       R. Oui.

16       Q. [192] Merci. Je ne cherche pas à vous piéger, là,  
17          ici, hein! en passant. C'est juste, on veut juste  
18          revenir sur des principes de base. Parce que des  
19          fois notre compréhension semble être un petit peu  
20          différente, ça fait que je veux juste comprendre ce  
21          que l'on comprend ensemble.

22                        Est-ce que vous seriez d'accord avec  
23          l'affirmation que le test de neutralité tarifaire  
24          démontre une perte de revenu pour le Distributeur,  
25          ce qui, généralement, se retourne comme étant une

1 augmentation de tarif pour les consommateurs?

2 R. Le test de neutralité tarifaire, par définition,  
3 c'est la valeur actualisée des coûts évités moins  
4 la valeur actualisée des pertes de revenu et moins  
5 les investissements du Distributeur.

6 Q. [193] Oui.

7 R. L'addition de ces trois composantes-là donne  
8 toujours un chiffre négatif à cause de la  
9 composante de la perte de revenu.

10 Q. [194] Donc, plus le TNT est négatif, plus ça  
11 démontre qu'il y aurait une perte de revenu pour le  
12 Distributeur?

13 R. Pour un même programme.

14 Q. [195] Pour un même programme.

15 R. Oui.

16 Q. [196] Merci. Donc, en théorie, si le TNT est égal à  
17 zéro, l'incidence du programme devrait être neutre  
18 sur les tarifs?

19 R. Devrait être neutre, oui.

20 Q. [197] Je vous remercie. Seriez-vous d'accord avec  
21 l'affirmation que, pour qu'un programme soit, je  
22 dis ça entre guillemets, « réellement rentable »  
23 pour Gazifère et ses consommateurs, l'aide  
24 financière d'une entreprise réglementée devrait  
25 être plus petite ou égale au TCTR généré par le

1 programme? Par exemple, si l'aide financière est  
2 d'un dollar (1 \$), pour être réellement rentable,  
3 le TCTR devrait être d'un dollar (1 \$) ou plus?

4 R. Je ne suis pas sûr de vous suivre sur celle-là.  
5 Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît?

6 Q. [198] Etes-vous d'accord... ce que je cherche à  
7 savoir c'est si l'aide financière, si vous êtes  
8 d'accord avec moi que l'aide financière offerte par  
9 Gazifère doit être plus petite ou égale au TCTR  
10 pour que le programme, pour le même programme, soit  
11 réellement rentable pour Gazifère et l'ensemble de  
12 la société?

13 R. Bien, ça dépend de l'objectif qu'on recherche. En  
14 termes économiques...

15 Q. [199] Juste purement économique.

16 R. En termes économiques, si on voulait être vraiment  
17 strict, tout coût d'investissement en efficacité  
18 énergétique dans un PGEE qui est supérieur au prix  
19 d'acquisition de la molécule, on ne devrait pas  
20 techniquement en faire. On serait mieux de brûler  
21 du gaz naturel que de faire de l'efficacité  
22 énergétique d'un point de vue strictement  
23 économique.

24 Si le coût de la molécule versus le coût de  
25 faire de l'efficacité énergétique est moindre,

1 économiquement c'est ce qu'on devrait faire. Par  
2 contre, on a une obligation de faire de  
3 l'efficacité énergétique.

4 À partir de là, les mesures qui sont mises  
5 en place pour faire de l'efficacité énergétique, le  
6 but c'est que ce soit rentable, d'une part, pour le  
7 participant parce que c'est un non-sens au niveau  
8 économique pour lui s'il perd de l'argent à adopter  
9 une mesure d'efficacité énergétique. D'autre part,  
10 pour le Distributeur de mettre en place cette  
11 mesure-là pour qu'au niveau sociétal ce soit  
12 rentable de le faire.

13 Q. [200] Seriez-vous d'accord avec moi si j'affirmais  
14 que, pour un même programme, si un Test du  
15 participant a un résultat très positif, un deux  
16 cent (200 000) quelques mille, et un TNT très  
17 négatif, un moins deux cent (200 000) quelques  
18 mille, cela signifie que l'ensemble des  
19 consommateurs d'énergie subventionne en quelque  
20 sorte le bénéfice du participant?

21 (15 h 30)

22 R. Dans la mesure où le but de faire de l'efficacité  
23 énergétique c'est de permettre l'accès à des  
24 mesures d'efficacité énergétique, il est logique  
25 dans le système actuel réglementaire qu'il y ait

1 des gens qui bénéficient de la mesure et qu'il y  
2 ait des gens qui paient cette contre-partie-là  
3 s'ils ne participent pas eux-mêmes. Même les  
4 participants paient, via leurs tarifs.

5 Q. [201] Hum, hum.

6 R. Mais évidemment ils retirent l'avantage. La  
7 mécanique réglementaire telle qu'elle est  
8 actuellement prévoit ça. Donc c'est normal que les  
9 non participants paient en partie pour les gens qui  
10 décident de participer.

11 Q. [202] Vous dites que c'est normal, mais est-ce  
12 équitable selon vous?

13 R. Bien les gens ont toujours possibilité de  
14 participer. Le but c'est de rendre accessible aux  
15 clients et de les faire bouger. Le but ultime,  
16 c'est d'avoir une aide financière qui permette à un  
17 participant de prendre une décision de bouger,  
18 alors qu'il ne l'aurait pas fait ce geste-là en  
19 l'absence d'un incitatif suffisant pour le faire.

20 Q. [203] Êtes-vous toujours du même avis si, en plus,  
21 le TCPR est négatif?

22 R. On a eu ce débat-là il y a quelques années, si vous  
23 vous souvenez. Le prix de la molécule y est pour  
24 beaucoup. Si le prix de la molécule est à un taux  
25 historiquement bas, c'est à peu près impossible de

1           rentabiliser les programmes d'efficacité  
2           énergétique dans le cas de Gazifère de façon  
3           particulière, pour la simple et bonne raison qu'on  
4           n'a pas le même type de clients que Gaz Métro qui  
5           amène énormément de mètres cubes dans le commercial  
6           et industriel. On n'a pas la même structure de  
7           clients, donc c'est beaucoup plus difficile pour  
8           Gazifère d'atteindre la rentabilité. Par exemple,  
9           le cas spécifique où le prix de la molécule est  
10          très bas.

11                        Mais ça ne veut pas dire qu'il faut qu'on  
12          arrête de faire de l'efficacité énergétique. Parce  
13          qu'on ne peut pas commencer à abandonner un  
14          programme, ramener un programme, réabandonner un  
15          programme, ramener un programme dépendamment du  
16          prix de la molécule. En efficacité énergétique, la  
17          clé c'est la stabilité, c'est la prévisibilité pour  
18          la clientèle, pour que s'ils entament un projet,  
19          qu'ils puissent compter sur l'aide financière en  
20          cours d'année, d'un distributeur d'énergie. S'ils  
21          ne le savent pas, il n'y a personne qui va faire  
22          l'efficacité énergétique, ne sachant pas si demain  
23          matin ils vont avoir accès ou non à cette aide  
24          financière-là.

25          Q. [204] D'accord, je vous remercie. Je vais commencer

1 des questions un petit peu plus précises sur les  
2 programmes. Je vous amènerais au programme  
3 récupérateur de chaleur des eaux de douche. Et je  
4 vais vous amener, entre autres, à la pièce B-0171,  
5 qui est votre rapport révisé. Et je vous amène,  
6 vous allez voir les tableaux 22 et 23, je m'en sers  
7 beaucoup. On va se servir également, là, des  
8 tableaux 27 et 28 qui sont pour les années deux  
9 mille seize (2016). Est-ce que vous avez la pièce?  
10 Oui. O.K.

11 R. Oui.

12 Q. [205] Vous prévoyez une aide financière de  
13 soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) pour ce  
14 programme en deux mille quinze (2015), c'est exact?  
15 Ce qu'on voit?

16 R. Oui.

17 Q. [206] Oui. Il s'agit d'un programme précis, en fait  
18 c'est un projet particulier - je comprends que  
19 c'est un projet unique - pour installer des  
20 récupérateurs de chaleur des eaux de douche pour un  
21 OMH de Gatineau, c'est exact?

22 R. En fait, il n'est pas particulier. Il y a un  
23 ensemble d'immeubles à l'OMH et le projet en deux  
24 mille quinze (2015) c'est pour une partie de ces  
25 ensembles d'immeubles-là.

1 Q. [207] O.K. La Régie comprend que ce projet coûte  
2 cent cinquante et un quatre cent mille... cent  
3 cinquante et un mille quatre cents dollars  
4 (151 400 \$) - mais ça j'ai fait l'addition du  
5 soixante-quinze mille (75 000 \$) d'aide financière  
6 plus le soixante-seize mille quatre cents  
7 (76 400 \$) de l'OMH - et que l'OMH donc contribuera  
8 à hauteur de soixante-seize mille quatre cents  
9 (76 400 \$). C'est exact?

10 R. Oui.

11 Q. [208] L'aide financière de ce projet ne répond pas  
12 à la notion de surcoût, c'est dans ce sens-là que  
13 mon projet est un petit peu unique, là. L'aide  
14 financière de Gazifère a été calculée afin de  
15 combler le financement manquant afin de pouvoir  
16 réaliser le projet, c'est exact?

17 R. C'est suite aux discussions avec l'OMH. Il y avait  
18 un potentiel qui existait et l'OMH voulait...  
19 voulait vraiment qu'un projet se réalise et donc on  
20 leur a expliqué qu'historiquement on essaie de  
21 supporter une partie des projets, dépendamment des  
22 types de programmes et on est arrivés à la  
23 conclusion qu'avec cette aide-là on serait capable  
24 de réaliser ce projet-là d'efficacité énergétique-  
25 là. Sur cette base-là où eux ont des moyens très,

1 très, très limités et donc on a regardé ce qu'on  
2 pouvait faire avec eux à ce niveau-là.

3 Q. [209] D'accord. Le TCTR pour ce projet-là est de  
4 moins quarante deux mille trois cent soixante-neuf  
5 dollars (- 42 369 \$), c'est exact?

6 R. Oui.

7 Q. [210] Le test de neutralité tarifaire est à moins  
8 cent soixante-cinq mille deux cent vingt-six  
9 dollars (- 165 226 \$), c'est exact également?

10 R. Oui.

11 Q. [211] Il y a deux ans, quand on a eu la  
12 conversation sur l'événement conjoncturel des bas  
13 prix du gaz naturel, de la molécule, on a... la  
14 Régie a rendu une décision qui était la décision D-  
15 2012-163. Malheureusement je n'ai pas de copie, la  
16 question est arrivée un peu tard, je m'excuse, mais  
17 sinon je pourrai vous fournir une copie. Sinon vous  
18 pouvez me croire sur... sur parole. La Régie a  
19 demandé à Gazifère de mettre fin au programme de  
20 récupérateur de chaleur des eaux de douche dans le  
21 secteur résidentiel parce que la rentabilité ne  
22 pouvait être assurée même avec une augmentation de  
23 dix sous (10 ¢) du mètre cube du coût évité.

24 Au tableau 17 du document B-0171 que vous  
25 pouvez prendre, ce programme deviendrait rentable

1 avec une augmentation de vingt-six sous (26 ¢) du  
2 coût évité, soit une augmentation de cent pour cent  
3 (100 %) du coût évité actuel. Est-ce que ma  
4 compréhension est exacte?

5 R. Oui, à la différence que contrairement au secteur  
6 résidentiel, là on vise la cliente MFR.

7 Q. [212] O.K. Alors, si c'est sur cette base-là, c'est  
8 parce que c'est un projet MFR que la Régie devrait  
9 accepter ce budget associé au projet?

10 R. C'est l'objectif de Gazifère, c'est d'avoir le plus  
11 de possibilité pour la clientèle MFR,  
12 effectivement, puis c'est dans cet esprit-là qu'on  
13 a introduit... cette année qu'on le propose.

14 Q. [213] Lorsqu'on regarde, bon, évidemment, on voit  
15 le test du participant qui est à cent trente mille  
16 (130 000 \$), le TCTR qui est à moins quarante-deux  
17 mille (-42 000 \$), le TNT qui est à moins cent  
18 soixante-cinq mille (165 000 \$). Selon vous, à  
19 quelles conditions, à quel niveau d'aide financière  
20 croyez-vous que Gazifère pourrait participer dans  
21 ce programme pour que le TCTR devienne nul?

22 R. Écoutez, il faudrait que je fasse le calcul du  
23 point mort du programme, je ne le... je ne l'ai pas  
24 fait, là. Bien, en fait, on avait le... ce que vous  
25 faisiez référence antérieurement, là, le plus

1 vingt-six sous (26 ¢), là, mais, écoutez, il  
2 faudrait que je... il faudrait que je regarde, là,  
3 que je fasse rouler puis voir quel est le chiffre  
4 exact.

5 Q. [214] O.K. Maître Tremblay, on a plusieurs  
6 questions de ce type-là, alors je ne sais pas si  
7 vous voulez prendre un engagement général à la fin  
8 de produire ces... ces montants-là.

9 Me LOUISE TREMBLAY :

10 Madame la Présidente, j'ai l'impression, surtout si  
11 vous me dites que vous avez plusieurs questions,  
12 probablement que la meilleure façon  
13 effectivement...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Serait à la fin de... de prendre entente  
16 autrement...

17 Me LOUISE TREMBLAY :

18 Oui, de suspendre et délibérer pendant le moins  
19 longtemps possible, il faut le dire, là...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me LOUISE TREMBLAY :

23 ... pour tout le monde.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 On connaît les contraintes, faites-vous-en pas.

1 Me LOUISE TREMBLAY :

2 Mais, à ce moment-là, ça me permettrait de faire  
3 les calculs et de... et de fournir les  
4 informations, surtout si vous me dites que vous en  
5 avez plusieurs et qu'on termine l'audition demain,  
6 là, ce serait probablement la meilleure façon... la  
7 meilleure façon de procéder.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K.

10 Me LOUISE TREMBLAY :

11 C'est sûr que sur cet aspect-là, au niveau des  
12 plaidoiries, si jamais il y a des commentaires  
13 additionnels, malheureusement il va falloir que les  
14 parties aient le droit d'en faire, là.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui.

17 Me LOUISE TREMBLAY :

18 ... mais... Écoutez, on va faire ce qu'il faut pour  
19 répondre aux questions de la Régie.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie. Ça fait qu'on les donnera à la  
22 fin, là, si... s'il y a lieu, là.

23 Q. [215] Si l'aide de Gazifère devait être moindre,  
24 est-ce qu'il y aurait toujours un projet?

25

1 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

2 R. Je ne m'avancerai pas à vous dire oui ou non, il  
3 faudrait revoir l'OMH. Cela dit, ils comptent sur  
4 l'aide financière que Gazifère propose  
5 actuellement.

6 Q. [216] D'accord. Si... je m'excuse, je vais vous  
7 promener. Si on va à la réponse 16.1 de la DDR-3 de  
8 la Régie... de Gazifère à la Régie, qui est la  
9 pièce B-0153, Gazifère indique que c'est le  
10 fournisseur de ce système qui a calculé les  
11 économies d'énergie en faisant une étude de  
12 potentiel d'un parc immobilier... d'une étude de  
13 potentiel sur trois types de résidences d'un parc  
14 immobilier de cent (100) habitations. C'est exact?

15 M. DANY LEMIEUX :

16 R. Pouvez-vous répéter simplement le numéro de la  
17 question, s'il vous plaît?

18 Q. [217] Ah! Oui. 16.1, premier paragraphe.

19 R. C'est bon, je suis... je suis là.

20 Q. [218] Donc, vous voyez... la troisième ligne avant  
21 la fin du premier paragraphe :

22 Le fournisseur du système a confirmé  
23 la justesse de ces économies en  
24 effectuant une étude de potentiel sur  
25 trois résidences types (2, 3 ou 4

1                   chambres à coucher) d'un parc  
2                   immobilier de 100 habitations dans la  
3                   région de l'Outaouais.

4    R. Oui.

5    Q. [219] Attendez. Ensuite, on continue toujours dans  
6       cette réponse-là et on voit, au dernier  
7       paragraphe :

8                   Gazifère a retenu l'hypothèse que la  
9                   récupération de chaleur des eaux de  
10                  douche dans une habitation de l'OMH  
11                  génère une proportion d'économies  
12                  d'énergie deux fois plus élevée que  
13                  dans un immeuble multilogement (coops)  
14                  car les occupants de ce type  
15                  d'habitation ne paient pas les  
16                  factures liées à la consommation  
17                  d'énergie. Selon le fournisseur du  
18                  système, la durée des douches est donc  
19                  estimée plus longue se traduisant par  
20                  des économies d'énergie plus  
21                  importantes.

22                Est-ce que ce fournisseur de service a fait faire  
23                une étude... bien, en fait... Excusez. Elle a...  
24                donc, à cette réponse, Gazifère indique qu'elle a  
25                retenu l'hypothèse de la récupération génère deux

1 fois plus d'économies en raison du fait que les  
2 résidents prennent soit deux fois plus de douches  
3 ou soit des douches qui durent deux fois plus  
4 longtemps parce que ces derniers ne paient pas eux-  
5 mêmes.

6 Avez-vous des études statistiques ou des  
7 sondages pour faire une telle affirmation?

8 R. Non.

9 Q. [220] Ça, c'est vraiment juste le fournisseur de  
10 service qui vous a fait cette affirmation-là.

11 R. C'est sa connaissance du marché. Lui, il démarche  
12 ce marché-là depuis... depuis un certain temps. Et  
13 selon son expérience, c'est... c'est les  
14 hypothèses, là, qu'il nous a avancées avec sa  
15 connaissance de ce... de ces types de marché-là,  
16 ces divers marchés-là. Donc, lui, il nous a... il  
17 nous a expliqué ça de cette façon-là et on trouvait  
18 que c'était plausible comme hypothèse.

19 (15 H 45)

20 Q. [221] D'accord. Donc... ensuite je reviens donc,  
21 sur le premier paragraphe, son étude de potentiel  
22 d'un parc immobilier de cent (100) habitations.  
23 Est-ce que ce fournisseur de service a fait faire  
24 une étude indépendante pour valider ses calculs?

25

1 M. DANY LEMIEUX :

2 R. Pas à ma connaissance.

3 Q. [222] Est-ce qu'il a comparé ses résultats avec un  
4 balisage en la matière ou d'une quelconque façon?

5 R. Je ne peux pas répondre à la place de ce... cette  
6 personne-là.

7 Q. [223] D'accord. Je vous remercie.

8 M. LAURENT PILOTTO :

9 Q. [224] J'aurais une question additionnelle par  
10 rapport à cette affirmation-là. Moi, je ne  
11 comprends pas trop, là. Le fournisseur a confirmé  
12 la justesse de ces économies, donc, lui, il fait  
13 une affirmation. En tout cas, c'est le fournisseur  
14 du système, il fait une affirmation comme quoi ces  
15 économies-là sont justes parce qu'il a effectué une  
16 étude de potentiel sur trois résidences.

17 Je veux juste comprendre, là, c'est quoi  
18 son sondage ou son test, là. Trois résidences  
19 unifamiliales dans un parc de cent (100) logements  
20 puis là on... on transpose ça à des multilogements,  
21 je ne comprends pas.

22 R. C'est deux choses séparées. Ce fournisseur de  
23 service là a fait plusieurs projets dans sa  
24 carrière. Donc, il a fait des bâtiments  
25 multilocatifs, il a fait des maisons en rangées.

1 Dans le cadre de ce projet-là, ce sont des maisons  
2 en rangées qui ont... qui ont des chauffe-eau  
3 individuels.

4 Dans le cadre des multilocatifs, il en a  
5 fait également puis c'est la deuxième catégorie  
6 qu'on parle à ce niveau-là. Donc, lui, au cours de  
7 sa carrière, il a pu acquérir un certain nombre de  
8 données dans le cadre des projets qu'il a réalisés  
9 et il nous a expliqué que quand il est allé faire  
10 les... les visites terrain pour voir les niveaux de  
11 consommation et le type d'installation qui était là  
12 pour des deux chambres, trois chambres, quatre  
13 chambres à coucher, c'est venu confirmer les types  
14 de données qu'il avait recueillies dans ses projets  
15 passés au niveau des économies unitaires qu'il  
16 pouvait observer selon certaines hypothèses qui  
17 sont faites au niveau des durées de vie... des  
18 durées des douches, notamment, et du nombre de  
19 douches qui étaient utilisées pour calculer les  
20 économies.

21 Q. [225] Je ne veux pas rentrer dans les détails, là,  
22 puis il faut surtout s'abstenir de faire des  
23 commentaires qui ne seraient pas élogieux mais pour  
24 réussir à faire le double d'économie il faut en  
25 consommer de l'eau chaude, là.

1                   Parce que, statistiquement parlant, on  
2                   s'entend, ce n'est pas tout le monde qui se lave  
3                   puis qui lave sa vaisselle puis son linge de la  
4                   même façon, là.

5                   Ça fait que pour arriver à des résultats  
6                   qui sont égaux au double, ça veut dire qu'il y a  
7                   des gens qui consomment comme quatre (4) fois plus  
8                   d'eau chaude puis d'autres moins d'eau chaude puis,  
9                   en moyenne, c'est le double.

10                  Éclairez-moi. Moi, je ne vois pas comment  
11                  ça peut se faire ça, mais peut-être qu'il y a des  
12                  bonnes réponses, là.

13       R. Écoutez, comme je vous dis, moi, je n'ai pas  
14                  réalisé personnellement ces études-là. Il y a des  
15                  études... à un moment donné des gens font des  
16                  études, ils signent ces études-là, donc j'imagine  
17                  que... il y a la réputation des gens qui sont  
18                  derrière ça. Nous, on n'a pas... quand on regarde  
19                  les études de faisabilité des gens qui nous amènent  
20                  ça, c'est des hypothèses qui, selon nous... on  
21                  regarde ça, on regarde si on trouve que c'est  
22                  correct ou pas. Dans ce cadre-là, je n'ai pas vu de  
23                  contre-expertise, on a fait confiance à cette  
24                  personne-là. Je ne peux pas m'avancer plus que ça à  
25                  ce niveau-là.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [226] On va passer au système combo. En DDR-3,  
3 toujours au document B-0153, à la question 17.1, on  
4 vous demandait quel était le système de référence  
5 des... quel système de référence les gains et des  
6 systèmes combos sont établis? Vous nous dites :

7 L'efficacité standard globale du  
8 système combo est établi par rapport à  
9 la combinaison d'un chauffe-eau  
10 accumulation à cinquante-huit pour  
11 cent (50 %) d'efficacité pour vingt-  
12 six pour cent (26 %) de consommation  
13 de base...

14 J'ai oublié un mot.

15 ... et d'un échangeur pour générer de  
16 l'air chaud à soixante-seize pour cent  
17 (76 %) d'efficacité, donc soixante-  
18 quatorze pour cent (74 %) de la  
19 consommation en chauffage.

20 Donc, vous faites le calcul d'efficacité standard,  
21 et caetera. Est-ce que ces facteurs d'efficacité  
22 que vous utilisez sont pour des appareils neufs?

23 R. Ce sont pour les appareils d'entrée de gamme neufs.

24 Q. [227] Alors, ce que vous nous dites c'est que le  
25 cinquante-huit pour cent (58 %), si on va voir les

1 règlements de l'Office de l'efficacité énergétique  
2 au fédéral, le règlement pour un appareil deux  
3 mille quatorze (2014), c'est cinquante-huit pour  
4 cent (58 %) pour l'eau chaude et soixante-seize  
5 pour cent (76 %) pour un générateur... un échangeur  
6 pour générer de l'air chaud?

7 R. Soit que c'est lié au règlement fédéral ou, encore,  
8 à qu'est-ce qui est disponible dans le marché.

9 Q. [228] Est-ce que vous pourriez... ça va faire  
10 partie de l'engagement, nous fournir les chiffres  
11 de l'Office de l'efficacité énergétique pour nous  
12 dire si c'est, toujours en deux mille quatorze  
13 (2014), les mêmes...

14 Me LOUISE TREMBLAY :

15 Madame la Présidente, si je peux me permettre. Est-  
16 ce que ça va être possible, peut-être à la fin, là,  
17 juste de récapituler clairement quels sont les  
18 engagements?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Pas de problème.

21 Me LOUISE TREMBLAY :

22 Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [229] C'est parce que j'avais l'impression que  
25 comme le programme avait été, excusez-moi le terme,

1 « designé » en deux mille treize (2013), que  
2 c'était... et que ça avait été un programme un  
3 petit peu copier-coller qui devait de Gaz Métro,  
4 que vous vous basiez peut-être sur les chiffres de  
5 Gaz Métro. Je n'avais pas l'impression que les...  
6 que les chiffres étaient peut-être plus une  
7 moyenne. Là si vous me dites que c'est les derniers  
8 en liste, je vais vous croire, mais j'aimerais  
9 également peut-être avoir, justement, les derniers  
10 chiffres.

11 Parce qu'il me semble que votre programme,  
12 système combo, s'adresse particulièrement, et c'est  
13 ce que vous nous avez dit en témoignage, c'est ma  
14 compréhension, que c'est pour les promoteurs  
15 immobiliers qui sont en construction présentement.  
16 Et ça m'étonnerait qu'un promoteur immobilier, en  
17 deux mille quatorze (2014), aille chercher des  
18 appareils... des vieux appareils pour mettre dans  
19 des condos neufs. Alors...

20 (15 H 50)

21 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

22 R. Il s'adresse pas uniquement à la clientèle de la  
23 nouvelle construction, il est offert dans les deux  
24 marchés, marchés existants mais pour des  
25 contraintes d'installation, souvent, c'est plus

1           limité comme potentiel.

2       Q. [230] Je comprends, mais sauf que votre  
3           augmentation subite du mois de juin, c'est avec les  
4           promoteurs immobiliers...

5       R. Définitivement pour des projets dans la nouvelle  
6           construction.

7       Q. [231] Si jamais les nouveaux chiffres d'efficacité  
8           énergétique devaient être supérieurs à cinquante-  
9           huit (58) et soixante-seize (76), est-ce que, selon  
10          vous, on devrait calculer alors les économies  
11          d'énergie en fonction de ces nouveaux facteurs  
12          d'efficacité énergétique plutôt que selon les  
13          chiffres que selon les chiffres que l'on a en ce  
14          moment?

15       M. DANY LEMIEUX :

16       R. Oui.

17       Q. [232] Vous pourriez alors nous les donner toujours  
18          dans le même engagement, nous donner ça serait quoi  
19          les économies d'énergie avec les appareils neufs.

20       R. Vous souhaitez un calcul similaire à celui qui est  
21          là?

22       Q. [233] Oui.

23       R. Oui.

24       Q. [234] Merci. Ça fait que je vais vous demander  
25          également, et oui, ça va faire partie de la

1 récapitulation finale, là, de recalculer également  
2 le TCTR, le TP et le TNT avec ces nouveaux  
3 chiffres.

4 Si on prend le tableau 22 et 23, on voit  
5 qu'au tableau 23, pour le système combo, on voit  
6 que le TCTR est positif, mais on constate que le  
7 système combo a un test de neutralité tarifaire  
8 négatif à deux cent quarante-deux mille (242 000),  
9 ce qui fait une pression... ce qui donne un déficit  
10 de revenu pour Gazifère et une pression à la hausse  
11 sur les tarifs. On remarque également que le test  
12 du participant est très positif à trois cent  
13 quatre-vingt-quatre mille huit cent vingt et un  
14 dollars (384 821 \$). Et c'est à toutes fins  
15 pratiques la même chose pour deux mille seize  
16 (2016). Est-ce que vous seriez d'accord pour  
17 affirmer que dans cette situation cela signifie que  
18 les non-participants subventionnent via les tarifs,  
19 les gains des participants?

20 R. Comme tous les programmes d'efficacité énergétique.

21 Q. [235] Vous indiquez que l'aide financière de  
22 Gazifère est de cinq cents dollars (500 \$) par  
23 participant et de soixante-quinze mille dollars  
24 (75 000 \$) au total pour deux mille quinze (2015)  
25 et un autre soixante-quinze mille dollars

1 (75 000 \$) en deux mille seize (2016). Est-ce qu'il  
2 y aurait un moyen de recalibrer l'aide financière  
3 du programme afin de ne pas faire une pression à la  
4 hausse sur les tarifs si importante?

5 R. Donc, en fait, techniquement, on peut calculer  
6 n'importe quoi. Par contre, lorsqu'on sort un  
7 programme d'efficacité énergétique, nous on regarde  
8 avec les partenaires dans le marché s'ils pensent  
9 qu'à partir de quel niveau d'aide financière on va  
10 être capable d'amener une technologie qui va faire  
11 sauver davantage de mètres cubes puis qui va être,  
12 à partir d'un certain niveau, attrayante pour une  
13 clientèle. Donc, si on touche à ce niveau d'aide  
14 financière là sans faire une évaluation formelle de  
15 savoir, est-ce que, par exemple, si on diminue  
16 l'aide financière, de quelle façon ça va impacter  
17 le marché au niveau de la vitesse de transformation  
18 du marché? Mathématiquement, on peut calculer  
19 n'importe quoi. L'impact que ça va avoir sur  
20 l'attrait d'un programme d'efficacité énergétique,  
21 c'est autre chose.

22 Q. [236] Merci. C'est peut-être à madame Lacombe  
23 qu'est la prochaine question. Le nouveau projet  
24 immobilier qui a généré cette hausse soudaine  
25 d'enthousiasme envers le système combo, est-ce que

1 vous savez si c'était un programme, c'était un  
2 promoteur qui était au gaz et qui a voulu améliorer  
3 le système de chauffe avec lequel il pensait  
4 originalement chauffer ses condos ou si c'était il  
5 y a changé de source d'énergie pour aller au gaz?

6 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

7 R. Je m'avancerais à vous répondre à cette question-là  
8 ce n'est pas juste un projet, c'est quelques  
9 projets. Ça a représenté un grand nombre comme ça.  
10 Puis je ne les connais pas assez pour vous dire  
11 quelle était la situation auparavant pour chacun  
12 d'entre eux.

13 Q. [237] Mais est-ce que vous savez s'il y a des  
14 programmes qui sont passés de l'électricité au gaz  
15 afin de bénéficier de ce programme-là?

16 R. Des projets d'habitation?

17 Q. [238] Oui.

18 R. Non, je ne le sais pas.

19 Q. [239] O.K. Ça va être l'ensemble de mes questions  
20 pour le Projet combo. Je vais passer le micro à  
21 monsieur Pilotto.

22 M. LAURENT PILOTTO :

23 Q. [240] Je vais y aller spécifiquement sur quelques  
24 programmes aussi, mais avant j'aimerais ça juste,  
25 si c'est encore nécessaire, mettre la table. Vous

1 demandez une augmentation au budget de deux cent  
2 cinquante-six mille dollars (256 000 \$) dans le  
3 PGEÉ deux mille quinze (2015), puis deux mille  
4 seize (2016) on reste à peu près au même niveau. Je  
5 vous soumets que c'est quatre-vingt-trois pour cent  
6 (83 %) d'augmentation par rapport au budget deux  
7 mille quatorze (2014).

8 Tantôt, Monsieur Lemieux, vous avez parlé,  
9 puis dans mon ancienne vie, moi aussi, j'ai déjà  
10 conçu des programmes d'efficacité énergétique. Je  
11 sais de quoi vous parlez. C'est vrai que ça prend  
12 de la prévisibilité, qu'il faut une présence  
13 constante dans le marché. Est-ce que ça veut dire  
14 dans votre esprit qu'on ne peut jamais tirer la  
15 « plug » sur un programme?

16 M. DANY LEMIEUX :

17 R. Absolument pas. Un programme d'efficacité  
18 énergétique, par définition, il doit mourir. Donc,  
19 il y a des phases. Donc, vous le savez, là, c'est  
20 une belle courbe comme ça. Il y a des gens qui sont  
21 des « early adaptors », ensuite on essaie de viser  
22 la masse et ensuite il y a les récalcitrants. Vous  
23 savez comment ça fonctionne. Le but, en  
24 établissant, par exemple, les aides financières,  
25 c'est de savoir si on est capable de faire bouger

1 la masse. Parce qu'il y a des gens qui vont bouger  
2 de toute façon, mais le but c'est de faire bouger  
3 la masse.

4 Donc, oui, tout programme a une durée de  
5 vie en soi et, par contre, dès qu'on décide, par  
6 exemple qu'on déciderait de revoir les aides  
7 financières, bien, nécessairement, on touche à la  
8 vitesse à laquelle le marché se transforme.

9 Le but ultime c'est toujours de transformer  
10 un marché et donc, éventuellement, de passer à une  
11 coche de plus au niveau d'efficacité, là.

12 Q. [241] Quand il n'y a pas de gain technologique ou  
13 de saut technologique important, comme, par  
14 exemple, quand on est passé de l'incandescent au  
15 fluo compact ou du fluo compact à l'ampoule LED,  
16 là, on s'entend que ce sont des « steps »  
17 technologiques importants qui nécessitent, lors de  
18 leur introduction, des aides financières pour  
19 faciliter leur pénétration dans le marché puis  
20 créer cet effet d'engouement. Hein? C'est ce qu'on  
21 recherche dans les projets, dans les programmes  
22 d'efficacité énergétique. Dans le fond c'est créer  
23 la mode pour que la masse adopte la mesure.

24 Mais, une fois que ça c'est fait, là, puis  
25 sans tirer la « plug » comme je l'ai dit de façon

1 cavalière, mais il y a sûrement moyen de passer à  
2 une vitesse moindre dans certains programmes, dans  
3 certaines mesures. Ce qui fait que ça se peut très  
4 bien que, pendant un certain nombre d'années, puis  
5 ça a été le cas dans le passé au Québec que,  
6 pendant un certain nombre d'années, on soit à des  
7 vitesses plus lentes en matière d'efforts  
8 d'efficacité énergétique, c'est-à-dire limiter ça à  
9 des campagnes de promotion, à de la présence dans  
10 les médias, mais avec une approche plus « soft ».  
11 Est-ce que c'est quelque chose que vous partagez  
12 avec moi?

13 R. Tout dépend de l'objectif que l'on cherche à  
14 atteindre et à la vitesse à laquelle on cherche à  
15 atteindre cet objectif-là. Toute calibration des  
16 aides financières est liée à l'atteinte directe de  
17 ces deux objectifs-là.

18 Q. [242] Vous conviendrez avec moi que ce qui joue  
19 aussi en faveur de la vitesse à laquelle on pénètre  
20 dans le marché c'est le coût évité. Si on fait face  
21 à un coût évité faible, on a beau mettre tous les  
22 efforts qu'on veut, à un moment donné il y a comme  
23 une limite à ce qu'on peut donner comme aide parce  
24 qu'on se bat contre un adversaire redoutable.

25 R. C'est sûr qu'il y a deux ans passés c'était dur.

1 (16 h 00)

2 Q. [243] Merci, je vais y aller avec des questions  
3 plus spécifiques quant au programme de supplément  
4 pour les ménages à faible revenu. En fait, ma  
5 question elle tourne autour non pas de la mesure  
6 elle-même, mais de sa façon d'être mise en oeuvre.  
7 On a un budget important, vous me direz ce n'est  
8 que dix pour cent (10 %) du budget total, mais  
9 c'est quand même, si on le prend pour chaque ménage  
10 MFR visé, on parle de trois cent cinquante dollars  
11 (350 \$) pour avoir l'assurance qu'ils sont bien les  
12 ménages MFR. Trois cent cinquante piastres (350 \$).

13 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

14 R. Bien c'est un chiffre qui n'est pas encore établi.  
15 Si c'est moins, tant mieux, là, mais les ententes  
16 qui vont être faites avec la tierce partie ne sont  
17 pas conclues. On a mis ce chiffre-là pour se donner  
18 un ordre de grandeur, on estime que ça devrait être  
19 dans ces proportions-là, mais c'est pas encore  
20 coulé dans le béton à cent pour cent (100 %) quel  
21 en sera les coûts, puis le compte pourra prendre  
22 encore une distinction. On pourra l'expliquer si  
23 c'est moins que ça ce qu'on a réussi à négocier  
24 avec la tierce partie.

25 Q. [244] On s'entend, là, qu'on essaye de vérifier si

1 le ménage bénéficie du supplément de revenu garanti  
2 ou ce genre de chose-là?

3 R. Bien c'est un service rendu, effectivement, qui va  
4 comprendre certaines étapes de vérification.

5 Vraiment dans le fin détail comment que ça va se  
6 produire, je ne peux pas vous dire les  
7 vérifications que la tierce partie devra faire.

8 Mais c'est un service qu'il devra nous rendre.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Lussier, juste prenez une note parce qu'il  
11 va y avoir une question à votre cliente parce que  
12 ce qu'on regarde ici c'est que ça fait quand même  
13 dix heures (10 h) à trente-cinq dollars (35 \$) de  
14 l'heure pour faire une vérification si une personne  
15 est vraiment MFR. Alors j'aimerais ça si votre  
16 organisme fait ce type de... si l'organisme que  
17 vous représentez fait ce type de service-là, on  
18 aimerait ça avoir une base de comparaison pour  
19 vérifier la validité des chiffres, là, qui nous  
20 sont donnés aujourd'hui.

21 M. DANY LEMIEUX :

22 R. Si je peux me permettre, Madame la Présidente, ce  
23 n'est pas nécessairement pour vérifier qu'une  
24 personne est MFR, ça peut être un bloc appartement  
25 de cent (100) logements et de vérifier si les cent

1 (100) personnes sont MFR.

2 Q. [245] Vous voulez savoir si les cent (100)  
3 personnes qui sont dans un OMH sont MFR?

4 R. Pas nécessairement un OMH, ça peut être dans le cas  
5 du CI, un multi-logements, de voir si les cent  
6 (100) personnes dans un bloc appartement sont MFR.

7 Q. [246] Merci.

8 M. LAURENT PILOTTO :

9 Q. [247] Fenêtres Énergie Star. Vous prévoyez une aide  
10 financière de soixante mille dollars (60 000 \$)  
11 pour ce programme en deux mille quinze (2015).  
12 Quarante-cinq mille en deux mille seize (2016),  
13 puis dans les réponses... puis je sais que tantôt  
14 vous avez dit que c'était pas ça votre  
15 recommandation, mais à la réponse à la question  
16 14.4 de la DDR numéro 3 de la Régie, vous indiquez  
17 que l'abandon de l'aide financière pour chacune des  
18 deux années ramènerait le TCTR à zéro. En fait vous  
19 n'avez pas dit ça, mais vous avez dit que c'est une  
20 possibilité, qu'on pourrait abandonner l'aide  
21 financière, n'est-ce pas?

22 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

23 R. Effectivement.

24 Q. [248] Oui. Vous demandez tout de même à la Régie  
25 d'approuver le programme avec les aides

1           financières, même si vous êtes prête à les  
2           abandonner, pouvez-vous expliquer sur quelles bases  
3           la Régie devrait approuver un programme qui n'est  
4           pas rentable pour la société en général, puis qui a  
5           un TCTR négatif, puis qui induit une forte pression  
6           à la hausse sur les tarifs? Dans la mesure où,  
7           enfin, vous le savez, là, il y a toute la  
8           cohabitation avec le projet, le programme  
9           gouvernemental.

10          M. DANY LEMIEUX :

11          R. Donc cette année, le programme est négatif et  
12           l'évaluation de programme qui est prévue c'est  
13           justement pour voir où on en est, notamment par  
14           rapport à la transformation de marché et où le  
15           programme se situe en date d'aujourd'hui. Bien en  
16           fait en date de quand on va l'évaluer.

17           (16 h 05)

18          Q. [249] Je ne devrais pas, là, mais je vais vous  
19           faire part de mon expérience personnelle, là. Il  
20           faut le vouloir en maudit trouver des fenêtres pas  
21           Énergie Star sur le marché.

22          R. Je vais pouvoir commenter une fois qu'on va avoir  
23           interrogé les manufacturiers et les distributeurs  
24           de fenêtres et les participants.

25          Q. [250] Un recalibrage des aides financières dans le

1 marché du commercial institutionnel pour l'appui  
2 aux initiatives volet optimisation énergétique des  
3 bâtiments. En deux mille quinze (2015), malgré un  
4 TCTR positif, on constate au tableau 23, toujours  
5 le même, un TNT négatif de quatre-vingt-quinze  
6 mille dollars (95 000 \$).

7 On remarque également que le test du  
8 participant est très positif à trois cent quarante-  
9 sept mille dollars (347 000 \$). L'aide financière  
10 prévue est de quatorze mille (14 000 \$), c'est à  
11 toutes fins pratiques la même chose pour l'année  
12 deux mille seize (2016).

13 Attendez une minute, j'y suis. Vous avez  
14 indiqué tantôt, un peu plus tôt, là, dans les  
15 discussions que vous avez eues avec madame la  
16 Présidente, que lorsqu'on a... lorsqu'on a une  
17 situation où le TNT est fortement négatif, un test  
18 du participant fortement positif, ça signifie,  
19 disons de façon sommaire, on peut dire ça, que les  
20 non-participants subventionnent, via les tarifs,  
21 les gains des participants.

22 R. C'est vrai pour tous les programmes d'efficacité  
23 énergétique.

24 Q. [251] Tout à fait. Dans ce cas particulier-là, est-  
25 ce qu'il y aurait, encore une fois, moyen de

1 recalibrer l'aide financière du programme Appui aux  
2 initiatives afin que la pression sur les tarifs  
3 soit moindre?

4 R. Dans le cadre de ce programme-là, l'avantage qu'on  
5 a, c'est qu'on a les études de faisabilité, donc on  
6 a vraiment le réel, c'est vraiment... on a vraiment  
7 les chiffres plus précis liés à ce programme-là.  
8 Donc, on est sur des aides financières basées sur  
9 ce qu'on a versé depuis... depuis le début du  
10 programme.

11 Comme je disais tantôt, mathématiquement on  
12 peut... on peut tout faire. Encore là, il faudrait  
13 voir l'impact que ça pourrait avoir sur le marché  
14 de recalibrer des aides financières parce que si ça  
15 fait en sorte qu'on a moins de projets qui se  
16 réalisent parce qu'on recalibre l'aide ou plus de  
17 projet du tout qui se réalise, bien, on ne versera  
18 plus d'aide financière, mais on n'aura plus de  
19 mètres cubes, c'est... On ne peut pas... on ne peut  
20 pas faire autrement que de... sans savoir c'est  
21 quoi l'impact exact que ça va avoir dans le marché,  
22 on peut calculer théoriquement l'impact de  
23 recalibrer, mais il faut vraiment voir quel impact  
24 que ça pourrait avoir sur le marché cette  
25 recalibration-là, puis on n'a pas... on n'aura pas

1 la réponse à cette question-là aujourd'hui ou même  
2 avec un engagement.

3 Q. [252] Merci. Je pense, c'est... Oui. Chaudière à  
4 condensation, mais, bon, c'est la même... le même  
5 préambule que... que tantôt, là. On parle d'un TCTR  
6 positif, un TNT négatif de deux cent vingt-trois  
7 mille (223 000 \$), un test participant... un test  
8 du participant très positif de huit cent soixante  
9 et un mille (861 000 \$). À peu près la même chose  
10 pour l'année deux mille seize (2016), mêmes  
11 commentaires que tantôt. J'imagine que vous allez  
12 me donner la même réponse que vous venez de me  
13 donner.

14 R. Oui.

15 Q. [253] Et tantôt, il y a quelqu'un qui a invoqué ça  
16 sur les chaudières à condensation. Je sais qu'il y  
17 a des questions qui sont posées à Gaz Métro aussi  
18 là-dessus. Là il y a toute une problématique autour  
19 de ça. Dans le cas de Gaz Métro, il n'y a plus de  
20 programme associé aux chaudières ou fournaies...  
21 enfin, générateur à efficacité intermédiaire, mais  
22 dans votre cas, vous avez encore les deux.

23                   Donc, encore une fois, vous vous fiez à  
24 l'expertise de l'installateur pour recommander aux  
25 clients la meilleure des deux dans son cas?

1 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

2 R. Oui.

3 M. DANY LEMIEUX :

4 R. Excusez-moi, juste une petite précision.

5 Q. [254] Oui.

6 R. Là vous référez...

7 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

8 R. Dans le commercial.

9 Q. [255] Oui, oui.

10 M. DANY LEMIEUX :

11 R. ... dans le commercial.

12 Q. [256] Oui, oui, oui, oui.

13 R. Parce que dans le résidentiel...

14 Q. [257] Non.

15 R. ... Gaz Métro...

16 Q. [258] Non, non, je parlais du commercial.

17 R. Gaz Métro n'offre plus d'efficacité intermédiaire

18 dans le commercial ou c'est simplement dans le

19 résidentiel? C'est dans le résidentiel qu'ils

20 viennent d'abandonner et non pas dans le

21 commercial.

22 Q. [259] Vous avez raison. Il reste que chaudière à

23 condensation, ce qu'on m'en dit, c'est qu'il y a

24 effectivement, lorsque c'est bien opéré, lorsqu'on

25 les fait fonctionner bien calibrées et en fonction

1 de la température extérieure et du gain de chaleur  
2 qu'on recherche, il y a des économies qui sont au  
3 rendez-vous assurément. Mais, si elles sont mal  
4 calibrées puis si elles fonctionnent toujours à  
5 pleine capacité, les gains associés au  
6 fonctionnement à condensation ne sont pas au  
7 rendez-vous. Bien, enfin, on a quand même une  
8 chaudière de qualité, là, mais...

9 R. Et votre question est? Je ne suis pas sûr d'avoir  
10 bien suivi. Excusez-moi.

11 Q. [260] Bien, ça tourne encore autour de... de la  
12 calibration de l'aide financière dans ces cas-là.  
13 Évidemment, si on s'attribue des économies  
14 d'énergie substantielles à cause du type de  
15 chaudière qu'on a devant nous, mais que ces  
16 économies-là ne sont pas au rendez-vous, disons que  
17 comme société, on y perd.

18 (16 h 10)

19 R. En ouverture, j'ai affirmé qu'on était ouverts...  
20 en fait, qu'on était pour demander une  
21 certification de l'installateur pour s'assurer que  
22 l'appareil fonctionne selon le rendement attendu  
23 pour ce type d'appareil là.

24 Q. [261] Merci. C'est beau.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [262] Je vais terminer, il n'en reste plus  
3 beaucoup. Alors, on va avoir... j'ai deux questions  
4 sur le tronc commun, évidemment. Petite question :  
5 Quel travail devrait être accompli par le  
6 consultant, en deux mille quinze (2015), si le  
7 PGEÉ, en deux mille seize (2016), est déjà  
8 approuvé?

9 M. DANY LEMIEUX :

10 R. Alors, en fait, il y a... il y a tout lancer les  
11 évaluations de programme, donc s'assurer de... le  
12 travail qui a déjà été réalisé jusqu'ici, sur  
13 lequel on peut bâtir, faire le pont avec la firme  
14 externe qui sera choisie pour son expertise, pour  
15 compléter les évaluations, s'assurer que tout ça  
16 procède et qu'on soit capables de rencontrer ce  
17 qu'on a dit qu'on ferait comme calendrier  
18 d'évaluation. Il y a des demandes ad hoc, je sers  
19 en appui par exemple à des demandes  
20 gouvernementales liées à l'arrimage des mesures  
21 d'efficacité énergétique. Donc... ou s'il y a des  
22 questions de la part de Gazifère sur des programmes  
23 ou s'il y a des nouvelles informations qui arrivent  
24 à des partenaires, comment qu'on regarde ces  
25 informations-là, comment qu'on peut les intégrer à

1 qu'est-ce qu'on développe. Donc, c'est le genre de  
2 choses, là, qui doivent être faites sur une base  
3 continue. Comme il est fait chaque année. En fait,  
4 c'est vraiment le PGEÉ en lui-même qui est en moins  
5 dans la tâche, le reste... le reste demeure.

6 Q. [263] Je vous remercie. Petites notes, là; vous  
7 avez indiqué dans « Salaires », aux notes 6 et 7 du  
8 document, qu'à chaque fois c'est une  
9 augmentation... le salaire prévu en deux mille  
10 quinze (2015) et en deux mille seize (2016), une  
11 augmentation de trois pour cent (3 %) par rapport  
12 au salaire prévu l'année d'avant. Le trois pour  
13 cent (3 %), plutôt que l'inflation, est basé sur?

14 Mme LISE MAUVIEL :

15 R. C'était très aléatoire. On est allé mettre trois  
16 pour cent (3 %), peut-être j'aurais été plus  
17 raisonnable de mettre deux (2).

18 Q. [264] O.K.

19 R. Honnêtement, là.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je m'excuse, Maître Tremblay, c'est parce qu'elle  
22 n'est pas paginée cette version-là. Mais ça serait  
23 à la section 3.5.

24 Q. [265] Je m'excuse, Madame Mauviel, ça pourrait être  
25 deux (2)?

1 R. Ça aurait pu être deux (2), effectivement.

2 Q. [266] On a discuté tantôt que, pour être réellement  
3 rentable, là, en fait, si on veut, là, un programme  
4 devrait avoir une aide financière égale ou plus  
5 petite qu'un TCTR, on parle rentable pour la  
6 société, là, en général. Alors, pour le secteur  
7 résidentiel, en deux mille quinze (2015), l'aide  
8 financière de Gazifère est de deux cent quarante-  
9 sept mille six cent soixante-quinze (247 675), si  
10 on regarde le tableau 22, et le TCTR, au tableau  
11 23, indique qu'il est à quatre-vingt-treize mille  
12 deux cent soixante et onze (93 271). Ainsi, pour  
13 chaque dollar investi, la société en retire  
14 cinquante sous (50 ¢). Si l'on considère en plus la  
15 contribution du participant, à deux cent trente-  
16 quatre mille cent dollars (234 100 \$), la société  
17 en retire vingt sous (20 ¢). Croyez-vous encore que  
18 le PGEÉ du secteur résidentiel est rentable?

19 M. DANY LEMIEUX :

20 R. Par rapport à cette question-là, il faut mettre en  
21 contexte le fait que, dans le secteur résidentiel,  
22 il y a des... l'écrémage des économies d'énergie,  
23 les « low hanging fruits » ont déjà été récoltés  
24 parce que ça fait déjà plusieurs années qu'on fait  
25 des choses pour le secteur résidentiel, la majorité

1 des clients c'est dans le secteur résidentiel. Et  
2 donc, c'est toujours de plus en plus difficile de  
3 faire des mesures d'économie d'énergie dans le  
4 secteur résidentiel et donc, la rentabilité de  
5 faire des mesures dans le secteur résidentiel est  
6 plus difficile à aller chercher.

7           Donc, tout dépend de votre vision de  
8 rentabilité. Ça dépend, comme je vous dis,  
9 l'objectif, est-ce qu'on est mieux de brûler du gaz  
10 que de faire de l'efficacité énergétique au niveau  
11 économique? Bien, ça dépend de quel point de vue  
12 vous vous placez.

13 Q. [267] Alors, je... dernière question, en fait, puis  
14 je continue sur votre lancée. C'est vrai... Donc,  
15 il y a un problème au secteur résidentiel où... on  
16 ne dit vraiment pas que c'est la faute de Gazifère,  
17 il y a les « low hanging fruits » et même les  
18 moyens puis, des fois, on a l'impression que les  
19 très hauts ont été recherchés, là. Alors, on voit  
20 que c'est difficile d'aller chercher des économies  
21 supplémentaires à un coût qui semble raisonnable.  
22 Ce que l'on voit c'est que le TNT au total du PGEÉ,  
23 en deux mille quinze (2015), est de moins un  
24 million trois cent soixante-quinze mille zéro  
25 quarante-huit dollars (-1 375 048 \$), ce qui est

1 énorme. On rajoute, en deux mille seize (2016), un  
2 moins un million deux cent cinquante-quatre mille  
3 huit cent quatre dollars (-1 254 804 \$). Si on  
4 regarde les PGEÉ du secteur résidentiel, le TNT est  
5 à moins six cent soixante et onze (-671); le TNT,  
6 en deux mille seize (2016), est moins cinq cent  
7 quarante-huit (-548). Avec ce que vous venez de  
8 nous dire, comme quoi que les « low hanging  
9 fruits » ne sont plus là et où... à la pression que  
10 ça fait sur les tarifs, en fonction des principes  
11 économiques, est-ce que vous ne croyez pas que la  
12 Régie devrait rejeter le PGEÉ, tout au moins du  
13 secteur résidentiel?

14 R. Gazifère a une obligation légale de faire de  
15 l'efficacité énergétique. Le gouvernement du Québec  
16 a donné une cible globale à atteindre dans le  
17 secteur du gaz naturel, auquel Gazifère contribue  
18 au maximum de ses capacités et avec les budgets  
19 qu'elle a. Donc, Gazifère fait son très gros  
20 possible pour amener des mètres cubes au moindre  
21 coût dans le secteur résidentiel. Est-ce que c'est  
22 possible d'avoir zéro dollar de budget pour un  
23 PGEÉ? La réponse c'est non. Si on veut faire de  
24 l'efficacité énergétique...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Tremblay, je vais attendre votre  
3 argumentation.

4 R. ... il faut qu'il y ait quelqu'un qui s'en occupe.  
5 Il faut qu'il y ait quelqu'un qui s'en occupe si on  
6 fait de l'efficacité énergétique, donc  
7 nécessairement il va y avoir des frais à faire de  
8 l'efficacité énergétique. Donc, Gazifère essaie de  
9 faire le maximum qu'elle peut pour rentrer des  
10 mètres cubes dans tous les secteurs, que ce soit  
11 les MFR, le secteur résidentiel, commercial,  
12 institutionnel, au moindre coût possible. Et, bon,  
13 il y a des budgets de rattachés à ça. Eh voilà.

14 (16 h 20)

15 Q. [268] Je vous remercie, je comprends que votre  
16 compréhension c'est qu'il y a une obligation  
17 légale. Maître Tremblay, je vais attendre avec  
18 impatience votre argumentation juridique sur ce  
19 point-là. Est-ce...

20 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

21 R. À défaut de ne pas faire d'efficacité énergétique  
22 dans le marché résidentiel, je pense que ce serait  
23 plus juste d'essayer de recalibrer les aides  
24 financières que de tout éliminer. Je pense que  
25 c'est important qu'on ait une présence dans chacun

1 des secteurs de marché et l'abandon total de tout  
2 programme dans le marché résidentiel serait à mon  
3 avis néfaste. Il faudrait voir d'autres solutions,  
4 dont le recalibrage des aides financières avant de  
5 tout abandonner.

6 Q. [269] Je vous remercie. Je vais... je vais faire la  
7 liste pendant la pause, là, des engagements. Je  
8 vous la donnerai par la suite. Maître Tremblay,  
9 avez-vous un réinterrogatoire à ce moment-ci? Parce  
10 que ça va être l'ensemble des questions de la  
11 formation.

12 Me LOUISE TREMBLAY :

13 Non, je n'ai pas de questions.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je vous remercie. Alors ça va terminer la preuve de  
16 Gazifère sur... pour aujourd'hui. J'aimerais  
17 remercier l'ensemble des témoins de Gazifère pour  
18 leur participation. C'est très apprécié. Madame  
19 Mauviel, la Régie vous souhaite beaucoup de bonheur  
20 dans vos nouvelles tâches et on ne fera pas exprès  
21 pour poser des questions, mais ça serait l'fun de  
22 vous revoir. Alors on vous souhaite un bon retour  
23 en Outaouais. Je vous remercie beaucoup.

24 Mme LISE MAUVIEL :

25 Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 On va prendre une pause de dix (10) minutes afin...  
3 pour que la FCEI puisse s'installer. Alors merci  
4 beaucoup à tous et on se revoit à quatre heures  
5 trente (4 h 30).

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 (16 h 40)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Rebonjour. Alors vu l'heure, vous vous serez doutés  
11 qu'on va faire seulement la preuve de la FCEI  
12 aujourd'hui et puis on va arrêter. Et demain, on  
13 reprendra avec la preuve de l'ACEFO, du GRAME et de  
14 SÉ. Maître Bundock, c'est à vous.

15

16 PREUVE DE LA FCEI

17 Me ÉMILIE BUNDOCK :

18 Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs, le  
19 témoin Antoine Gosselin a été assermenté ce matin,  
20 donc je pense qu'il peut simplement poursuivre, là.  
21 On fait référence au même mémoire, mais seulement  
22 la version caviardée cette fois-ci. Donc, c'est la  
23 pièce C-FCEI-0009.

24

25 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce vingt-septième (27e)

1 jour du mois d'octobre, a comparu :

2

3 ANTOINE GOSSELIN, sous le même serment;

4

5 INTERROGÉ PAR Me ÉMILIE BUNDOCK :

6 Q. [270] Alors, Monsieur Gosselin, je vous laisse  
7 résumer les conclusions de la FCEI sur le présent  
8 dossier.

9 M. ANTOINE GOSSELIN :

10 R. Merci. Alors rebonjour. Je ne serai pas très long.  
11 J'ai quelques mots à dire sur le Plan  
12 d'approvisionnement et puis ensuite sur la  
13 rentabilité du développement.

14 Alors sur le plan de développement, c'est-  
15 à-dire le Plan d'approvisionnement, la seule chose  
16 que je voudrais dire c'est peut-être par rapport à  
17 des commentaires qui ont été faits ce matin ou cet  
18 après-midi, je ne sais pas.

19 Évidemment, d'aucune façon est-ce qu'on  
20 suggère que Gazifère ou Enbridge a une  
21 responsabilité dans la situation qui survient au  
22 niveau des approvisionnements dans l'Est. Notre  
23 point n'est pas là du tout.

24 Par contre, face à cette situation-là, là  
25 je pense qu'ils ont une responsabilité de la façon

1           dont ils y répondent et c'est dans ce sens-là qu'on  
2           dit que de permettre des migrations, que soit de  
3           l'interromptible vers le continu ou du transport de  
4           clients vers le transport du Distributeur, là je  
5           pense qu'ils ont une responsabilité. Alors c'était  
6           la chose que je voulais clarifier.

7                        Peut-être un autre point par rapport à ça.  
8           Monsieur Leblanc, ce matin, disait : « Nous, on  
9           pense que c'est très important de desservir les  
10          clients. On a une responsabilité de desservir les  
11          clients. » On pense aussi que c'est important que  
12          les distributeurs desservent les clients autant que  
13          faire se peut.

14                      Par contre, quand on se met dans une  
15          situation où on pourrait être forcé d'interrompre  
16          des clients qui ne sont pas interruptibles, là ça  
17          devient une autre histoire, je pense.

18                      Alors, par exemple, une alternative qui  
19          aurait peut-être été possible de prendre dans cette  
20          situation-là c'est de dire aux clients qui veulent  
21          migrer dans ce cas-ci vers le service de transport  
22          du Distributeur : « Regardez bien, on vous le  
23          permet. Là on le peut, mais sachez qu'on anticipe  
24          peut-être un problème à long terme, donc on se  
25          garde un droit de vous demander de ne plus être ou

1 de retourner à votre propre service si jamais on  
2 était obligé de le faire. »

3 Maintenant sur la rentabilité du  
4 développement, je voudrais simplement parler de la  
5 question du coût en capital prospectif versus coût  
6 en capital moyen. Il y a deux éléments qui ont été  
7 mentionnés dans la réponse à la demande de  
8 renseignements numéro 7 de la Régie. C'est la pièce  
9 GI-24, Document 6 aux pages 4 et 5.

10 Alors d'abord à la page 4, il y a une  
11 suggestion qui est faite par Gazifère que, d'une  
12 certaine façon, les projets de développement sont  
13 financés par la dette existante. Ça se trouve vers  
14 le bas de la... Ça se trouve vers le bas de la page  
15 4. Donc, je vais lire un passage seulement pour  
16 donner du contexte. Le dernier paragraphe :

17 Ainsi, la nature du financement groupé  
18 et la capacité de financer en partie  
19 les nouveaux actifs à même une portion  
20 de la dette historique devenue  
21 inutilisée font en sorte que  
22 l'approche marginale de financement,  
23 bien que réelle d'un point de vue  
24 théorique, est plus nuancée dans la  
25 pratique.

1           Alors deux éléments par rapport à ça. Un, quand on  
2           regarde la base de tarification, et on n'a pas  
3           d'information là-dessus dans ce dossier-ci parce  
4           qu'on est en mécanisme incitatif, mais si on  
5           retourne au mécanisme incitatif dans le dossier  
6           3724, ce qu'on voit c'est que la base de  
7           tarification elle est en croissance. Alors je ne  
8           sais pas si ça se vérifie toujours aujourd'hui,  
9           mais j'ai tendance à penser que oui.

10          (16 h 45)

11                    La deuxième chose c'est que quand on  
12           regarde la structure de la dette, et ça c'est une  
13           pièce qui est au dossier, bien, il y a des  
14           renouvellements de dette qui se font à chaque année  
15           ou presque. Les échéances de dette qui sont  
16           présumées pour le financement de Gazifère sont  
17           généralement de dix (10) ans. Alors c'est assez  
18           fréquent qu'il y a la nouvelle dette qui émise. En  
19           deux mille quinze (2015), il y en a pour huit point  
20           cinq millions (8,5 M) sur des emprunts de  
21           cinquante-six millions (56 M). Alors c'est une  
22           forte proportion de la dette. Donc quand on regarde  
23           ça, ça me semble évident que les nouveaux projets,  
24           ils sont financés par la nouvelle dette et non pas  
25           par la dette existante.

1                   Il y a aussi à la page 5 une suggestion qui  
2 est faite que si on utilise le coût en capital  
3 prospectif, comme on a un regard vers le futur, là,  
4 c'est ce que j'en comprends, il faudrait prendre en  
5 compte le fait que les tarifs vont évoluer dans le  
6 futur et en particulier, si j'ai bien compris, là,  
7 intégrer le fait que puisque j'ai des nouveaux  
8 investissements, ça va générer des... une hausse du  
9 revenu requis et cette hausse du revenu requis là  
10 va amener une hausse des tarifs et donc je vais  
11 aller récupérer les revenus nécessaires pour  
12 couvrir les coûts de mon projet.

13                   Alors je ne sais pas si j'ai bien compris  
14 ce qui était écrit dans cette réponse-là, mais si  
15 c'est bien ça qu'on cherche à dire, bien je ne peux  
16 qu'être en désaccord avec ça. C'est comme si on  
17 disait... en fait, par construction, la  
18 réglementation au coût de service fait qu'on va  
19 aller récupérer les coûts qui sont autorisés. Alors  
20 si la Régie autorise les projets, si elle les  
21 reconnaît dans la base de tarification et l'année  
22 prochaine on va être en coût de service, bien  
23 nécessairement les tarifs vont augmenter pour aller  
24 récupérer les coûts. Et c'est vrai de n'importe  
25 quel projet, même s'il ne rapportait aucun revenu.

1           Donc il y a quelque chose d'un petit peu, je pense,  
2           tordu dans cette logique-là. Dans cette logique-là.

3                       Et donc, voilà, je pense qu'on ne peut  
4           pas... on ne peut pas tenir compte de ça. À mon  
5           sens, l'utilité première de l'analyse de  
6           rentabilité c'est de voir est-ce que le  
7           développement amène une pression sur les tarifs? Ou  
8           est-ce qu'il vient plutôt réduire les tarifs, va  
9           avoir un effet tarifaire favorable? Et pour ça,  
10          pour obtenir ce résultat-là, bien il faut être à  
11          l'affaire à tarif constant. Donc voilà, ça résume  
12          ce que je voulais vous dire.

13        Q. [271] Le témoin est prêt à répondre à des  
14          questions, s'il y a des questions.

15        LA PRÉSIDENTE :

16          Je vous remercie. Alors, Maître Tremblay, avez-vous  
17          des ques... Bien on va peut-être, voulez-vous  
18          terminer? Ou vous voulez commencer?

19        Me LOUISE TREMBLAY :

20          Je n'aurai pas de questions, Madame la Présidente.

21        LA PRÉSIDENTE :

22          Ah, d'accord. Maître Lussier, avez-vous des  
23          questions? Il va falloir venir au micro, je pense.

24        Me STÉPHANIE LUSSIER :

25          Bonjour, Madame la Présidente, Stéphanie Lussier

1 pour l'ACEF de l'Outaouais. Nous n'aurons pas de  
2 questions, merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vous remercie. Maître Paquet?

5 Me GENEVIÈVE PAQUET :

6 Geneviève Paquet pour le GRAME, on n'aura pas de  
7 questions pour le témoin, merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie. Maître Neuman?

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Dominique Neuman pour SÉ/AQLPA. Nous n'avons pas de  
12 questions au témoin.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je vous remercie.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Cardinal?

19 Me AMÉLIE CARDINAL :

20 Pas de questions également, merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je vous remercie. Donnez-moi une minute, je sais  
23 que j'en avais une, mais il faut juste que je la  
24 retrouve.

25 (16 h 50)

1 INTERROGÉ PAR M. LAURENT PILOTTO :

2 Q. [272] Maître Gosselin... Monsieur Gosselin, j'en ai  
3 une pour vous. Je vais revenir sur... je pense que  
4 vous avez été très clair sur le fait  
5 qu'effectivement Gazifère n'est pas responsable de  
6 la situation qui prévaut dans l'Est du Canada.  
7 Concrètement, qu'est-ce que vous proposez par  
8 rapport à des clients... Là j'ai compris des  
9 témoignages des gens de Gazifère aujourd'hui que  
10 ceux qui allaient revenir... enfin, il n'y a pas de  
11 transfert de l'interruptible au continu, là, donc  
12 ce n'est pas là que le mouvement se fait, c'est  
13 plutôt du service T vers du gaz de réseau.

14 Mais, qu'est-ce que vous proposeriez comme  
15 mesures concrètes dans ces cas-là que Gazifère  
16 pourrait imposer ou... enfin pourrait accepter le  
17 retour de ces clients-là en service de gaz réseau,  
18 mais à certaines conditions. Quelles conditions  
19 concrètes auxquelles vous pensez?

20 M. ANTOINE GOSSELIN :

21 R. Bien, si par exemple, on dit Gazifère, mais disons  
22 parlons de Enbridge peut-être, là. Enbridge a  
23 son... a son plan d'approvisionnement et puis il  
24 est capable d'anticiper ce qu'il aura comme moyen  
25 de transport disons pour les quatre ou cinq

1       prochaines années. Et... et il voit dans ce plan-là  
2       que tout à coup, à l'an deux, trois ou quatre, là  
3       il y a moins de transport qui est... qui est  
4       disponible ou sur le marché ou qu'il n'est plus  
5       capable de se procurer du transport...

6               Là présentement il est capable de se  
7       procurer du transport non renouvelable, mais à un  
8       moment donné ce transport-là n'est pas renouvelé et  
9       donc là il y a une chute dans la... dans la quantité  
10      de transport disponible. Essentiellement, ce que je  
11      mentionnais, c'est de dire, bien... de dire aux  
12      clients « écoutez, je suis capable d'ici à ce que  
13      peut-être un problème se pose, d'obtenir du  
14      transport non renouvelable pour vous desservir, je  
15      vais le faire, mais si jamais il advenait que je  
16      perde ce transport-là puis que je ne sois pas  
17      capable de le remplacer, bien, écoutez, je ne peux  
18      pas non plus... Il y a quelqu'un qu'il faut qu'il  
19      n'ait pas son transport, là.

20              Alors, je pourrais vous desservir, je  
21      pourrais vous desservir comme interruptible peut-  
22      être à ce moment-là. Mais, je ne peux pas vous  
23      offrir un service ferme parce que ça veut dire que  
24      j'ai des clients qui étaient là avant que la  
25      situation survienne à qui je demanderais de se... à

1 des clients qui sont fermes à qui je demanderais de  
2 s'interrompre. »

3                   Donc, je ne sais pas si ça... si ça...

4 Q. [273] Oui, oui, mais moi, ce que je recherche,  
5 c'est quelle est la proposition réelle. Je  
6 comprends votre idée générale, mais là, bon, ce  
7 serait, par exemple « je vous alimente en ferme  
8 tant et aussi longtemps que je suis capable de le  
9 faire, mais s'il advenait que je ne sois pas  
10 capable... »

11 R. « Je vous alimenterais... »

12 Q. [274] ... vous allez être dans une catégorie à part  
13 ou je vous... »

14 R. « Je vous alimenterais en interruptible », par  
15 exemple.

16 Q. [275] C'est ça.

17 R. Gaz Métro, dans son... dans son dossier... son plan  
18 d'approvisionnement dont on va discuter à la fin de  
19 la semaine, ont imposé des conditions comme ça, pas  
20 dans le cadre de... pas dans ce qui touche Énergie  
21 Est, tout ça, là, mais sur le réseau de  
22 distribution, il y a des saturations à certains  
23 endroits. Et là ils ont dit à des clients « bien,  
24 écoutez, moi, j'ai un problème de saturation de  
25 réseau dans ce coin-là. Là j'ai, avec TCPL,

1 certaines ententes qui me permettent d'avoir une  
2 certaine pression puis de servir un certain volume  
3 dans cette section-là de réseau, mais mon entente  
4 avec TCPL est bonne trois ans. Et après, je n'ai  
5 pas de garantie que je vais être capable de  
6 desservir tout le monde en service ferme. Donc, je  
7 vous accepte en service ferme, mais conditionnel  
8 ou, en tout cas, disons je me garde une option de  
9 vous forcer de retourner à l'interruptible - dans  
10 ce cas-là, c'est des clients interruptibles qui  
11 migrent vers le service ferme - donc, je me garde  
12 une option de vous repousser vers l'interruptible,  
13 en quelque sorte, si jamais je ne suis plus capable  
14 de vous accommoder. »

15 (16 h 55)

16 Et je pense que la distinction est  
17 probablement dans le recours que le client pourrait  
18 avoir envers Gaz Métro. Gaz Métro ne se commet pas  
19 à un service ferme à long terme.

20 Q. [276] Merci. En avez-vous eu assez, Madame la  
21 Présidente?

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui, absolument. Merci. Puis la question est très  
24 courte, en fait.

25 Q. [277] On se comprend que la difficulté que

1           pourrait... qui pourrait survenir a été... bon,  
2           était prévue initialement à partir de fin octobre  
3           deux mille seize (2016), on a entendu en témoignage  
4           aujourd'hui que ça serait deux mille dix-sept  
5           (2017). Votre proposition c'est qu'il y ait des  
6           coûts qui soient désalloués à Gazifère. Évidemment,  
7           ça ne peut pas être des coûts qui seraient  
8           désalloués en deux mille quinze (2015). Alors, la  
9           question est : Est-ce que vous ne trouvez pas que  
10          votre recommandation est un petit peu prématurée  
11          quant à la désallocation de coûts?

12        R. Bien, on ne recommande pas de désallouer des coûts,  
13          là.

14        Q. [278] Bien, de ne pas les reconnaître...

15        R. Bien, ce qu'on dit c'est que si jamais il y a des  
16          coûts qui sont engendrés par ces choix-là, ils  
17          devraient être désalloués. Mais présentement il n'y  
18          en a pas de coûts d'engendrés par ça. Mais, par  
19          contre, on... quand même, c'est une situation qui  
20          n'était pas si lointaine, là, jusqu'à ce matin, là,  
21          c'était... on pensait plutôt à l'année prochaine,  
22          ce qui est quand même, il me semble, pas si  
23          lointain. Je suis d'accord avec vous que là le  
24          problème semble peut-être être un peu plus... un  
25          peu plus éloigné.

1 Q. [279] Mais je cherche à savoir exactement ce que  
2 vous recherchez de la Régie, une déclaration de  
3 principe... je... je ne comprends pas exactement  
4 quel est votre... dans ce sens-là. Je comprends le  
5 sens de votre recommandation mais...

6 R. Vous voulez dire pour...

7 Q. [280] ... qu'est-ce que vous voulez que la Régie  
8 fasse avec ça pour la décision qu'il y a à  
9 écrire...

10 R. Je comprends.

11 Q. [281] ... idéalement début décembre?

12 R. C'est une bonne question. Je ne sais pas si la  
13 Régie peut décider quelque chose dans l'immédiat  
14 par rapport à ça. Je ne le sais pas. Écoutez, peut-  
15 être qu'on peut penser à ça puis vous revenir en  
16 plaidoirie, s'il y a lieu. Peut-être que la réponse  
17 est simplement que c'est une préoccupation qu'on...  
18 qu'on exprime puis que la question se reposera en  
19 temps et lieu.

20 Q. [282] D'accord. Je vous remercie beaucoup.

21 Est-ce qu'il y aura un réinterrogatoire, Maître  
22 Bundock? Pas de grands éléments nouveaux?

23 Me ÉMILIE BUNDOCK :

24 Non, mais simplement ajouter que ça va faire partie  
25 des observations que je vais faire demain. Donc, ça

1           pourra répondre en partie à votre interrogation.

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Je vous remercie.

4           Me ÉMILIE BUNDOCK :

5           Merci à vous.

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Alors, ça va clore l'audience pour aujourd'hui. Je  
8           remercie tout le monde de votre présence, de votre  
9           participation. Et puis on se revoit... demain, à  
10          neuf heures (9 h), ça va être la partie  
11          confidentielle, l'argumentation confidentielle sur  
12          le SPEDE et on va commencer la partie publique  
13          ensuite avec la preuve de l'ACEFO, du GRAME et de  
14          SÉ/AQLPA et on... Oui, Maître Paquet? Vous voulez  
15          finir...

16          Me GENEVIÈVE PAQUET :

17          Je peux...

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Non, allez-y, allez-y. Avant qu'on quitte, c'est  
20          mieux.

21          Me GENEVIÈVE PAQUET :

22          Peut-être simplement pour avoir une idée de l'heure  
23          à laquelle on recommencerait de manière publique  
24          demain, si c'est possible? Parce que mon témoin  
25          vient d'assez loin, là, puis c'était simplement

1 pour avoir une idée de l'heure.

2 Me LOUISE TREMBLAY :

3 Madame la Présidente, si je peux aider à cet égard.

4 Moi, je dirais que j'en ai pour quinze (15)  
5 minutes, à peu près. Quinze (15), vingt (20)  
6 minutes, gros maximum.

7 Me ÉMILIE BUNDOCK :

8 Moi, ça va être pour un peu moins que ça, donc  
9 maximum douze (12), quinze (15) minutes.

10 Me GENEVIÈVE PAQUET :

11 Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, neuf heures trente (9 h 30), neuf heures  
14 quarante-cinq (9 h 45), dépendamment, là, pour le  
15 changement des... Donc, neuf heures trente  
16 (9 h 30), neuf heures quarante-cinq (9 h 45), on va  
17 pouvoir commencer la partie publique de l'audience.  
18 Alors, donc demain à neuf heures (9 h). Et puis,  
19 Maître Tremblay, la Régie vous transmettra, d'ici  
20 demain matin, la liste des engagements avec le  
21 PGEÉ. Je vous remercie.

22

23 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

24

25

1                   Nous, soussignés, ROSA FANIZZI et JEAN  
2 LAROSE sténographes officiels dûment autorisés à  
3 pratiquer avec la méthode sténotypie, certifions  
4 sous notre serment d'office que les pages ci-dessus  
5 sont et contiennent la transcription exacte et  
6 fidèle de la preuve en cette cause, le tout  
7 conformément à la Loi;

8

9 Et nous avons signé :

10

11

12

13 ROSA FANIZZI

14 Sténographe officielle

15

16

17

18

19 JEAN LAROSE

20 Sténographe officiel